

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
Fr. s. 155.-
Fascicule mensuel:
Fr. s. 16.-

102^e année - N^o 4
Avril 1986

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS

Traité de Nairobi. Ratification: Union soviétique 154

ACTIVITÉS DU BUREAU INTERNATIONAL

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en 1985. L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle 155

Enregistrement de la 500.000 «marque internationale» selon l'Arrangement de Madrid 204

RÉUNIONS DE L'OMPI

Union de Madrid

I. Groupe de travail sur les liens entre l'Arrangement de Madrid et le projet de marque communautaire (européenne)

Note 205

Projet de Protocole de l'Arrangement de Madrid et projet de Décision 208

II. Assemblée de l'Union de Madrid 214

ÉTUDES GÉNÉRALES

La Loi du 26 avril 1984 portant modification de la Loi sur l'activité inventive de la République populaire de Pologne (J. Szomański) 216

CALENDRIER DES RÉUNIONS 219

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Note de l'éditeur

POLOGNE

Loi sur l'activité inventive (du 19 octobre 1972, modifiée par la Loi du 26 avril 1984) Texte 2-001

© OMPI 1986

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Notifications

Traité de Nairobi

Ratification

UNION SOVIÉTIQUE

Le Gouvernement de l'Union soviétique a déposé le 17 mars 1986 son instrument de ratification du Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique, adopté à Nairobi le 26 septembre 1981.

Ledit instrument de ratification contient les déclarations suivantes :

«Le fait que l'URSS soit partie au Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique du 26 septembre 1981 — dont l'article 4 prévoit que, en ce qui concerne les Etats parties au Traité qui sont membres d'une union douanière, d'une zone de libre échange, de tout autre groupement économique ou de tout autre groupement régional ou sous-régional, les dispositions du chapitre premier de ce Traité n'affectent pas leurs obligations — ne modifie pas les relations de l'Union soviétique avec de telles unions, de telles zones ou de tels groupements;»

«Les dispositions de l'alinéa 2) de l'article 5 du Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique, qui limitent le cercle des Etats pouvant être partie audit Traité, sont contraires au principe de l'égalité souveraine des Etats.»
(Traduction)

Ledit Traité entrera en vigueur à l'égard de l'Union soviétique le 17 avril 1986.

Notification Nairobi No 36, du 18 mars 1986.

Activités du Bureau international

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en 1985*

L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle

I. Activités de propriété intellectuelle : promotion de la reconnaissance universelle et du respect de la propriété intellectuelle; relations avec les Etats et les organisations internationales

Objectifs

L'objectif général est de promouvoir la prise de conscience des avantages de la propriété intellectuelle — propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur — pour le progrès culturel et économique de tout pays. L'objectif est aussi d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux traités administrés par l'OMPI, ce qui leur donnerait tout naturellement accès à ces avantages.

Activités

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, l'OMPI a continué d'encourager les Etats à devenir parties à la Convention instituant l'OMPI et aux autres traités administrés par l'Organisation. En plus des activités mentionnées ci-après à propos de certains traités, des conversations ont eu lieu à ce sujet

* Cet article constitue la première partie d'un rapport sur les principales activités de l'OMPI en général et dans le domaine de la propriété industrielle. Les activités menées dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins font l'objet d'un article correspondant dans la revue *Le Droit d'auteur*.

La première partie traite des activités de l'OMPI en tant que telle et de celles des activités dans les domaines de la propriété industrielle et de l'information en matière de brevets qui touchent la coopération pour le développement. La seconde partie traitera des autres activités menées dans ces deux domaines.

En général, le rapport suit l'ordre dans lequel les activités sont présentées dans le programme pour la période biennale 1984-1985, approuvé en 1983 par les organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI. Il emprunte à ce programme la définition des objectifs des activités décrites.

lors de missions de l'OMPI dans les Etats, notamment de missions organisées dans le cadre de la coopération pour le développement, lors de réunions avec des missions permanentes d'Etats à Genève et lors d'entretiens avec des délégations d'Etats à des réunions intergouvernementales. Des notes exposant les avantages de l'acceptation de tel ou tel traité par tel ou tel pays ont été établies et envoyées aux autorités compétentes des pays intéressés.

Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Pendant la période considérée dans le présent rapport, trois pays ont déposé leur instrument d'adhésion à la Convention OMPI : l'Angola en janvier, le Bangladesh et le Nicaragua en février. En mai, après l'entrée en vigueur de l'adhésion du Bangladesh et du Nicaragua, les Etats membres de l'OMPI étaient au nombre de 112 : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe. Dix-huit de ces Etats, membres de l'OMPI, ne sont membres ni de l'Union de Paris ni de l'Union de Berne (Angola, Arabie saoudite, Bangladesh, Colombie, El Salvador, Emirats arabes unis, Gambie, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Pérou, Qatar, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Somalie, Yémen).

En outre, 15 Etats qui ne sont pas encore membres de l'OMPI sont parties à l'un ou plusieurs des traités admi-

nistrés par l'OMPI. Ces Etats sont les suivants : Bolivie, Equateur, Ethiopie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Islande, Liban, Madagascar, Nigéria, Paraguay, République dominicaine, Saint-Marin, Syrie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago.

Le nombre total des Etats qui sont membres de l'OMPI, d'une ou de plusieurs des Unions administrées par l'OMPI ou à la fois de l'OMPI et d'une ou de plusieurs de ces Unions s'élève donc à 127.

*Traités assurant la protection matérielle
de la propriété intellectuelle*

Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. En janvier, la Mongolie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Paris, en choisissant la classe VII aux fins du paiement de ses contributions. En avril, après l'entrée en vigueur de l'adhésion de ce pays, les Etats membres de l'Union de Paris étaient au nombre de 97.

Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques. En octobre, les Pays-Bas ont déposé une déclaration étendant les effets de leur ratification de l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne — intervenue en 1974 — aux articles 1 à 21 et à l'annexe de cet Acte.

Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. Le Pérou a déposé un instrument d'adhésion en mai et Monaco a déposé un instrument de ratification en septembre. En décembre, après l'entrée en vigueur de la ratification de Monaco, les Etats parties à la Convention de Rome étaient au nombre de 29.

En juin, la Convention de Rome et le Guide de la Convention de Rome et de la Convention Phonogrammes ont été publiés en portugais.

Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. En mai, le Pérou a déposé son instrument d'adhésion à la Convention phonogrammes. En août, après l'entrée en vigueur de cette adhésion, les Etats parties à la Convention phonogrammes étaient au nombre de 39.

En juin, le Guide de la Convention de Rome et de la Convention Phonogrammes a été publié en portugais.

Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. En mai et juin, le Pérou et le Panama ont déposé des instruments d'adhésion à la Convention de Bruxelles. En septembre, après l'entrée en vigueur de l'adhésion du Panama, les Etats parties à cette Convention étaient au nombre de 11.

Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique. Des instruments de ratification ou d'adhésion ont été déposés par les pays suivants : Mexique en avril, Bolivie et Chypre en juillet, Italie en septembre et Argentine en décembre. En janvier 1986, après l'entrée en vigueur de la ratification de l'Argentine, les Etats parties à ce Traité étaient au nombre de 28.

En décembre les Actes de la Conférence diplomatique de Nairobi ont été publiés en espagnol.

*Traités assurant une simplification
de la protection internationale
des inventions, des marques
et des dessins et modèles industriels*

Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. Des instruments de ratification ont été déposés par les pays suivants : Danemark en avril, Finlande en juin, Norvège en octobre et Italie en décembre. En mars 1986, après l'entrée en vigueur de la ratification de l'Italie, les Etats parties à ce Traité étaient au nombre de 19.

En avril, des communications ont été reçues des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni au sujet, d'une part, de l'extension de la liste des types de micro-organismes dont le dépôt est accepté par l'American Type Culture Collection en tant qu'autorité de dépôt internationale, et, d'autre part, de l'extension de la liste des types de micro-organismes dont le dépôt est accepté par la National Collection of Animal Cell Cultures en tant qu'autorité de dépôt internationale et d'une modification des taxes perçues. Ces communications ont été publiées dans le numéro de mai de *La Propriété industrielle/Industrial Property*.

En mai, des communications ont été reçues de l'Office européen des brevets (OEB) au sujet de l'extension de la liste des types de micro-organismes dont le dépôt est accepté par le Centraalbureau voor Schimmelcultures (CBS) en tant qu'autorité de dépôt internationale et d'une modification des taxes perçues par celui-ci. Ces communications ont été publiées dans le numéro de juillet/août de *La Propriété industrielle/Industrial Property*.

En mai, un Vice-directeur général a présenté à Zurich des exposés sur le Traité de Budapest dans le cadre d'un programme de formation d'experts en brevets du secteur industriel.

Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. La Mongolie et la Bulgarie ont déposé leur instrument d'adhésion à l'Arrangement de Madrid en janvier et en avril, respectivement. Après l'entrée en vigueur de l'adhésion de la Bulgarie, en août, les Etats membres de l'Union de Madrid étaient au nombre de 28.

Le texte russe de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques a été publié en février.

Traités instituant des classifications internationales dans les domaines des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels

Arrangement de Nice concernant la Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. En août, l'Arrangement de Nice a été publié en italien.

Arrangement de Vienne instituant une Classification internationale des éléments figuratifs des marques. En mai, la Tunisie a déposé son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Vienne. Par suite de ce dépôt, l'Arrangement de Vienne est entré en vigueur le 9 août à l'égard de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suède et de la Tunisie.

En août, la Classification de Vienne a été publiée en espagnol, avec les modifications proposées par le comité d'experts provisoire en 1975 et 1976.

En octobre, l'Assemblée de l'Union de Vienne a adopté à l'unanimité, lors de sa première session ordinaire, des modifications de l'Arrangement de Vienne tendant à ce que ses sessions ordinaires suivent le rythme biennal des sessions des Assemblées des autres Unions administrées par l'OMPI.

Traité dans le domaine de la double imposition

Convention multilatérale de Madrid tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur. Le Guide de la Convention de Madrid sur la double imposition a été publié en français en janvier.

II. Activités de propriété industrielle et d'information en matière de brevets présentant un intérêt particulier pour les pays en développement

Objectif

L'objectif est d'aider les pays en développement à créer ou à moderniser leur système de propriété industrielle selon les sept modalités suivantes :

- i) formation de spécialistes,
- ii) création ou amélioration de la législation nationale,
- iii) création ou amélioration d'institutions gouvernementales,

- iv) stimulation de l'activité inventive nationale,
- v) stimulation de l'acquisition de techniques étrangères brevetées,
- vi) création d'un corps de professionnels,
- vii) exploitation de l'information technique contenue dans les documents de brevet.

Activités

Accroissement de la connaissance générale du droit de la propriété industrielle ainsi que de ses applications pratiques (formation)

En 1985, l'OMPI a reçu 534 demandes de *stage en propriété industrielle* émanant de 104 pays en développement, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), du Centre régional africain de technologie (CRAT), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), du Congrès panafricain d'Azanie (PAC), de la Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS), de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), de l'Organisation régionale de la propriété industrielle (ARIPO) (précédemment dénommée Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO)*) et du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). Des demandes ont également été reçues de la Bulgarie et de la Grèce. Deux cent trente-neuf de ces demandes, émanant des 83 pays en développement indiqués ci-après, de l'UNRWA, de l'ALADI, de l'ARIPO, de la CEPALC, du CRAT, de la FCARS, du PAC et du SIECA, ont été acceptées et ont débouché sur un stage de formation: Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Kenya, Koweït, Laos, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri

* En vertu d'une décision prise par son Conseil à sa neuvième session, en décembre 1985, l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO) est devenue l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). Dans le présent document, cette Organisation sera en général ci-après dénommée par son nouveau nom et son nouveau sigle, même s'agissant d'activités ou d'événements antérieurs à décembre 1985.

Lanka, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe. Deux demandes ont aussi été acceptées de la Bulgarie et de la Grèce.

En outre, 36 stagiaires environ ont été acceptés séparément pour le cours de formation et les journées d'étude de San José et Caracas, respectivement (voir les alinéas a) et b) ci-après).

La formation organisée en 1985 a revêtu les formes suivantes (dans l'ordre chronologique) :

a) pour neuf stagiaires, un cours de formation sur la classification et l'administration des marques pour les pays de l'Isthme centraméricain, tenu à *San José* en mars et organisé par l'OMPI et l'Institut centraméricain d'administration publique (ICAP) en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et avec le soutien financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); ces stagiaires venaient d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama; en outre, une dizaine de stagiaires venaient du Costa Rica même; les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venus du Brésil, d'Espagne et du Venezuela et par un fonctionnaire de l'OMPI;

b) pour sept stagiaires, des journées d'étude pour les pays andins sur la classification, la recherche et l'examen en matière de demandes de brevet dans le domaine de la chimie, tenues à *Caracas* en avril et organisées par l'OMPI et le Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) avec le soutien financier du PNUD; ces stagiaires venaient de Bolivie, de Colombie, d'Équateur et du Pérou; en outre, une dizaine de stagiaires venaient du Venezuela même; les exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venus du Brésil et de République fédérale d'Allemagne et par un fonctionnaire de l'Organisation;

c) pour 25 stagiaires, un cours de formation sur la propriété industrielle (en anglais) pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique, tenu à *Colombo* en avril et mai et organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de Sri Lanka et la Sri Lanka Foundation, avec le soutien financier du PNUD; ces stagiaires venaient des pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Laos, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Samoa, Thaïlande et Viet Nam; quatre autres participants venaient de Sri Lanka même; les exposés ont été présentés par des consultants venus d'Allemagne (République fédérale d'), de Chine, du Japon, des Philippines, du Royaume-Uni et de Suède, et par un fonctionnaire de l'OMPI;

d) pour six stagiaires, un cours de formation pratique (en français) sur la classification et la documentation en matière de brevets à l'OEB à *La Haye* en mai; ces stagiaires venaient d'Argentine, du Bénin, du Cameroun, du Congo et du Mexique; ce cours a été suivi d'une visite au siège de l'OEB à Munich et d'une visite à l'OMPI;

e) pour 13 stagiaires, un cours de formation pratique (en anglais) sur la classification et la documentation en matière de brevets à l'OEB à *La Haye* en juin; ces stagiaires venaient d'Égypte, d'Indonésie, du Koweït, de Malaisie, des Philippines, du Soudan, de Thaïlande, du Venezuela, de l'ARIPO et de la FCARS; ce cours a été suivi d'une visite au siège de l'OEB à Munich et d'une visite à l'OMPI;

f) pour 14 stagiaires, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle (en anglais) à *Arusha* en juin, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie et avec le soutien financier de l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA); ces stagiaires venaient des pays suivants : Égypte, Éthiopie, Kenya, Malawi, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan et Zambie; les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venus de Finlande, de France et de Suède, par un fonctionnaire de l'ARIPO et un fonctionnaire de l'OMPI;

g) pour 14 stagiaires, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle (en français) au siège de l'OAPI à *Yaoundé* en juin, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI; ces stagiaires venaient des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Maroc, Sénégal, Tchad, Togo et Zaïre et du CRAT; en outre, une quinzaine de participants venaient du Cameroun et de l'OAPI; les exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venus de France et de l'OEB, par un fonctionnaire de l'OAPI et par deux fonctionnaires de l'OMPI;

h) pour 25 stagiaires, un cours de formation (en anglais) sur l'information en matière de brevets à *Moscou* en juin et juillet, organisé par l'OMPI et le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes, avec l'aide et le soutien financier du PNUD et du Comité d'Etat de l'URSS pour les relations économiques extérieures; ces stagiaires venaient des pays suivants : Botswana, Bulgarie, Congo, Cuba, Égypte, Ghana, Grèce, Inde, Iraq, Jamaïque, Libye, Mexique, Ouganda, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique et Yougoslavie; les exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venus du Brésil et de Suisse, par des fonctionnaires du Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes et d'autres organismes soviétiques et par trois fonctionnaires de l'OMPI;

i) pour 10 stagiaires, un cours de formation (en anglais) sur l'administration des brevets et l'examen en matière de brevets à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, à *Washington*, en juillet; ces stagiaires venaient d'Argentine, de Chine, d'Égypte, des Philippines et du Venezuela; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis et d'autres organismes des Etats-Unis;

j) pour quelque 66 stagiaires, un séminaire d'orientation sur les aspects généraux de la propriété industrielle (en français, en anglais et en espagnol), au siège de l'OMPI à Genève, en septembre, précédant immédiatement les activités mentionnées sous k), l), m), n) et o) ci-après; les stagiaires venaient d'Algérie, d'Arabie saoudite, d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Burundi, du Cap-Vert, du Chili, de Chine, de Colombie, du Congo, de Cuba, d'Égypte, d'El Salvador, d'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, de Guinée-Bissau, d'Haïti, d'Inde, d'Iran (République islamique d'), de Jamaïque, du Kenya, de Madagascar, du Malawi, de Malaisie, du Mali, du Maroc, du Mexique, du Népal, du Nicaragua, du Niger, de Panama, du Paraguay, des Philippines, de la République-Unie de Tanzanie, de Sao Tomé-et-Principe, du Sénégal, de Somalie, du Soudan, de Thaïlande, d'Uruguay, du Vanuatu, du Venezuela, du Viet Nam, du Zimbabwe, de la CEPALC, du PAC et de l'UNRWA; ont en outre participé au séminaire des fonctionnaires de missions permanentes de plusieurs pays auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; le Directeur général de l'OMPI a prononcé une allocution et des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Organisation;

k) pour 14 stagiaires, un séminaire (en français et en anglais, avec certaines facilités pour les hispanophones) sur le thème «Une information technique au service du développement industriel: la documentation de brevet» à La Haye en septembre 1985, organisé par l'OMPI et l'OEB; les participants venaient du Brésil, du Chili, du Congo, de Cuba, de Guinée-Bissau, d'Iran (République islamique d'), de la Jamaïque, du Mali, des Philippines, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, de la Thaïlande et de la CEPALC; des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, des représentants d'entreprises privées, des fonctionnaires d'Etats membres de l'OEB et des fonctionnaires de l'OMPI; le séminaire a été suivi d'une visite à l'OEB à Munich;

l) pour 29 stagiaires, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle (en français et en anglais) tenu à Strasbourg en septembre et octobre et organisé par l'OMPI et le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) en coopération avec l'Institut national français de la propriété industrielle (INPI) et avec le concours de l'Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence et celui de l'OEB; les participants venaient d'Algérie, d'Arabie saoudite, d'Argentine, du Burundi, du Cap-Vert, d'Égypte, d'El Salvador, d'Éthiopie, d'Haïti, d'Iran (République islamique d'), de la Jamaïque, de Madagascar, du Malawi, du Maroc, du Mexique, du Népal, du Niger, de Panama, du Paraguay, de Sao Tomé-et-Principe, de Somalie, du Soudan, du Vanuatu, du Viet Nam, du Zimbabwe, du PAC et de l'UNRWA; des exposés ont été présentés par le Directeur général du CEIPI et par des professeurs, des juristes et des conseils en brevets du CEIPI ou associés à celui-ci, par le

Directeur de l'enregistrement des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels de la Zambie, par des fonctionnaires de l'INPI (France), de l'Institut Max Planck, de l'OEB et de l'OMPI ainsi que par des représentants d'entreprises privées de France; le cours a été suivi, pour la plupart des intéressés, d'une formation pratique en propriété industrielle dans les pays ou l'Organisation mentionnés ci-après : Égypte, France, Hongrie, Inde, Israël, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suisse et OAPI; en outre, un participant a visité les offices de propriété industrielle de l'Espagne et du Venezuela;

m) pour neuf stagiaires, un cours de formation sur la propriété industrielle (en espagnol) à Madrid en septembre et octobre, organisé par l'OMPI et l'Office espagnol de la propriété industrielle; les participants venaient d'Argentine, de Bolivie, de Cuba, du Mexique, du Nicaragua, de l'Uruguay, du Venezuela; des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office espagnol et de l'OMPI; en outre, un participant a visité l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil (INPI);

n) pour six stagiaires, un cours de formation sur la recherche et l'examen en matière de brevets (en anglais) tenu à Stockholm en septembre et octobre et organisé par l'OMPI et l'Office royal suédois des brevets et de l'enregistrement, avec le soutien financier de la SIDA et de l'Agence suédoise de coopération technique (BITS); les participants venaient de Chine, d'Inde et de Malaisie; des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office suédois;

o) pour huit stagiaires d'Arabie saoudite, d'Argentine, de Colombie, de Cuba, du Ghana, du Kenya, des Philippines et de Thaïlande, des stages pratiques individuels, en septembre, octobre et novembre, à l'office de la propriété industrielle de l'un des pays suivants : Allemagne (République fédérale d'), Danemark, Égypte, Finlande;

p) pour huit stagiaires, un cours de formation pratique (en anglais) sur l'examen quant au fond, à l'OEB à Munich en octobre; ces stagiaires venaient du Brésil, de Malaisie, des Philippines et de la République de Corée; le cours a été précédé d'une visite à l'OEB à La Haye et suivi d'une visite à l'OMPI; en outre, deux stagiaires de Malaisie ont visité le Centre international de documentation de brevets (INPADOC) et l'Office autrichien des brevets à Vienne;

q) pour 10 stagiaires, un séminaire d'introduction générale à la propriété industrielle et à son incidence sur le processus du développement (en espagnol et en portugais) tenu à Rio de Janeiro en octobre, et organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil); les participants venaient d'Argentine, du Chili, de Colombie, de Cuba, du Mexique, du Nicaragua, du Paraguay, du Pérou, de l'ALADI et du SIECA; des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'INPI (Brésil), de l'OMPI, de divers organismes publics et privés brésiliens et par le Directeur général des inventions, des marques et du développement technique du Mexique;

r) pour sept stagiaires, un cours de formation (en anglais) sur l'examen des brevets, tenu à *Washington* en octobre et novembre, à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique; les stagiaires venaient du Chili, du Pérou, de la République de Corée, d'Uruguay et du Venezuela; des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis et d'autres organismes de ce pays;

s) pour neuf agents et conseils en propriété industrielle de pays anglophones d'Afrique, un voyage d'étude à *Munich* et à *Londres*, en octobre et novembre, organisé par l'OMPI, la Carl Duisberg Gesellschaft (CDG) (République fédérale d'Allemagne) et l'Office des brevets du Royaume-Uni; les participants venaient du Ghana, du Kenya, du Malawi, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe;

t) pour 17 stagiaires, un cours de formation sur le droit et l'administration des marques (en anglais) tenu à *Canberra*, en novembre, et organisé par l'OMPI et l'Office australien des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels avec le concours financier du PNUD; les participants venaient du Bangladesh, d'Inde, d'Indonésie, des Iles Salomons, de Malaisie, des Maldives, du Pakistan, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de Sri Lanka et de Thaïlande; parmi les conférenciers, figuraient des fonctionnaires de l'Office australien et deux consultants de l'OMPI venus d'Inde et du Royaume-Uni;

u) pour 13 stagiaires de Côte d'Ivoire, de Malaisie, du Mali, de Mongolie, du Pérou, de la République centrafricaine, du Viet Nam et de Yougoslavie, des stages de formation spéciale dans le pays ou les organisations mentionnés ci-après: Suède, CEIPI, INPADOC, OAPI et OEB.

Dans la plupart des cas, une visite au siège de l'OMPI a fait partie de la formation assurée.

Vingt-deux pays, trois organisations intergouvernementales et deux organisations non gouvernementales ont accepté de prendre en charge, en tout ou en partie, les frais de voyage et de séjour ou d'autres frais occasionnés par la formation dans le domaine de la propriété industrielle : Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Brésil, Costa Rica, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Inde, Israël, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suède, Suisse, Union soviétique, Venezuela, OAPI, OEB, PNUD, CEIPI, INPADOC.

Le reste des frais a été pris en charge par le budget de l'OMPI.

*Renforcement de l'infrastructure législative
et aménagement d'institutions
dans les pays en développement,
dans le domaine de la propriété industrielle*

L'OMPI a continué de coopérer, sur demande, avec des gouvernements ou des groupes de gouvernements

de pays en développement pour l'adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires ou pour la modernisation de ceux qui existent dans le domaine de la propriété industrielle, ainsi que pour la création ou la modernisation d'institutions de propriété industrielle.

En plus du financement assuré par le budget ordinaire de l'OMPI, cette coopération, de même que d'autres formes de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle, a bénéficié d'un financement par le PNUD et dans le cadre d'accords instituant des fonds fiduciaires et d'autres accords similaires conclus entre l'OMPI et les Gouvernements ou les agences d'aide au développement de l'Allemagne (République fédérale d'), des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, du Japon et de la Suède. L'Espagne et l'OEB ont aussi apporté leur contribution en finançant les frais de mission d'experts et de conférenciers.

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, la coopération dans le domaine de la législation et des institutions a été poursuivie avec les régions et les institutions régionales (y compris leurs services de documentation et d'information en matière de brevets) énumérées ci-après* :

Afrique

Angola. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens à l'OMPI sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

En octobre, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Luanda et ont eu des entretiens avec des fonctionnaires du Gouvernement au sujet de l'assistance de l'OMPI dans le domaine de la législation sur la propriété industrielle (et le droit d'auteur), de la création d'un institut national de la propriété intellectuelle et de l'organisation d'un séminaire de propriété intellectuelle devant se tenir à Luanda au début de 1986.

Bénin. En mars, a eu lieu à Cotonou un séminaire sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI sur l'invitation du Gouvernement du Bénin et en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin sous «OAPI»). Tous les Etats membres de l'OAPI étaient représentés. Sept fonctionnaires nationaux du Bénin y ont pris part.

En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Yaoundé et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

Botswana. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi des journées d'étude du Centre de documentation et d'information en matière de brevets (ESAPADIC) de l'ARIPO sur les brevets au service du développement tenues à Harare et organisées par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO.

* Dans l'ordre alphabétique anglais.

En juillet, deux consultants de l'OMPI venus des Pays-Bas et de Zambie se sont rendus à Gaborone dans le cadre d'une mission financée par le PNUD et ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre le Botswana et l'OMPI et de la réunion de planification de haut niveau en matière de propriété industrielle en Afrique, qui s'est tenue à Lomé en juillet et en août (voir plus loin).

Burkina Faso. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi un séminaire sur la propriété industrielle tenu à Cotonou et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Yaoundé et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

Cameroun. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi un séminaire sur la propriété industrielle tenu à Cotonou et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Yaoundé pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre le Cameroun et l'OMPI ainsi que de l'organisation de la réunion de planification de haut niveau en matière de propriété industrielle en Afrique devant se tenir à Lomé en juillet et en août.

République centrafricaine. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi un séminaire sur la propriété industrielle tenu à Cotonou et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

Tchad. En mars, un fonctionnaire national a suivi un séminaire sur la propriété industrielle tenu à Cotonou et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Yaoundé et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

Congo. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi un séminaire sur la propriété industrielle tenu à Cotonou et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Brazzaville pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation d'un séminaire et d'une exposition sur l'innovation qui devraient se tenir à Brazzaville et à Pointe Noire en 1986.

En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Yaoundé et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

Côte d'Ivoire. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi un séminaire sur la propriété industrielle tenu à Cotonou et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Yaoundé et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Abidjan, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'assistance que pourrait fournir l'OMPI pour l'organisation d'une exposition sur l'invention et l'innovation intitulée salon ivoirien de l'invention et de l'innovation («SINOVA 85») qui s'est tenue en novembre et décembre.

En novembre et décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en visite à Abidjan où il a remis, au nom du Directeur général, deux médailles de l'OMPI décernées à l'occasion de l'exposition sur l'invention et l'innovation.

Le fonctionnaire de l'OMPI s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires ivoiriens de l'adhésion éventuelle de la Côte d'Ivoire au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu de République fédérale d'Allemagne ont procédé, à Abidjan, à des consultations avec un certain nombre d'experts d'Algérie, du Congo, de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Zaïre, dans le cadre d'un projet concernant la gestion des brevets et les opérations en matière de licences des organismes d'étude et de réalisation des pays en développement et avec le concours du Ministère de l'industrie. Recommandé par le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, ce projet est mis en oeuvre avec l'aide financière de la République fédérale d'Allemagne.

Egypte. (Voir plus loin sous «Pays arabes».)

Guinée équatoriale. En décembre, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI pour des entretiens au sujet de la législation nationale sur la propriété intellectuelle et de l'adhésion à la Convention instituant l'OMPI et aux principaux traités administrés par l'Organisation.

Ethiopie. En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Arusha et organisé par l'OMPI (voir plus loin).

En juillet, un Vice-directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus en mission à Addis-Abeba et ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre l'Ethiopie et l'OMPI et de la réunion de planification de haut niveau

en matière de propriété industrielle en Afrique, qui s'est tenue à Lomé en juillet et en août (voir plus loin).

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Addis-Abeba où il a eu des entretiens avec le Ministre de la planification, le Ministre de la culture et des fonctionnaires nationaux et a convenu que l'OMPI organiserait un séminaire sur la propriété industrielle à Addis-Abeba en avril 1986.

Gabon. En mars, un fonctionnaire national a suivi un séminaire sur la propriété industrielle tenu à Cotonou et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

Gambie. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Banjul pour étudier avec des fonctionnaires du pays et du PNUD la contribution que pourrait apporter l'OMPI à l'amélioration de l'administration de la propriété industrielle.

Ghana. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude de l'ESAPADIC sur les brevets au service du développement tenues à Harare et organisées par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO.

En juillet, un fonctionnaire national s'est rendu au Libéria et en Sierra Leone en qualité de consultant de l'OMPI dans le cadre de missions financées par le PNUD.

En novembre, deux consultants de l'OMPI venus des Pays-Bas et du Zimbabwe se sont rendus à Accra dans le cadre du projet ESAPADIC financé par le PNUD afin de promouvoir le développement des relations entre les utilisateurs de l'information technique, d'une part, et l'ESAPADIC ainsi que le centre national de liaison, d'autre part.

Guinée. En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Yaoundé et organisé par l'OAPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

Kenya. En février, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu de République fédérale d'Allemagne ont procédé, à Nairobi, à des consultations avec un certain nombre d'experts du Ghana, du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe, dans le cadre d'un projet concernant la gestion des brevets et les opérations en matière de licences des organismes d'études et de réalisations des pays en développement, avec le concours de la Direction générale de l'enregistrement. Recommandé par le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, ce projet est mis en oeuvre avec l'aide financière de la République fédérale d'Allemagne.

En juin, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude de l'ESAPADIC sur les brevets au

service du développement tenues à Harare et organisées par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO, et deux fonctionnaires nationaux ont suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Arusha et organisé par l'OMPI (voir plus loin).

En décembre, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB s'est rendu à Nairobi, dans le cadre du projet de l'ESAPADIC financé par le PNUD, et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des besoins des utilisateurs de l'ESAPADIC.

Lesotho. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude de l'ESAPADIC sur les brevets au service du développement tenues à Harare et organisées par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO.

En juillet, un consultant de l'OMPI venu de Zambie s'est rendu à Maseru dans le cadre d'une mission financée par le PNUD et a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre le Lesotho et l'OMPI et de la réunion de planification de haut niveau en matière de propriété industrielle en Afrique, qui s'est tenue à Lomé en juillet et en août (voir plus loin).

Libéria. En juillet, un consultant de l'OMPI venu du Ghana s'est rendu à Monrovia dans le cadre d'une mission financée par le PNUD et a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre le Libéria et l'OMPI et de la réunion de planification de haut niveau en matière de propriété industrielle en Afrique, qui s'est tenue à Lomé en juillet et en août (voir plus loin).

Libye. (Voir plus loin sous «Pays arabes».)

Malawi. En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Arusha et organisé par l'OMPI (voir plus loin).

En octobre, deux consultants de l'OMPI venus des Pays-Bas et du Zimbabwe se sont rendus à Blantyre, dans le cadre du projet ESAPADIC financé par le PNUD, pour promouvoir le développement des relations entre les utilisateurs de l'information technique, d'une part, et l'ESAPADIC ainsi que le centre national de liaison, d'autre part.

Mali. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi un séminaire sur la propriété industrielle tenu à Cotonou et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Yaoundé et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

Mauritanie. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi un séminaire sur la propriété industrielle

tenu à Cotonou et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

Maroc. (Voir plus loin sous «Pays arabes».)

Niger. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi un séminaire sur la propriété industrielle tenu à Cotonou et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

Nigéria. En juin, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude de l'ESAPADIC sur les brevets au service du développement tenues à Harare et organisées par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO, et un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Arusha et organisé par l'OMPI (voir plus loin).

Sénégal. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Dakar en réponse à une demande d'assistance des autorités nationales pour l'organisation de la première exposition nationale d'inventions, la remise de prix et la création d'une association d'inventeurs. A la suite de cette mission, l'OMPI a envoyé aux autorités sénégalaises un projet de règlement d'organisation pour l'exposition, des formulaires types de participation et des spécimens de diplômes, ainsi qu'un projet de statuts pour l'association d'inventeurs.

En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi un séminaire sur la propriété industrielle tenu à Cotonou et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Yaoundé et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

Sierra Leone. En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Arusha et organisé par l'OMPI (voir plus loin).

En juillet, un consultant de l'OMPI venu du Ghana s'est rendu à Freetown dans le cadre d'une mission financée par le PNUD et a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre la Sierra Leone et l'OMPI et de la réunion de planification de haut niveau en matière de propriété industrielle en Afrique, qui s'est tenue à Lomé en juillet et en août (voir plus loin).

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Freetown et a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre l'OMPI et la Sierra Leone.

Somalie. (Voir plus loin sous «Pays arabes».)

Soudan. (Voir plus loin sous «Pays arabes».)

Swaziland. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude de l'ESAPADIC sur les brevets au service du développement tenues à Harare et organisées par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO.

En juillet, un consultant de l'OMPI venu de Zambie s'est rendu à Mbabane dans le cadre d'une mission financée par le PNUD et a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre le Swaziland et l'OMPI et de la réunion de planification de haut niveau en matière de propriété industrielle en Afrique, qui s'est tenue à Lomé en juillet et en août (voir plus loin).

Togo. En mars, un fonctionnaire national a suivi un séminaire sur la propriété industrielle tenu à Cotonou et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Lomé et a eu des entretiens avec les autorités compétentes au sujet des préparatifs pour la tenue d'une réunion de planification de haut niveau en matière de propriété industrielle en Afrique. Au cours de cette visite, des questions concernant la coopération entre l'OMPI et le Togo ont aussi été examinées.

En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Yaoundé et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Lomé, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires du pays et du PNUD au sujet de la coopération entre le Togo et l'OMPI et des préparatifs de la réunion de planification de haut niveau.

En juillet et en août, la réunion de planification de haut niveau en matière de propriété industrielle en Afrique, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Togo et avec le concours financier du PNUD, s'est tenue à Lomé (voir plus loin).

Tunisie. (Voir plus loin sous «Pays arabes».)

Ouganda. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude de l'ESAPADIC sur les brevets au service du développement tenues à Harare et organisées par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO, et deux fonctionnaires nationaux ont suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Arusha et organisé par l'OMPI (voir plus loin).

République-Unie de Tanzanie. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Dar-es-Salaam pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre la République-Unie de Tanzanie et l'OMPI.

En juin, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude de l'ESAPADIC sur les brevets au service du développement tenues à Harare et organisées par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO (voir plus loin).

En juin, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, s'est tenu à Arusha. Quatorze fonctionnaires nationaux venant des pays ci-après y ont participé : Egypte, Ethiopie, Kenya, Malawi, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan et Zambie. Un fonctionnaire de l'OMPI, quatre consultants venus de Finlande, de France et de Suède et un fonctionnaire de l'ARIPO ont participé à ce cours en qualité de conférenciers. La participation des trois conférenciers venus de Finlande et de Suède a été financée à l'aide de crédits mis à disposition par la Finlande et la SIDA.

Zaïre. En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Yaoundé et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus loin).

Zambie. En juin, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude de l'ESAPADIC sur les brevets au service du développement tenues à Harare et organisées par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO, et un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Arusha et organisé par l'OMPI (voir plus loin).

En juillet, un fonctionnaire national s'est rendu au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et au Zimbabwe en qualité de consultant de l'OMPI dans le cadre de missions financées par le PNUD.

En octobre et novembre, deux consultants de l'OMPI venus des Pays-Bas et du Zimbabwe se sont rendus à Lusaka, dans le cadre du projet ESAPADIC financé par le PNUD, pour promouvoir le développement des relations entre les utilisateurs de l'information technique, d'une part, et l'ESAPADIC ainsi que le centre national de liaison, d'autre part.

Zimbabwe. En juin, trois fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude de l'ESAPADIC sur les brevets au service du développement tenues à Harare et organisées par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En janvier, l'OMPI a été représentée à la 23e session du Conseil de l'OAPI, tenue à Bangui. Plusieurs questions concernant la coopération entre l'OMPI et l'OAPI ont été examinées, notamment l'organisation conjointe d'un séminaire sur la propriété industrielle devant se tenir à Cotonou en mars et l'Accord de coopération quadripartite entre l'OMPI, le CRAT, l'ESARIPO et l'OAPI. Cet Accord a été adopté par le Conseil de l'OAPI et le Directeur général par intérim de l'OAPI a été autorisé à le signer au nom de cette Organisation (voir plus loin).

En mars, a eu lieu à Cotonou un séminaire sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collabo-

ration avec l'OAPI, qui a été suivi par 28 fonctionnaires nationaux venus de tous les Etats membres de l'OAPI, à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo. Les frais de participation ont été pris en charge par l'OMPI. Un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de cette Organisation venu de France, dont la participation a été financée par des fonds mis à disposition par la France, y ont pris part et ont présenté des exposés.

Le séminaire avait pour objet d'examiner et d'harmoniser les positions des Etats membres de l'OAPI en ce qui concerne certaines dispositions de l'Accord de Bangui, qui appellent une action de la part de chaque gouvernement. Les principaux sujets étaient les suivants : dépôt direct et indirect des demandes de titres de propriété industrielle, surveillance et utilisation de certains signes distinctifs et approbation des contrats de licences. Les participants au séminaire ont adopté une série de recommandations visant à définir une position commune sur ces sujets.

En juin, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI, s'est tenu au siège de cette dernière Organisation, à Yaoundé. Ce cours a été suivi par 14 fonctionnaires des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Maroc, Sénégal, Tchad, Togo et Zaïre. Quinze participants venant de l'OAPI et du Cameroun et un fonctionnaire du CRAT y ont également pris part. Deux fonctionnaires de l'OMPI, un fonctionnaire de l'OAPI et deux consultants de l'OMPI venus de France et de l'OEB ont participé à ce cours en qualité de conférenciers. La participation du conférencier de l'OEB a été financée par cet Office.

En novembre, une mission organisée en commun par l'OEB et l'OMPI et composée de deux experts de l'OEB s'est rendue à Yaoundé, à la suite d'une résolution adoptée lors de la 23e session du Conseil de l'OAPI, afin d'étudier la structure administrative de cette Organisation. Cette étude, une fois terminée, sera soumise à l'examen du Conseil de l'OAPI lors de sa 24e session, prévue pour le début de 1986.

En décembre, le Directeur général par intérim de l'OAPI s'est rendu en visite à l'OMPI et a eu des entretiens avec un Vice-directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la poursuite de la coopération entre les deux Organisations.

Centre régional africain de technologie (CRAT). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la réunion du Conseil exécutif et du Conseil des Ministres du CRAT, à Lagos.

Au cours de la réunion, le Conseil exécutif a adopté l'Accord de coopération quadripartite entre l'OMPI, le CRAT, l'ESARIPO et l'OAPI, et le Secrétaire exécutif du CRAT a été autorisé à le signer au nom du Centre (voir plus loin).

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part en qualité de conférencier aux journées d'étude sur la

mise en valeur et le transfert des techniques organisées par le CRAT et tenues à Freetown.

Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) (précédemment dénommée Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO)). En février, le Botswana a déposé son instrument d'adhésion au Protocole relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'ESARIPO (Protocole d'Harare), devenant ainsi le septième Etat à adhérer à ce Protocole.

En mars, l'office canadien des brevets a offert d'établir gratuitement des rapports de recherche et d'examen pour un maximum de 10 demandes déposées en vertu du Protocole d'Harare dans le cadre de l'ESARIPO.

En avril, le conseiller technique du projet concernant la création, au sein de l'ARIPO, d'un Centre de documentation et d'information en matière de brevets (ESAPADIC), s'est rendu à l'OMPI et a eu des entretiens au sujet du plan d'action de 1985 relatif au projet.

En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Harare pour participer à la réunion d'examen tripartite PNUD/ESARIPO/OMPI. A cette réunion ont été adoptés le plan d'action et le budget de 1985 concernant le projet ESAPADIC.

En juin, ont eu lieu les journées d'étude de l'ESAPADIC sur les brevets au service du développement, organisées par l'OMPI en collaboration avec la SIDA et l'ARIPO à l'intention des Etats membres de l'ARIPO et des Etats susceptibles de le devenir. Elles ont été suivies par 18 fonctionnaires nationaux des pays suivants : Botswana, Ghana, Kenya, Lesotho, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Deux fonctionnaires de l'ARIPO et huit agents de brevets venant du Zimbabwe ont aussi suivi ces journées d'étude, qui ont consisté en exposés, démonstrations, entretiens et exercices pratiques. Ont participé à ces journées en qualité de conférenciers un fonctionnaire de l'OMPI, deux consultants de l'OMPI venus de Suède dont les dépenses ont été prises en charge par la SIDA, et deux fonctionnaires de l'ARIPO.

La Gambie et la Zambie ont déposé, en octobre et novembre respectivement, leur instrument d'adhésion au Protocole d'Harare, portant ainsi à neuf (voir plus loin) le nombre des Etats ayant adhéré à ce Protocole.

En octobre et novembre, neuf agents et conseils en propriété industrielle venus du Ghana, du Kenya, du Malawi, d'Ouganda, de République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe ont suivi à l'Office allemand des brevets et à l'Office des brevets du Royaume-Uni un stage de formation pratique organisé par l'OMPI, avec le concours du Royaume-Uni et de la CDG de la République fédérale d'Allemagne, pour faire suite au séminaire organisé par l'OMPI et la CDG à l'intention des agents et des conseils en propriété industrielle de

l'Afrique anglophone, qui s'était tenu à Nairobi en octobre 1984. Les participants se sont aussi rendus à l'OMPI.

En décembre, un Vice-directeur général et deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la neuvième session du Conseil de l'ARIPO à Harare. Les 12 Etats membres de l'Organisation (Botswana, Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Zambie, Zimbabwe) étaient représentés. Deux Etats susceptibles de devenir membres (Ethiopie et Swaziland) étaient représentés par des observateurs. Le Directeur de l'ARIPO et le conseiller technique du projet ESAPADIC ont remis des rapports au Conseil, qui a approuvé le programme et budget de l'Organisation pour 1986. Afin de donner à tous les Etats membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) la possibilité de devenir membres de l'Organisation, le Conseil a fait part de son intention de modifier un article de l'Accord de Lusaka et a modifié le nom de l'Organisation, qui s'intitule désormais «Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO)» au lieu de «Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO)». Le Conseil a pris note avec satisfaction, à propos du Protocole d'Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels, dont les Etats contractants sont au nombre de neuf (Botswana, Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, Soudan, Zambie, Zimbabwe), des progrès accomplis en matière de ratification ou d'adhésion ainsi qu'en ce qui concerne la mise en oeuvre de ce texte. Il s'est félicité de ce que le Ghana, le Malawi et le Zimbabwe aient incorporé les dispositions du Protocole à leur législation nationale et a instamment invité tous les autres Etats contractants à prendre dès que possible des mesures en ce sens. Il a élu Président du Conseil le Directeur de l'enregistrement de la Zambie, qui succède ainsi au Directeur de l'enregistrement des marques et des brevets du Kenya. Il a aussi entériné l'Accord de coopération quadripartite conclu en juillet entre l'OMPI, le CRAT, l'ESARIPO et l'OAPI.

Le Conseil a enfin exprimé sa reconnaissance aux Gouvernements et aux offices de brevets de l'Allemagne (République fédérale d'), des Etats-Unis d'Amérique, de la République démocratique allemande, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse ainsi qu'à l'OEB pour l'assistance accordée à l'ARIPO, en particulier dans le cadre du projet ESAPADIC, qui devait prendre fin en décembre.

Au cours de la session de décembre du Conseil de l'ARIPO, un séminaire, organisé par l'OMPI avec le concours de l'Allemagne (République fédérale d'), de la Suède et de l'OEB dans le cadre du projet ESAPADIC, s'est tenu à Harare. Trois consultants de l'OMPI venus d'Allemagne (République fédérale d'), de Suède et de l'OEB y ont pris part en qualité de conférenciers. Tous les délégués présents à la session du Conseil ont suivi ce séminaire qui avait pour objet d'expliquer la nature de

l'interaction qui s'exerce entre l'ARIPO et les offices des brevets des Etats membres et d'exposer les moyens de renforcer celle-ci. Le séminaire a aussi passé en revue l'expérience acquise au cours de la première année d'application du Protocole d'Harare.

Organisation de l'Unité africaine (OUA). En juillet, un Vice-directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus en mission à Addis-Abeba, où ils ont eu des entretiens avec le Secrétaire général par intérim et d'autres fonctionnaires de l'OUA au sujet de la coopération entre les deux Organisations et de la réunion de planification de haut niveau en matière de propriété industrielle en Afrique, qui s'est tenue à Lomé en juillet et en août (voir ci-dessous).

En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi la 42e session du Conseil des Ministres tenue à Addis-Abeba.

Coopération entre l'OMPI, l'ARIPO, le CRAT et l'OAPI. En juillet, un Accord de coopération quadripartite a été signé à l'OMPI par le Directeur général de l'OMPI, le Secrétaire exécutif du CRAT et le Directeur de l'ESARIPO. Il a été signé à Yaoundé par le Directeur général par intérim de l'OAPI. Le Directeur général de l'OMPI s'est entretenu avec ces personnalités de la coopération entre l'OMPI et les autres organisations.

Dans le cadre de l'Accord, les quatre organisations sont convenues de coopérer en ce qui concerne la fourniture d'informations techniques tirées des documents de brevet et le renforcement du potentiel de négociation des pays en développement d'Afrique dans les accords de transfert de techniques lorsque ces techniques sont liées à des droits de propriété industrielle.

Une réunion de planification de haut niveau en matière de propriété industrielle en Afrique, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Togo et avec le concours financier du PNUD, s'est tenue à Lomé à la fin du mois de juillet et au début du mois d'août.

Cette réunion, à laquelle tous les pays africains avaient été invités, a été suivie par 36 d'entre eux : Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie et Zambie; le CRAT, l'ARIPO et l'OAPI y ont également été représentés.

Cette réunion a aussi été suivie par des représentants des offices de propriété industrielle associés au programme de coopération pour le développement mis en oeuvre par l'OMPI dans la région. Les offices nationaux de l'Allemagne (République fédérale d'), de la France, du Portugal, de la Suède et l'OEB étaient ainsi représentés.

La réunion a été ouverte par le Ministre du plan et de l'industrie du Togo et par le Directeur général de l'OMPI.

Les représentants de la plupart des pays participants ont décrit la situation de la propriété industrielle dans leur pays ainsi que les liens de coopération existant entre leur pays et l'OMPI.

Les participants à la réunion ont pris note de la coopération en cours entre l'OMPI et la CEA ainsi que de la coopération qui existe entre l'OMPI, d'une part, et l'OAPI, l'ARIPO et le CRAT, d'autre part. Ils ont pris note avec satisfaction de l'Accord de coopération quadripartite entre l'OMPI, le CRAT, l'ESARIPO et l'OAPI, signé en juillet 1985, qui établit un mécanisme efficace au regard de la fourniture d'informations techniques tirées des documents de brevet et des accords de transfert de techniques. Les participants ont aussi pris acte de la coopération amorcée par l'OMPI avec la CEPGL, d'une part, et avec la Zone d'échanges préférentiels de l'Afrique orientale et australe (ZEP), d'autre part, ainsi que des projets de l'OMPI visant à élaborer des programmes spéciaux de propriété industrielle à l'intention des pays lusophones d'Afrique.

Dans le cadre de leur mission de planification des politiques, les participants à la réunion ont adopté pour la période 1987-1991 un programme d'action qui, compte tenu des infrastructures existant aux niveaux national, sous-régional et régional, est axé sur les points suivants : i) assistance relative à l'adoption de nouveaux textes législatifs ou à la révision des textes existant en matière de propriété industrielle, ii) mise en valeur des ressources humaines par une formation appropriée à tous les niveaux de spécialisation, iii) création et renforcement des infrastructures en matière de propriété industrielle et iv) promotion des activités d'invention et d'innovation.

Les activités à entreprendre au titre du programme d'action seront mises en oeuvre, selon le cas, au niveau national, sous-régional ou régional.

Pour la mise en oeuvre du programme d'action, les participants à la réunion ont prié le PNUD de coopérer étroitement avec l'OMPI en mettant à sa disposition les ressources financières nécessaires et ont exprimé l'espoir d'obtenir la coopération des offices nationaux de propriété industrielle des pays industrialisés ainsi que de l'OEB.

Pays arabes

Yémen démocratique. Un fonctionnaire de l'OMPI a été invité à présenter, en mars, un exposé à un séminaire sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans les activités d'étude et de réalisation, organisé à Aden par la Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS). Une quarantaine de fonctionnaires nationaux de divers ministères ont participé à ce séminaire.

Egypte. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission au Caire afin d'effectuer une étude détaillée sur la situation de l'Office égyptien des brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD pour la modernisation de cet Office. A la suite de cette mission, l'OMPI a soumis des recommandations au Président de l'Office et, à titre de première mesure, a proposé de tenir une réunion pour examiner les propositions du Gouvernement égyptien visant à modifier certaines dispositions de la législation sur les brevets.

En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Arusha et organisé par l'OMPI (voir plus haut).

En juillet, quatre fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'OMPI, où ils ont eu des entretiens avec le Directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation au sujet de la révision de la législation nationale sur les brevets et du PCT et participé à une réunion d'examen tripartite en vue de modifier le projet national financé par le PNUD.

Iraq. En février, le Directeur général s'est rendu à Bagdad et a examiné avec le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le Ministre de l'industrie et des ressources minérales, le Ministre des industries légères et d'autres fonctionnaires de haut rang les plans visant à accroître les activités de coopération pour le développement de l'OMPI en Iraq.

En février, s'est tenu à Bagdad un séminaire national sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de l'industrie et des ressources minérales. De hauts fonctionnaires de divers ministères et organismes d'études et de réalisations ont pris part à ce séminaire qui a été ouvert par le Directeur général et le Ministre de l'industrie et des ressources minérales. Un fonctionnaire de l'OMPI y a participé et a présenté un exposé de même qu'un consultant de République fédérale d'Allemagne dont la participation était financée par ce pays.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens à Bagdad avec les autorités nationales au sujet du nouvel office de la propriété industrielle de ce pays et de la nouvelle législation nationale dans ce domaine ainsi que des activités de coopération de l'OMPI pour le développement.

Jordanie. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu de République fédérale d'Allemagne ont procédé à des consultations avec un certain nombre d'experts venus d'Egypte, d'Iraq, de Jordanie et du Koweït, dans le cadre d'un projet concernant la gestion des brevets et les opérations en matière de licences des organismes d'études et de réalisations des pays en développement, avec la coopération de la Société scientifique royale, à Amman. Recommandé par le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, ce projet est mis

en oeuvre avec l'aide financière de la République fédérale d'Allemagne.

Koweït. Un fonctionnaire de l'OMPI a été invité à présenter un exposé, en mars, à un séminaire sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans les activités d'études et de réalisations, organisé au Koweït par la FCARS. Une vingtaine de fonctionnaires nationaux de divers ministères ont participé à ce séminaire.

Libye. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Tripoli dans le cadre d'une mission financée par le PNUD et a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre la Libye et l'OMPI et de la réunion de planification de haut niveau en matière de propriété industrielle en Afrique, qui s'est tenue à Lomé en juillet et en août (voir plus haut).

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Tripoli dans le cadre du projet régional financé par le PNUD et a examiné avec des fonctionnaires nationaux les moyens de renforcer le système national de la propriété industrielle. Les autorités nationales ont ensuite demandé l'aide de l'OMPI pour l'élaboration d'une nouvelle législation sur la propriété industrielle.

Maroc. En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Yaoundé et organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI (voir plus haut).

En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Casablanca dans le cadre d'une mission financée par le PNUD et a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux en ce qui concerne la mise en oeuvre du projet national financé par le PNUD dans le domaine de la propriété industrielle ainsi que la réunion de planification de haut niveau en matière de propriété industrielle en Afrique, qui s'est tenue à Lomé en juillet et en août (voir plus haut).

Qatar. Un fonctionnaire de l'OMPI a été invité à présenter un exposé, en mars, à un séminaire sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans les activités d'études et de réalisations, organisé à Doha par la FCARS. Une trentaine de fonctionnaires nationaux de divers ministères ont participé à ce séminaire.

Somalie. Un fonctionnaire de l'OMPI a été invité à présenter un exposé, en mars, à un séminaire sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans les activités d'études et de réalisations, organisé à Muqdisho par la FCARS. Une quarantaine de fonctionnaires nationaux de divers ministères ont participé à ce séminaire.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Muqdisho, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre l'OMPI et la Somalie. Les autorités nationales ont ensuite

demandé l'aide de l'OMPI pour l'élaboration d'une nouvelle législation sur la propriété industrielle.

Soudan. Un fonctionnaire de l'OMPI a été invité à présenter un exposé, en mars, à un séminaire sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans les activités d'études et de réalisations, organisé à Khartoum par la FCARS. Une quarantaine de fonctionnaires nationaux de divers ministères ont participé à ce séminaire.

En juin, un fonctionnaire national a suivi un cours d'introduction générale à la propriété industrielle tenu à Arusha et organisé par l'OMPI (voir plus haut).

Syrie. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Damas, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux du renforcement du système national de la propriété industrielle. Les autorités nationales ont ensuite demandé l'aide de l'OMPI pour l'élaboration d'une nouvelle législation sur la propriété industrielle et la formulation d'un éventuel projet national financé par le PNUD qui viserait à renforcer le système de la propriété industrielle.

Tunisie. En mars, un Vice-directeur général de l'OMPI s'est rendu à Tunis et a eu des entretiens avec le Ministre de l'économie et le Ministre de la culture, compétents pour les questions de propriété industrielle et de droit d'auteur, respectivement, et avec des fonctionnaires de l'Institut national de normalisation et de propriété industrielle (INNORPI), concernant la coopération à apporter par l'OMPI à plusieurs initiatives tunisiennes visant à réorganiser et à renforcer le système national de propriété industrielle.

Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe (CCG). En mars, l'OMPI a transmis au secrétariat du CCG à Riyad une proposition en vue d'un éventuel système sous-régional de propriété industrielle pour les six Etats membres du CCG (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar). Le CCG a transmis la proposition de l'OMPI aux autorités nationales de chacun des six pays pour examen.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Riyad et a étudié avec des représentants du CCG d'un plan d'action pour l'adoption d'un accord concernant les brevets et la création d'un office central des brevets pour les Etats membres du CCG.

Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS). En avril, le Secrétaire général de la FCARS s'est rendu en mission à l'OMPI et a eu des entretiens avec le Directeur général de l'Organisation sur divers aspects de la coopération entre l'OMPI et la FCARS. Au cours de ces entretiens, le plan d'action pour la mise en oeuvre du projet concernant la création d'un Service d'information et de documentation en matière de brevets (PIDU), qui est actuellement exécuté

par l'OMPI et financé par le PNUD, a été élaboré. Le Secrétaire général de la FCARS a présenté à l'OMPI le premier exemplaire de la traduction arabe du volume 9 de la Classification internationale des brevets (CIB) (quatrième édition), établie par la FCARS avec le concours de l'OMPI.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu de l'OEB ont effectué une mission à Bagdad pour s'entretenir avec le secrétariat de la FCARS de la création du PIDU. Les membres de la mission ont mis au point le plan d'action précité pour 1985, défini les besoins en matériel et en documentation et élaboré des propositions quant à la constitution d'une collection de documents de brevet arabes.

En septembre, a eu lieu un cours de formation sur la documentation et la recherche en matière de brevets organisé par l'OMPI, en collaboration avec le PNUD et l'OEB, à l'intention du personnel engagé dans le cadre du projet de création du PIDU. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu de l'OEB.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bagdad et a suivi la neuvième session du Conseil de la FCARS. Le Conseil s'est prononcé en faveur de la poursuite des activités menées au titre du projet de création du PIDU et de la participation de la FCARS aux frais de mise en oeuvre du projet de traduction en arabe des volumes 1 à 8 de la quatrième édition de la CIB.

Projet multinational pour les pays arabes dans le domaine de la propriété industrielle. L'OMPI a continué d'assurer l'exécution du projet régional biennal (1985-1986), financé par le PNUD, pour le renforcement des systèmes de propriété industrielle des pays arabes.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à New York et s'est entretenu avec des fonctionnaires du PNUD des mesures à prendre au sujet d'une proposition relative à un projet régional pour les pays arabes qui serait financé par le PNUD et dont l'exécution serait confiée à l'OMPI dans le cadre du quatrième programme multinational pour les pays arabes (1987-1991).

Journées d'étude de la propriété industrielle dans les pays arabes. En mai se sont tenues à Genève des journées d'études, organisées par l'OMPI avec la collaboration du PNUD. Il s'agissait de la première occasion pour les pays arabes de participer à une réunion de l'OMPI organisée uniquement à leur intention en vue d'examiner des questions de propriété industrielle. Tous les pays arabes étaient invités à ces journées d'étude et 18 d'entre eux y ont été représentés : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Oman, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen démocratique. En outre, un certain nombre d'ambassadeurs permanents des missions arabes auprès

de l'ONU ainsi que l'Ambassadeur représentant permanent de la Ligue arabe à Genève ont aussi assisté à la séance d'ouverture de ces journées d'étude.

Les journées d'étude ont été ouvertes par le Directeur général et présidées par l'Ambassadeur représentant permanent de la Jordanie auprès de l'ONU à Genève. Les participants ont adopté des conclusions, des recommandations et un plan d'action à mettre en oeuvre par l'OMPI, portant sur la coopération future en matière de propriété industrielle dans les pays arabes.

L'essentiel des principales recommandations est indiqué ci-après. Il conviendrait d'accorder la priorité absolue à un programme de formation qui devrait aboutir à la constitution, dans chaque pays arabe, d'un corps d'experts en propriété industrielle. La législation en vigueur dans le domaine de la propriété industrielle devrait être révisée dans chaque pays de telle sorte que les pays arabes soient dotés dans leur totalité d'une législation moderne et complète adaptée à leurs besoins économiques et à la politique de leurs gouvernements. L'infrastructure de chaque pays en matière de propriété industrielle devrait être renforcée de manière à pouvoir jouer un rôle efficace sur le plan de l'activité inventive nationale et de l'acquisition de techniques étrangères. Le potentiel de négociation de contrats de licences à des conditions plus favorables pour les pays arabes devrait être renforcé. L'utilisation des informations techniques contenues dans les documents de brevet devrait être encouragée et facilitée grâce au recours généralisé à la CIB. Des systèmes régionaux et sous-régionaux de coopération entre les pays arabes devraient être mis en place dans le domaine de la propriété industrielle. «Il conviendrait de prolonger le projet régional OMPI-PNUD afin qu'il constitue, sur une longue période de temps, un lien pour les relations entre pays arabes en matière de propriété industrielle, par le biais d'un examen commun de leurs intérêts et d'un échange de données d'expérience» (paragraphe 19 du document OMPI/IP/AC/85/6).

Asie et Pacifique

Afghanistan. En avril et mai, un fonctionnaire national a suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Bangladesh. En avril et mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo, et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation venus d'Australie et du Royaume-Uni se sont rendus à Dacca pour s'entretenir

avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD d'un projet national financé par le PNUD et proposé en vue de renforcer l'administration de la propriété industrielle à l'échelon national, d'un projet de séminaire sur les marques qui se tiendrait plus tard dans l'année et d'un projet de séminaire national sur les licences en matière de propriété industrielle pour 1986, ces deux séminaires s'inscrivant dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Toujours en mai, l'un des deux fonctionnaires de l'OMPI et le consultant de l'OMPI venu d'Australie ont débattu, à Dacca, avec le Président de la Cour suprême du Bangladesh, de l'organisation en 1987 d'un colloque sur la propriété intellectuelle pour les magistrats de la région, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Le consultant de l'OMPI venu d'Australie s'est aussi entretenu, à l'Université de Dacca, de l'assistance fournie par l'OMPI, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), en ce qui concerne l'enseignement de la propriété intellectuelle en tant que matière au programme des cours de droit.

En octobre, un Vice-directeur général et deux autres fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Dacca et ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD au sujet de diverses questions touchant à la coopération, dont une proposition de projet national financé par le PNUD visant à renforcer l'administration nationale de la propriété industrielle.

L'OMPI a organisé, en collaboration avec le Bureau des marques du Ministère du commerce, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), un séminaire national sur les marques qui s'est tenu pendant trois jours à Dacca en octobre.

En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur le droit et l'administration des marques tenu à Canberra et organisé par l'OMPI et le Gouvernement australien dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre, le Directeur du Bureau des marques a effectué auprès des offices de propriété industrielle des Philippines, de la République de Corée, de Sri Lanka et de la Thaïlande une visite d'étude de deux semaines organisée à son intention par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Chine. En février quatre professeurs de droit chinois ont effectué un voyage d'étude d'un mois organisé à leur intention par l'OMPI, en collaboration avec les Etats-Unis d'Amérique, sous les auspices du Ministère de la justice. Les intéressés se sont rendus dans des institutions et des universités des Etats-Unis d'Amérique à des fins d'observation et pour avoir des entretiens sur des questions de planification, d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle.

En février, cinq fonctionnaires du Ministère de l'éducation ont eu des entretiens avec le Directeur général au siège de l'OMPI au sujet de la coopération

entre ce Ministère et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

En mars, quatre fonctionnaires de l'Agence des brevets de Shanghai ont effectué en République fédérale d'Allemagne, aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon et à l'OMPI un voyage d'étude organisé à leur intention par l'OMPI, avec le concours du Japon et des Etats-Unis d'Amérique, à des fins d'observation et pour des entretiens sur des questions concernant les agents de brevets et les procédures de demande de brevet.

En avril, quatre fonctionnaires du Ministère de la santé publique se sont rendus à l'OMPI et ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation sur des questions relatives à la protection des inventions par les brevets dans les domaines de la médecine et de la pharmacie.

En avril également, une délégation chinoise composée de 21 membres et participant au 13e salon international des inventions et des techniques nouvelles (Genève) s'est rendue au siège de l'OMPI et a eu des entretiens avec le Directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation au sujet de la stimulation de l'activité inventive nationale et de la protection des inventions par les brevets.

En avril et mai, trois fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin). Un autre fonctionnaire national a participé au cours en tant que conférencier.

En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu à Genève avec un Vice-directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI d'un projet de règlement relatif à l'acquisition de techniques étrangères en Chine.

En septembre, le Directeur général de l'Office chinois des brevets, le Directeur de l'Office chinois des marques et des fonctionnaires les accompagnant ont eu des entretiens à Genève avec le Directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération avec cette Organisation.

En octobre et novembre, à l'occasion d'un symposium organisé par le Groupe chinois de l'AIPPI à Beijing, un Vice-directeur général a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce, de l'Office chinois des brevets, de l'Office chinois des marques et du Conseil chinois pour le développement du commerce international.

En novembre, le Directeur général, accompagné d'un Vice-directeur général et d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, s'est rendu à Beijing et à Shanghai et s'est entretenu de questions relatives à la coopération entre la Chine et l'OMPI avec des représentants de la Cour suprême du peuple, du Ministère des relations économiques et du commerce extérieurs, de la Commission économique d'Etat, de l'Office des brevets, de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce, de la Commission d'Etat de l'éducation, de la Commission

d'Etat des sciences et techniques, du Centre de recherche sur la législation et la réglementation économique du Conseil des affaires d'Etat et du Conseil chinois pour le développement du commerce international. Le Directeur général a rendu visite à M. Huang Hua, Vice-président du Comité permanent de l'Assemblée nationale du peuple.

En novembre et décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude régionales sur le développement des inventions et l'innovation tenues à Manille et organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Institut de développement des inventions des Philippines (PIDI) dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre et décembre, un cours national de perfectionnement sur les brevets, organisé en commun par l'OMPI et l'Office chinois des brevets, a eu lieu à Shanghai. Ce cours, qui a été ouvert par le Directeur général de l'OMPI et le Directeur général de l'Office chinois des brevets, a été suivi par une cinquantaine de fonctionnaires chinois. Des exposés ont été présentés par des consultants venus d'Allemagne (République fédérale d'), des Etats-Unis d'Amérique, de France, du Japon, du Royaume-Uni, de Suisse, et de l'OEB. Les frais de séjour des conférenciers à Shanghai ont été pris en charge par la Chine tandis que leurs frais de voyage l'ont été en partie par l'OMPI et en partie par l'Allemagne (République fédérale d'), les Etats-Unis d'Amérique et la France.

En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI qui avaient suivi le cours précité de perfectionnement sur les brevets tenu à Shanghai se sont ensuite rendus à Beijing et ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Office chinois des brevets au sujet de questions relatives au PCT.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI qui avait suivi le séminaire de perfectionnement sur les marques s'est ensuite entretenu à Shanghai, Beijing et Hong Kong, respectivement avec des fonctionnaires de l'Agence des brevets de Shanghai, de l'Agence des brevets du Conseil chinois pour le développement du commerce international et de l'Agence des brevets de Chine (Hong Kong).

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à Beijing à une cérémonie organisée à l'occasion de la remise des premiers certificats de brevet de l'Office chinois des brevets à divers titulaires de brevets chinois et étrangers. Cette cérémonie s'est déroulée en présence du Vice-premier ministre Li Peng et d'autres hauts fonctionnaires chinois.

En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude régionales sur les licences et autres accords de transfert en matière de propriété industrielle tenues à Bombay et organisées par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement indien et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

République populaire démocratique de Corée. L'OMPI a continué d'assurer l'exécution du projet national financé par le PNUD «Renforcement de l'administration de la propriété industrielle et création d'un centre d'information en matière de brevets» en fournissant de la documentation et des instruments de recherche et en les actualisant.

En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu de République démocratique allemande ont effectué une mission à Pyongyang afin de fournir une assistance quant à l'organisation de services d'information en matière de brevets pour l'industrie, l'administration de l'enregistrement des marques ainsi que l'utilisation et l'entretien du matériel du projet et d'évaluer l'état d'avancement du projet national financé par le PNUD. Les premiers entretiens ont eu lieu avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD au sujet d'une éventuelle suite à donner à ce projet.

En septembre et octobre, trois fonctionnaires nationaux ont effectué auprès des offices de propriété industrielle de l'Autriche, de la Hongrie et de la République démocratique allemande un voyage d'étude sur l'automatisation des opérations d'un office, organisé par l'OMPI dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation venus de République démocratique allemande et d'Union soviétique se sont rendus en mission à Pyongyang pour compléter la formation assurée à des fonctionnaires nationaux dans le domaine de l'examen des brevets et donner des conseils au sujet de la surveillance de l'activité inventive ainsi que pour assister à la réunion d'examen tripartite final du projet national financé par le PNUD. Ce projet, initialement conçu pour une période de deux ans (1983-1984) avait été prorogé jusqu'au 31 décembre 1985. Lors de cette réunion, les autorités nationales et le représentant du PNUD se sont félicités des résultats obtenus dans le cadre de ce projet au regard du renforcement du potentiel technique et économique national.

Fidji. En avril et en mai, un fonctionnaire national a suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En octobre et novembre, s'est tenue à Suva la seconde réunion de haut niveau de fonctionnaires de pays du Pacifique Sud pour l'étude de la coopération régionale dans le domaine de la propriété industrielle, organisée par l'OMPI en commun avec le Gouvernement de Fidji. Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin). Elle a été suivie par 14 fonctionnaires nationaux de Fidji, des Iles Salomon, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Samoa et des Tonga ainsi que par un représentant du Bureau de coopération économique du Pacifique Sud (BCEPS), un consultant de l'OMPI venu

d'Australie et deux fonctionnaires de cette Organisation. Les participants ont examiné un projet révisé de loi sur la propriété industrielle, accompagné d'un projet de règlement d'exécution, élaborés par l'OMPI pour les pays du Pacifique Sud et ont décidé, à l'issue de leurs débats, d'inviter l'OMPI à élaborer un projet de loi type sur la propriété industrielle pour les pays du Pacifique Sud. Avant sa mise au point finale, le texte de la loi type sera communiqué à tous les pays intéressés afin de recueillir leurs observations.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi le séminaire interrégional sur la stratégie industrielle et le système des brevets tenu à Séoul et organisé en commun par l'OMPI et l'Office de l'administration des brevets de la République de Corée avec le concours du PNUD.

Inde. En avril et mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu d'Australie se sont rendus à New Delhi afin de s'entretenir avec le Président de la Cour suprême désigné de l'Inde, des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, de l'organisation à Bombay, plus tard dans l'année, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, de journées d'étude régionales sur la question des licences en matière de propriété industrielle, et de l'organisation en 1986, pour des magistrats, d'un colloque national sur la propriété intellectuelle. Le consultant de l'OMPI a aussi examiné dans des établissements d'enseignement supérieur de Bombay et New Delhi la question de l'assistance à fournir par l'OMPI, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), en ce qui concerne l'enseignement de la propriété intellectuelle en tant que matière au programme des cours de droit.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi le cours de formation sur le droit et l'administration des marques tenu à Canberra et organisé par l'OMPI et le Gouvernement australien dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre, un fonctionnaire national a suivi le séminaire interrégional sur la stratégie industrielle et le système des brevets tenu à Séoul et organisé en commun par l'OMPI et l'Office de l'administration des brevets de la République de Corée avec le concours du PNUD.

En novembre et décembre, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales sur le développement des inventions et l'innovation tenues à Manille et organisées par l'OMPI en collaboration avec le PIDI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En décembre, des journées d'étude régionales sur les licences et autres accords de transfert en matière de propriété industrielle, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien et la CESAP

dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), ont eu lieu à Bombay. Elles ont été suivies par 19 fonctionnaires nationaux de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée, de Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam ainsi que par une quinzaine de participants indiens. Un consultant de l'Organisation venu d'Australie, un fonctionnaire de la CESAP, un conférencier venu des Etats-Unis d'Amérique ainsi que six personnalités indiennes y ont participé en qualité de conférenciers.

Indonésie. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Djakarta pour avoir des entretiens au sujet de la formation du personnel de la Direction des brevets et du droit d'auteur, du projet de loi sur les brevets et de la création et de l'utilisation d'un système national d'information en matière de brevets.

En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Djakarta afin de poursuivre les entretiens de février; il était accompagné par un consultant de l'OMPI venu des Etats-Unis d'Amérique dont la mission était financée à l'aide de fonds mis à disposition par ce pays. Des entretiens ont eu lieu avec des fonctionnaires nationaux de divers départements au sujet de l'accès à la documentation en matière de brevets et de son utilisation, ainsi qu'avec des fonctionnaires du Département de l'industrie au sujet de l'assistance et des services consultatifs que l'OMPI pourrait offrir dans le domaine des dessins et modèles industriels. Ces activités ont été menées au titre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En avril et mai, un fonctionnaire national a suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu de République fédérale d'Allemagne ont procédé, à Djakarta, à des consultations avec six experts d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et de la République de Corée, dans le cadre d'un projet concernant la gestion des brevets et les opérations en matière de licences des organismes d'études et de réalisations des pays en développement, avec la collaboration de l'Agence pour la mise au point et l'application des techniques. Recommandé par le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, ce projet est mis en oeuvre avec l'aide financière de la République fédérale d'Allemagne.

En août, deux fonctionnaires de la Direction des brevets et du droit d'auteur se sont rendus à l'Office australien des brevets, des marques et des dessins et modèles, à Canberra, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), pour une mission d'étude et d'observation de deux semaines. L'un d'eux s'est ensuite rendu en visite d'étude au Centre d'infor-

mation et de documentation en matière de brevets (CIDB) de Kuala Lumpur.

En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur le droit et l'administration des marques tenu à Canberra et organisé par l'OMPI et le Gouvernement australien dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre, un fonctionnaire national a suivi le séminaire interrégional sur la stratégie industrielle et le système des brevets tenu à Séoul et organisé en commun par l'OMPI et l'Office de l'administration des brevets de la République de Corée avec le concours du PNUD.

En novembre et décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude régionales sur le développement des inventions et l'innovation tenues à Manille et organisées par l'OMPI en collaboration avec le PIDI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En décembre, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales sur les licences et autres accords de transfert en matière de propriété industrielle tenues à Bombay et organisées par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement indien et la CESAP, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Iran (République islamique d'). En septembre, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens à Genève avec un Vice-directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet des possibilités de coopération entre la République islamique d'Iran et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

Laos. En avril et mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Malaisie. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Kuala Lumpur pour étudier avec des fonctionnaires nationaux les plans de mise en application de la Loi sur les brevets ainsi que la mise au point d'un projet national financé par le PNUD qui viserait à améliorer l'administration malaisienne des brevets pendant la période 1985-1986.

En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur et a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD au sujet de la mise en oeuvre rapide du projet national financé par le PNUD.

Des entretiens ont aussi eu lieu à propos des services consultatifs et de l'assistance que l'OMPI pourrait fournir à l'Office des marques et des brevets pour la rationalisation et l'amélioration du système d'enregistrement des marques. Il a été convenu que l'OMPI enverrait en mai un consultant en mission préliminaire,

dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), pour étudier les problèmes existants du service des marques et pour formuler des recommandations au sujet des améliorations à apporter.

En avril, un consultant de l'OMPI venu d'Australie s'est rendu dans des établissements d'enseignement supérieur en vue d'examiner la question de l'assistance à fournir par l'OMPI, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), pour l'élaboration d'un programme et de matériel d'enseignement en vue de l'introduction de la propriété intellectuelle au programme des cours de droit.

En avril également, un consultant de l'OMPI venu des Etats-Unis d'Amérique a effectué une mission de trois semaines à Kuala Lumpur au cours de laquelle il a dispensé aux fonctionnaires du CIDB nouvellement créé une formation portant sur l'entretien et l'utilisation du système d'information en matière de brevets, notamment en ce qui concerne la recherche de l'information technique contenue dans les documents de brevet et l'encouragement de l'utilisation de cette information par le public et les autorités nationales. La mission du consultant a été financée par des fonds mis à disposition par les Etats-Unis d'Amérique.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu d'Australie se sont rendus à Kuala Lumpur où ils ont eu des entretiens avec le Président de la Cour suprême de Malaisie sur l'organisation, plus tard dans l'année, d'un colloque sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des pays de l'Asie du Sud-Est, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En mai également, un consultant de l'OMPI venu du Royaume-Uni s'est rendu à Kuala Lumpur, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), pour analyser les problèmes existants et fournir une assistance préliminaire à l'Office des marques et des brevets en ce qui concerne l'administration des marques.

Toujours en mai, le projet national financé par le PNUD visant à renforcer l'administration des brevets de la Malaisie a été approuvé par les autorités nationales et le PNUD. Ce projet a démarré en juin.

En juin, un fonctionnaire du CIDB a eu, à Genève, des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI sur des questions relatives à la coopération entre l'OMPI et le CIDB.

En juin, un fonctionnaire du CIDB a reçu à l'OEB, à La Haye, une formation en matière de recherche et de classification, dans le cadre du projet national financé par le PNUD. En juillet, trois fonctionnaires du CIDB ont reçu, dans le cadre du même projet, une formation relative à l'examen quant au fond à l'OEB, à Munich, et se sont ensuite rendus à l'INPADOC, à Vienne, pour étudier les services d'information en matière de brevets de ce Centre.

En septembre et octobre, deux consultants de l'OMPI venus d'Australie et de France se sont rendus en mission à Kuala Lumpur pour étudier les opérations de

marques de l'Office des marques et des brevets et recommander des mesures de perfectionnement, y compris l'informatisation de ces opérations. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur le droit et l'administration des marques tenu à Canberra et organisé par l'OMPI et le Gouvernement australien dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre, un fonctionnaire national a suivi le séminaire sous-régional consacré aux marques sur les marchés nationaux et étrangers tenu à Bangkok et organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Département de l'enregistrement commercial du Gouvernement de la Thaïlande, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En novembre, un consultant de l'OMPI venu de République fédérale d'Allemagne s'est rendu en mission au CIDB de Kuala Lumpur pour analyser la structure et l'organisation des travaux du CIDB, assurer au personnel une formation relative à l'examen quant au fond et recommander des mesures d'aménagement. Cette mission a été financée par la République fédérale d'Allemagne.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi le séminaire interrégional sur la stratégie industrielle et le système des brevets tenu à Séoul et organisé en commun par l'OMPI et l'Office de l'administration des brevets de la République de Corée avec le concours du PNUD.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur et a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet d'un projet national financé par le PNUD qui viserait à améliorer les opérations en matière de marques et de la possibilité de reconduire au-delà de 1986 le projet national financé par le PNUD en cours d'exécution pour l'amélioration du système des brevets.

En novembre et décembre, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales sur le développement des inventions et l'innovation tenues à Manille et organisées par l'OMPI en collaboration avec le PIDI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude régionales sur les licences et autres accords de transfert en matière de propriété industrielle tenues à Bombay et organisées par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement indien et la CESAP, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Maldives. En novembre, un fonctionnaire national a suivi le cours de formation sur le droit et l'administration des marques tenu à Canberra et organisé par l'OMPI et le Gouvernement australien dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Mongolie. En avril et mai, un fonctionnaire national du Comité d'Etat des sciences et des techniques a reçu, au siège de l'OMPI, une formation dans le domaine de l'enregistrement international des marques.

En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont eu à Genève des entretiens avec le Directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre la Mongolie et l'OMPI pour le renforcement et la modernisation du système national de la propriété industrielle. Il a été convenu que l'OMPI organiserait en commun avec les autorités nationales, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), un séminaire national sur l'information en matière de brevets, qui se tiendrait à Ulan Bator en 1986. Il a aussi été convenu que le Directeur général se rendrait en visite officielle en Mongolie en 1986.

Népal. En avril et mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude régionales sur les licences et autres accords de transfert en matière de propriété industrielle tenues à Bombay et organisées par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement indien et la CESAP, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Pakistan. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Karachi et à Islamabad et ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet d'un projet national financé par le PNUD qui viserait à renforcer le système pakistanais de propriété industrielle. L'éventuelle organisation, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), d'un séminaire sur les licences de propriété industrielle en 1986 a aussi été examinée. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD et dans celui des activités du conseiller sectoriel interrégional également financées par le PNUD (voir plus loin).

En avril et mai, un fonctionnaire national a suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu d'Australie se sont rendus à Islamabad et se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux d'un projet de séminaire national sur les licences en matière de propriété industrielle pour 1986. Le fonctionnaire et le consultant de l'OMPI ont aussi débattu avec le Président de la Cour suprême du Pakistan de l'organisation en 1986 d'un colloque sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des pays de l'Asie du Sud.

Des entretiens ont également eu lieu avec la Commission aux universités (*University Grants Commission*) sur la question de l'assistance à fournir par l'OMPI en ce qui concerne l'enseignement de la propriété intellectuelle en tant que matière au programme des cours de droit dispensés dans les établissements d'enseignement supérieur. Toutes les activités proposées s'inscriraient dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En juin, l'OMPI a remis des observations, à la demande des autorités nationales, sur un projet de loi relative aux brevets et sur un projet de loi concernant les dessins et modèles industriels.

En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Karachi et à Islamabad et s'est entretenu avec des représentants des autorités nationales et du PNUD d'un projet national financé par le PNUD qui viserait à renforcer le système national des brevets, notamment par la création de services d'information en matière de brevets. Les entretiens ont aussi porté sur une proposition de l'OMPI concernant l'organisation, en collaboration avec les autorités nationales et dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, de journées d'études nationales sur les licences de propriété industrielle (voir plus loin).

En novembre, le Directeur du Bureau des marques a suivi le cours de formation sur le droit et l'administration des marques tenu à Canberra et organisé par l'OMPI et le Gouvernement australien dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin). A l'issue de ce cours, il a entrepris un voyage d'étude, organisé à son intention par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, auprès des offices de propriété industrielle des Philippines, de la République de Corée et de la Thaïlande.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi le séminaire interrégional sur la stratégie industrielle et le système des brevets tenu à Séoul et organisé en commun par l'OMPI et l'Office de l'administration des brevets de la République de Corée avec le concours du PNUD.

En novembre, le Contrôleur des brevets et des dessins et modèles a effectué à l'Office de l'administration des brevets de la République de Corée une visite d'étude organisée par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre et décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude régionales sur le développement des inventions et l'innovation tenues à Manille et organisées par l'OMPI en collaboration avec le PIDI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude régionales sur les licences et autres accords de transfert en matière de propriété industrielle tenues à Bombay et organisées par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement indien et la CESAP, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Papouasie-Nouvelle-Guinée. En avril et mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En octobre et novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la seconde réunion de haut niveau de fonctionnaires de pays du Pacifique Sud pour l'étude de la coopération régionale dans le domaine de la propriété industrielle tenue à Suva et organisée en commun par l'OMPI et le Gouvernement de Fidji dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur le droit et l'administration des marques tenu à Canberra et organisé par l'OMPI et le Gouvernement australien dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Philippines. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Manille pour évaluer l'évolution de l'Office des brevets des Philippines et les changements opérés depuis la venue de deux missions consultatives de l'OMPI, en 1982 et au début de 1983, qui avaient présenté aux autorités nationales une série de recommandations concernant l'amélioration des opérations de l'Office et une éventuelle automatisation de son travail de routine. Les deux fonctionnaires en question ont constaté que de nombreuses améliorations avaient été apportées dans l'intervalle et que la productivité de l'Office s'était accrue. Des entretiens ont eu lieu au sujet de l'élaboration d'un projet national financé par le PNUD entrant dans le cadre du quatrième cycle (1987-1991) et portant sur la consolidation des améliorations déjà introduites ainsi que sur l'automatisation du système d'enregistrement de la propriété industrielle.

Les deux fonctionnaires de l'OMPI ont aussi eu des entretiens avec des fonctionnaires du PIDI au sujet de l'organisation, à Manille, plus tard dans l'année, du premier cours régional de formation à l'intention des inventeurs et des innovateurs dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En avril et mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin). Un autre fonctionnaire national a participé au cours en tant que conférencier.

En juillet, un fonctionnaire de l'Office des brevets des Philippines s'est rendu en visite d'étude à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, à Washington. Cette visite était financée dans le cadre du projet régional du PNUD.

En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation venus d'Australie et du Royaume-Uni se sont rendus à Manille pour examiner

avec des fonctionnaires nationaux une proposition de projet national financé par le PNUD visant à poursuivre la mise au point des méthodes de travail de l'Office des brevets des Philippines au cours de la période 1986-1988.

En juillet, le consultant de l'OMPI venu d'Australie a aussi rencontré, à Manille, le Président de la Cour suprême des Philippines pour des entretiens portant sur la participation de magistrats des Philippines à un colloque sur la propriété intellectuelle prévu à l'intention des magistrats des pays de l'Asie du Sud-Est, qui pourrait se tenir en 1986 dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Le consultant de l'OMPI venu d'Australie s'est aussi rendu dans des établissements d'enseignement supérieur de Manille pour examiner la question de l'assistance à fournir par l'OMPI, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), en ce qui concerne l'enseignement de la propriété intellectuelle en tant que matière au programme des cours de droit.

Il s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires du PIDI de l'organisation par l'OMPI et le PIDI, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, des journées d'étude régionales sur le développement des inventions et l'innovation qui devaient se tenir en novembre et en décembre (voir plus loin).

En août, un fonctionnaire de l'Office des brevets des Philippines s'est rendu à l'Office australien des brevets, des marques et des dessins et modèles, à Canberra, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), pour une mission d'étude et d'observation de deux semaines.

En septembre, un consultant de l'OMPI venu de France s'est rendu en mission à l'Office des brevets des Philippines, à Manille, pour examiner et évaluer les opérations de l'Office dans le domaine des marques et les améliorations qui pourraient résulter d'une informatisation. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur le droit et l'administration des marques tenu à Canberra et organisé par l'OMPI et le Gouvernement australien dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le séminaire sous-régional consacré aux marques sur les marchés nationaux et étrangers tenu à Bangkok et organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Département de l'enregistrement commercial du Gouvernement thaïlandais, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre, un fonctionnaire national a suivi le séminaire interrégional sur la stratégie industrielle et le système des brevets tenu à Séoul et organisé en commun par l'OMPI et l'Office de l'administration des brevets de la République de Corée avec le concours du PNUD.

En novembre et décembre, des journées d'étude régionales sur le développement des inventions et l'innovation, organisées par l'OMPI en collaboration

avec le PIDI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), ont eu lieu à Manille. Dix-huit participants — dont certains étaient des fonctionnaires de leur pays — venaient de Chine, de Fidji, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, du Pakistan, de République de Corée, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam. Ces journées d'étude ont aussi été suivies par six participants des Philippines et deux fonctionnaires de l'OMPI. Des consultants de l'OMPI venus d'Allemagne (République fédérale d'), du Brésil, du Japon et de Suède y ont participé en qualité de conférenciers. Les frais de voyage et de séjour d'un consultant venu de Suède ont été pris en charge par la SIDA. Neuf autres conférenciers venaient des Philippines mêmes.

En décembre, trois fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude régionales sur les licences et autres accords de transfert en matière de propriété industrielle tenues à Bombay et organisées par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement indien et la CESAP, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

République de Corée. En mars, une réunion d'examen tripartite composée de fonctionnaires nationaux et de représentants du PNUD et de l'OMPI a procédé à une évaluation des résultats du projet national financé par le PNUD visant à moderniser le système de propriété industrielle. Lancé en 1980, ce projet a été mené à bien en mars 1985. Etant donné l'élargissement des activités de l'Office de l'administration des brevets, le PNUD et l'OMPI sont convenus, à la demande du Gouvernement de la République de Corée, de reconduire le projet pour une durée de deux ans en vue d'informatiser les opérations de l'Office. En juillet, l'OMPI a établi et envoyé aux autorités nationales et au PNUD, pour examen, un descriptif préliminaire des modalités de reconduction du projet national financé par le PNUD. Ce nouveau projet prévoit aussi l'organisation, à l'échelon régional, de journées d'étude sur les brevets, à Séoul plus tard dans l'année.

En avril et mai, un fonctionnaire national a suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique, organisé à Colombo par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin). Un autre fonctionnaire national a également participé à ce cours en tant que conférencier.

En septembre, deux fonctionnaires nationaux de l'Office de l'administration des brevets ont eu des entretiens à Genève avec un Vice-directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur des questions touchant à la coopération en cours entre l'OMPI et l'Office précité, et notamment à la mise en oeuvre des activités prévues dans le cadre du projet national financé par le PNUD visant à renforcer l'Office de l'administration des brevets (voir le paragraphe suivant) et dont la reconduction était envisagée.

En novembre, un Vice-directeur général accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI et d'un

consultant de l'Organisation venu d'Australie se sont rendus à Séoul et ont eu des entretiens avec des représentants des autorités nationales et du PNUD. Au cours de cette visite, le projet national financé par le PNUD intitulé «Modernisation du système de la propriété industrielle de la République de Corée, IIIe phase» a été signé par l'Administrateur de l'Office, le Vice-directeur général de l'OMPI et le représentant résident du PNUD.

En novembre, un séminaire interrégional sur la stratégie industrielle et le système des brevets, organisé en commun par l'OMPI et l'Office de l'administration des brevets avec le concours du PNUD, s'est tenu à Séoul. Il a été suivi par un fonctionnaire national de chacun des 12 pays en développement suivants : Brésil, Egypte, Fidji, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam. Les frais de participation ont été financés dans le cadre du projet national du PNUD pour la République de Corée. En outre, 25 participants environ venaient de la République de Corée même. Le séminaire a aussi été suivi par des fonctionnaires des offices de propriété industrielle d'Australie, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et du Japon ainsi que par un Vice-directeur général et deux autres fonctionnaires de l'OMPI (dont l'un était présent en qualité de conférencier).

En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude régionales sur les licences et autres accords de transfert en matière de propriété industrielle tenues à Bombay et organisées par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement indien et la CESAP, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En décembre, deux consultants de l'OMPI venus du Japon se sont rendus à Séoul, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, pour assurer une formation au personnel de l'Office de l'administration des brevets dans le domaine de l'administration des dessins et modèles industriels et de l'examen quant au fond des demandes de brevet se rapportant au domaine de la chimie.

Samoa. En avril et mai, un fonctionnaire national a suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En octobre et novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la seconde réunion de haut niveau de fonctionnaires de pays du Pacifique Sud pour l'étude de la coopération régionale dans le domaine de la propriété industrielle tenue à Suva et organisée en commun par l'OMPI et le Gouvernement de Fidji dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Singapour. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Singapour dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin) et a eu des entre-

tiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'assistance et des services consultatifs que l'OMPI pourrait offrir pour la création d'un nouveau système national de brevets.

En avril, un consultant de l'OMPI venu d'Australie s'est rendu à l'Université nationale de Singapour pour examiner la question de l'assistance technique à fournir, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), pour l'élaboration d'un programme et de matériel d'enseignement en vue de l'introduction de la propriété intellectuelle en tant que matière dans les cours de droit.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu d'Australie se sont rendus à Singapour pour s'entretenir avec un juge de la Cour suprême de l'organisation, plus tard dans l'année, d'un colloque sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats des pays de l'Asie du Sud-Est, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Iles Salomon. En octobre et novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la seconde réunion de haut niveau de fonctionnaires de pays du Pacifique Sud pour l'étude de la coopération régionale dans le domaine de la propriété industrielle tenue à Suva et organisée en commun par l'OMPI et le Gouvernement de Fidji dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Sri Lanka. En avril et mai, un cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique, organisé par l'OMPI avec le concours et le soutien financier du Gouvernement de Sri Lanka et de la Sri Lanka Foundation, a eu lieu à Colombo. Ce cours a été suivi par 29 fonctionnaires nationaux, dont quatre de Sri Lanka, venus des 16 pays en développement suivants de la région : Afghanistan, Bangladesh, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Laos, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam (voir également plus haut sous «Accroissement de la connaissance générale du droit de la propriété industrielle ainsi que de ses applications pratiques (formation)»).

En novembre, un fonctionnaire national a suivi le séminaire interrégional sur la stratégie industrielle et le système des brevets tenu à Séoul et organisé en commun par l'OMPI et l'Office de l'administration des brevets de la République de Corée avec le concours du PNUD.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi le cours de formation sur le droit et l'administration des marques tenu à Canberra et organisé par l'OMPI et le Gouvernement australien dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre et décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude régionales sur le développement des inventions et l'innovation tenues à Manille et organisées par l'OMPI en collaboration avec

le PIDI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En décembre, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales sur les licences et autres accords de transfert en matière de propriété industrielle tenues à Bombay et organisées par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement indien et la CESAP, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Thaïlande. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bangkok et a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet d'une éventuelle assistance de l'OMPI au Département de l'enregistrement commercial en matière de formation du personnel et de services consultatifs. Des entretiens ont aussi eu lieu au sujet d'un éventuel projet national financé par le PNUD, s'inscrivant dans le cadre du quatrième cycle (1987-1991) et portant sur l'amélioration et l'automatisation des opérations relatives à l'administration des brevets et des marques.

En avril, l'OMPI a reçu un rapport établi en commun par le Département de l'enregistrement commercial de la Thaïlande et l'Office australien des brevets, des marques et des dessins et modèles, qui comporte une évaluation du système automatisé d'enregistrement des marques de la Thaïlande et de ses possibilités d'adaptation et d'utilisation dans d'autres pays en développement de la région.

En avril, un consultant de l'OMPI venu d'Australie s'est rendu dans des établissements d'enseignement supérieur pour examiner la question de l'assistance à fournir par l'OMPI, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), en ce qui concerne l'enseignement de la propriété intellectuelle en tant que matière au programme des cours de droit.

En avril et mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation venus d'Australie et du Royaume-Uni se sont rendus à Bangkok pour s'entretenir avec les autorités nationales de la situation et des besoins actuels de la Division des brevets et des marques du Département de l'enregistrement commercial et d'une proposition de projet national financé par le PNUD visant à renforcer l'administration des brevets et des marques.

Le consultant de l'OMPI venu d'Australie s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires du Département de l'enregistrement commercial de l'organisation, à l'intention des pays de l'Asie du Sud-Est, d'un séminaire consacré aux marques sur les marchés étrangers et nationaux, qui devait se tenir à Bangkok en novembre dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Il a aussi rencontré, à Bangkok, le Président de la Cour suprême de la Thaïlande pour des entretiens portant sur la participation de magistrats thaïlandais à un colloque sur la propriété intellectuelle prévu à l'intention des magistrats de l'Asie du Sud-Est, qui pourrait se tenir en 1986 dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En septembre, un consultant de l'OMPI venu de France s'est rendu en mission à Bangkok, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, pour évaluer les procédures automatisées d'enregistrement des marques du Département de l'enregistrement commercial et recommander des améliorations à y apporter.

En septembre et octobre, le Directeur général du Département de l'enregistrement commercial et un autre fonctionnaire national ont effectué une visite d'étude, organisée par l'OMPI, à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) à Paris, à l'OEB à Munich et à La Haye, à l'Office royal des brevets et de l'enregistrement de la Suède à Stockholm et à l'OMPI. A l'occasion de leur visite à l'OMPI, des entretiens ont eu lieu au sujet de diverses questions juridiques dont le Département précité prépare l'étude. Cette visite d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En octobre, des fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens à Genève avec un fonctionnaire du Département de l'enregistrement commercial au sujet de différentes questions juridiques dont ce Département prépare l'étude.

En octobre et novembre, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB s'est rendu en mission à Bangkok pour assurer une formation en cours d'emploi relative à l'examen quant au fond des demandes de brevet au sein du Département de l'enregistrement commercial. Cette mission a été financée par l'OEB.

En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur le droit et l'administration des marques tenu à Canberra et organisé par l'OMPI et le Gouvernement australien dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En novembre, un séminaire sous-régional consacré aux marques sur les marchés nationaux et étrangers, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Département de l'enregistrement commercial dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), a eu lieu à Bangkok. Il a été suivi par trois fonctionnaires d'Indonésie, de Malaisie et des Philippines, par trois fonctionnaires de l'OMPI ainsi que par environ 70 participants thaïlandais venant du secteur public, de l'industrie, des universités ou exerçant une profession juridique dans ce pays. Cinq consultants de l'OMPI venus d'Allemagne (République fédérale d'), du Japon et de Suède ont participé à ce séminaire en qualité de conférenciers aux côtés d'un expert thaïlandais. Les frais de participation des trois consultants du Japon et de la Suède ont été financés par le Japon et la SIDA.

En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu d'Australie ont eu des entre-

tiens, à Bangkok, avec des représentants du Département de l'enregistrement commercial et du PNUD au sujet d'un projet national financé par le PNUD qui viserait à moderniser les opérations du Département dans le domaine des brevets et des marques.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi le séminaire interrégional sur la stratégie industrielle et le système des brevets tenu à Séoul et organisé en commun par l'OMPI et l'Office de l'administration des brevets de la République de Corée avec le concours du PNUD.

En novembre et décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude régionales sur le développement des inventions et l'innovation tenues à Manille et organisées par l'OMPI en collaboration avec le PIDI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En décembre, un fonctionnaire national a suivi les journées d'étude régionales sur les licences et autres accords de transfert en matière de propriété industrielle tenues à Bombay et organisées par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement indien et la CESAP, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Tonga. En octobre et novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi la seconde réunion de haut niveau de fonctionnaires de pays du Pacifique Sud pour l'étude de la coopération régionale dans le domaine de la propriété industrielle tenue à Suva et organisée en commun par l'OMPI et le Gouvernement de Fidji dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Viet Nam. En avril et mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique tenu à Colombo et organisé par l'OMPI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Hanoï pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de la proposition relative à un projet national financé par le PNUD visant à renforcer le système national de propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire national de l'Office national des inventions (Comité d'Etat pour la science et la technique) a fait un voyage d'étude à l'OMPI en vue d'examiner les procédures administratives relatives à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels.

En juillet, l'OMPI a envoyé aux autorités nationales un descriptif préliminaire du projet national financé par le PNUD qu'il est proposé de mettre en oeuvre en vue de renforcer l'administration nationale de la propriété industrielle et de créer un centre de documentation en matière de brevets.

En septembre, deux fonctionnaires de l'Office national des inventions ont eu des entretiens à l'OMPI avec le Directeur général, les Vice-directeurs généraux et d'autres fonctionnaires de l'Organisation au sujet du projet national financé par le PNUD proposé en vue de renforcer l'administration nationale de la propriété industrielle et de créer un centre de documentation en matière de brevets. Ces entretiens ont aussi porté sur la possibilité d'organiser pour 1986, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), un séminaire national de propriété industrielle sous les auspices de l'OMPI et de l'Office national des inventions.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi le séminaire interrégional sur la stratégie industrielle et le système des brevets tenu à Séoul et organisé en commun par l'OMPI et l'Office de l'administration des brevets de la République de Corée avec le concours du PNUD.

En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi les journées d'étude régionales sur les licences et autres accords de transfert en matière de propriété industrielle tenues à Bombay et organisées par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement indien et la CESAP, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Macao. En avril, une mission organisée conjointement par l'OMPI et l'Institut national portugais de la propriété industrielle (INPI) et se composant du Directeur général et de trois fonctionnaires de l'INPI, d'un fonctionnaire de l'OMPI et de deux agents de brevets portugais, s'est rendue à Macao pour examiner la législation portugaise sur l'enregistrement des marques.

Publications. Le huitième numéro d'un bulletin trimestriel intitulé *Industrial Property in Asia and the Pacific* a été publié en février dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin). Il contenait notamment une étude des activités menées au titre du projet régional au cours du troisième trimestre de 1984, le texte des déclarations faites à la réunion régionale d'évaluation et de planification tenue en Thaïlande en juin 1984 et le texte des exposés présentés au séminaire de Beijing sur les marques, qui a eu lieu en août 1984.

Le neuvième numéro du bulletin trimestriel *Intellectual* (précédemment *Industrial*) *Property in Asia and the Pacific* a été publié en juin dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin). Ce numéro passe notamment en revue les activités menées au titre du projet régional au cours du quatrième trimestre 1984 et contient un compte rendu du colloque des magistrats de l'Asie et du Pacifique sur la propriété intellectuelle, qui s'est tenu en Australie en octobre 1984, un certain nombre d'articles sur la propriété industrielle, une nouvelle partie intitulée «*Notes of Recent Cases*» et une liste d'ouvrages récents ayant trait à la région.

En août, les Actes du colloque des magistrats de l'Asie et du Pacifique sur la propriété intellectuelle, tenu en octobre 1984 à Sydney (Australie), ont été publiés.

Programme multinational pour l'Asie et le Pacifique dans le domaine de la propriété industrielle. L'OMPI a continué d'assurer l'exécution du projet régional quinquennal (1982-1986) concernant la création et le renforcement des systèmes de propriété industrielle, financé par le PNUD.

En novembre, deux fonctionnaires du Bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique, à New York, ont eu des entretiens à Genève avec un Vice-directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'une proposition de projet régional financé par le PNUD portant sur «L'utilisation effective du système de la propriété intellectuelle au service du développement économique et technique» dont l'exécution pourrait être confiée à l'OMPI dans le cadre du quatrième programme multinational pour l'Asie et le Pacifique (1987-1991).

Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda. En mars, un fonctionnaire national a assisté à Bridgetown à la réunion des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, organisée par l'OMPI (voir plus loin).

Argentine. De janvier à décembre, un consultant de l'OMPI venu d'Argentine a poursuivi, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, sa mission qui portait sur les questions touchant à l'aménagement et à la gestion de la Direction nationale de la propriété industrielle (DNPI). Au titre de ce projet, deux spécialistes ont été recrutés sur place, en mars, en qualité d'experts de l'OMPI. En juin, l'un d'eux a achevé une analyse fonctionnelle et un plan comprenant un programme général pour l'automatisation des activités de la DNPI qui a été révisé par l'OMPI. Ce plan a été approuvé par les autorités nationales et, de juillet à décembre, les deux experts ont élaboré certains éléments de ce programme, dont les plus importants sont la conception d'un système de recherche automatique en matière de marques ainsi que plusieurs programmes visant à compléter et à mettre à jour la banque de données existante sur les marques et à assurer une vérification automatique des procédures administratives.

En mars, une réunion d'examen quadripartite s'inscrivant dans le cadre du projet national financé par le PNUD, à laquelle ont pris part des représentants des autorités nationales et du PNUD, deux fonctionnaires de l'OMPI et des représentants de l'Association argentine des agents en propriété industrielle, s'est tenue à Buenos Aires. A la suite de cette réunion, des ressources supplémentaires ont été affectées au budget

du projet et le plan des activités de 1985 a été adopté.

En avril, deux consultants de l'OMPI, venus l'un du Chili et l'autre du Venezuela, se sont rendus à Buenos Aires pour dispenser des conseils aux deux experts nationaux susmentionnés au sujet de la rédaction de l'étude préliminaire d'analyse fonctionnelle et du programme d'automatisation concernant la DNPI. Cette mission était financée dans le cadre du projet régional du PNUD.

En avril également, deux consultants venus d'Espagne se sont rendus à la DNPI pour étudier les modalités de coopération entre l'Espagne et l'Argentine dans le cadre du projet national financé par le PNUD. En juin, à la suite de cette mission, un accord quadripartite définissant un programme d'activité sous la coordination de l'OMPI a été signé entre l'OMPI, l'Office espagnol de la propriété industrielle, la DNPI de l'Argentine et l'Institut de coopération ibéroaméricaine (ICI) à Madrid.

En mai, le consultant de l'OMPI pour les questions touchant à l'aménagement et à la gestion d'un office a participé à une réunion d'experts d'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, qui s'est tenue à Santiago en vue d'examiner les possibilités existantes quant à la normalisation des formules administratives utilisées pour le traitement des demandes déposées dans le domaine de la propriété industrielle dans leurs offices respectifs. Cette réunion a été organisée par l'OMPI dans le cadre du sous-programme exécuté avec les quatre pays au titre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En mai, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, un consultant de l'OMPI venu du Venezuela s'est rendu à la DNPI afin d'examiner des questions touchant au matériel informatique et au programme d'automatisation des recherches en matière de marques.

En mai, un fonctionnaire national d'Argentine s'est rendu au Paraguay en qualité de consultant de l'OMPI; cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national du Paraguay financé par le PNUD.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Buenos Aires pour s'entretenir avec les autorités nationales et le PNUD d'une nouvelle prolongation du projet national financé par le PNUD jusqu'à la fin de 1985 et évaluer l'étude préliminaire d'analyse fonctionnelle réalisée par l'expert national (voir plus haut). Cette mission a été réalisée dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD.

Du mois de juin au mois d'août, deux consultants de l'OMPI venus de République fédérale d'Allemagne et de l'OEB ont effectué une mission en vue de dispenser des conseils et une formation au personnel technique de la DNPI sur le classement et l'examen des demandes de brevet dans les domaines de la mécanique et de la chimie, respectivement. Les services de ces deux

consultants ont été financés par la République fédérale d'Allemagne et l'OEB.

En juin également, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En juillet, un consultant de l'OMPI venu d'Israël s'est rendu en mission à Buenos Aires pour informer les fonctionnaires nationaux et le personnel des organismes de recherche des tendances internationales actuelles en ce qui concerne la protection de la biotechnologie dans le cadre de la propriété industrielle.

En juillet, deux consultants de l'OMPI venus de République fédérale d'Allemagne et de l'OEB se sont rendus en mission à Buenos Aires pour continuer à examiner avec les autorités nationales les possibilités de coopération dans le domaine de la documentation en matière de brevets entre l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay au titre du sous-programme exécuté par l'OMPI en collaboration avec l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et auquel les quatre pays sont associés dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. Les services de ces consultants ont été en partie financés par la République fédérale d'Allemagne et par l'OEB.

En août, un fonctionnaire national d'Argentine s'est rendu en mission en Bolivie, en qualité de consultant de l'OMPI, avec un autre consultant de l'Organisation venu du Danemark. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En août également, deux consultants venus d'Espagne se sont rendus à la DNPI pour donner des conseils sur plusieurs volets de l'examen des marques quant au fond et pour réunir des renseignements en vue de l'élaboration d'un projet de guide commun sur le classement et l'examen des demandes de marque dans le cadre du programme de coopération mis en oeuvre conjointement par l'OMPI et l'ALADI. Ces missions ont été financées en partie au titre de l'accord quadripartite signé entre l'OMPI, l'Office espagnol de la propriété industrielle, la DNPI de l'Argentine et l'ICI et en partie dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En octobre, deux consultants de l'OMPI venus d'Espagne se sont rendus à la DNPI pour réunir des renseignements pertinents et informer les autorités nationales ainsi que les experts du projet sur le programme espagnol d'automatisation dans le domaine de l'information en matière de brevets et pour préparer le reclassement systématique des documents de brevet de l'Argentine ainsi que leur reproduction sur micro-formes. Cette mission a été réalisée et financée par l'Espagne dans le cadre de l'accord quadripartite précité.

Durant le même mois, un autre consultant de l'OMPI venu d'Espagne a réalisé une mission pour donner des conseils et une formation au personnel local

sur le traitement des demandes de dessins ou modèles industriels et sur l'utilisation de la Classification internationale pour les dessins et modèles industriels (Arrangement de Locarno). A la fin de sa mission, le consultant a donné un cours de formation sur les mêmes sujets à l'intention de 10 fonctionnaires nationaux et agents en propriété industrielle de l'Argentine, du Paraguay et de l'Uruguay dans le cadre du sous-programme exécuté de concert par l'OMPI et l'ALADI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Toujours en octobre, le Directeur général des inventions, des marques et du développement technologique du Mexique s'est rendu en Argentine au cours d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des plans de modernisation en Argentine et au Mexique et des possibilités de coopération entre les deux offices, notamment en ce qui concerne les programmes d'automatisation élaborés en Argentine.

Durant le même mois, le Directeur de l'Office uruguayen de la propriété industrielle s'est rendu en Argentine dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI. A l'occasion de cette visite, il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, parmi lesquels des représentants de la DNPI, des plans de modernisation en Uruguay et en Argentine, des possibilités de coopération entre les deux offices, notamment en ce qui concerne les programmes d'automatisation en cours dans les deux pays.

En octobre encore, se sont tenues à Buenos Aires et à Córdoba des journées d'étude nationales sur les documents de brevet en tant que source d'informations techniques organisées par l'OMPI et la DNPI. Le Directeur national de la DNPI, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu du Brésil ont participé à ces journées d'étude en tant que conférenciers. Les quelque 150 personnes qui ont participé à ces journées d'étude étaient des représentants d'organismes publics, de l'industrie, du commerce et d'organismes d'étude et de réalisation des deux villes. Ces manifestations s'inscrivaient dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Toujours dans le cadre des activités menées en octobre, deux informaticiens nationaux participant respectivement aux projets nationaux du Paraguay et de l'Uruguay se sont rendus à la DNPI afin d'examiner les programmes d'automatisation élaborés par la DNPI et d'obtenir d'autres renseignements à ce sujet. Ces visites s'inscrivaient dans le cadre du sous-programme exécuté conjointement par l'OMPI et l'ALADI et mis en oeuvre au titre du projet régional financé par le PNUD.

En novembre, une réunion quadripartite visant à examiner le projet national financé par le PNUD a eu lieu à Buenos Aires. Ont participé à cette réunion des fonctionnaires nationaux, des représentants du PNUD et deux fonctionnaires de l'OMPI, ainsi que des représentants de l'Association argentine des agents en propriété industrielle. A la suite de cette réunion, une recommandation a été adoptée en faveur de la prolon-

gation du projet de deux ans et de la création de mécanismes permettant au secteur privé de contribuer davantage au projet.

En novembre et décembre, l'un des experts nationaux participant au projet national financé par le PNUD a effectué, avec un fonctionnaire national, un voyage d'étude à l'Office espagnol de la propriété industrielle. L'expert national s'est aussi rendu à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et à l'Office vénézuélien de la propriété industrielle. La visite qu'il a faite à l'Office espagnol était en partie financée dans le cadre de l'accord quadripartite entre l'OMPI, l'Office espagnol de la propriété industrielle, la DNPI de l'Argentine et l'ICI, alors que les visites effectuées auprès des deux autres Offices s'inscrivaient dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En décembre, le Directeur national de la DNPI et un autre fonctionnaire national ont participé à Asunción à la troisième réunion des Directeurs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, organisée conjointement par l'OMPI, le Gouvernement paraguayen et l'ALADI. Les fonctionnaires nationaux étaient accompagnés par des représentants de l'Association argentine des agents en propriété industrielle.

Barbade. En février et mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Bridgetown pour examiner avec les autorités nationales les mesures administratives à prendre en vue de l'adhésion de la Barbade au PCT.

En mars, plusieurs fonctionnaires nationaux ont assisté à Bridgetown à la réunion des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, qui a été organisée par l'OMPI et le Gouvernement de la Barbade (voir plus loin).

En mars également, à l'occasion de cette réunion, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD au sujet de l'assistance de l'OMPI à l'Office de la propriété industrielle nouvellement créé et des mesures à prendre en vue de l'application des textes législatifs et réglementaires sur les brevets, les dessins et modèles industriels et les marques, qui sont entrés en vigueur le 1er janvier. La mission a été exécutée dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux sur l'assistance supplémentaire à fournir par l'OMPI en ce qui concerne le système national de propriété industrielle.

En août et septembre, la Directrice de l'Office des corporations et de la propriété industrielle a effectué un voyage d'étude afin de recevoir une formation sur les procédures prévues dans le PCT à l'Office royal suédois des brevets et de l'enregistrement. Elle s'est aussi rendue à l'Office suisse de la propriété intellectuelle afin de recevoir une formation sur l'administration des marques et à l'OMPI, où elle a eu des entretiens avec des

fonctionnaires de l'Organisation sur les mesures qui devaient être prises quant à l'organisation de l'Office national de la propriété industrielle nouvellement créé. Ce voyage d'étude était financé par la Suède et le projet régional financé par le PNUD.

En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé à un cours de formation, financé par le Canada et organisé à la Direction générale de la propriété intellectuelle du Canada, sur l'administration des brevets et des marques et les procédures applicables dans ces domaines.

Belize. En mars, un fonctionnaire national a assisté à Bridgetown, à la Barbade, à la réunion des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, qui a été organisée par l'OMPI (voir plus loin).

Bolivie. En avril, deux fonctionnaires nationaux de l'Office de la propriété industrielle ont pris part aux journées d'étude pour les pays andins sur la classification, la recherche et l'examen en matière de demandes de brevet dans le domaine de la chimie, organisées conjointement à Caracas par l'OMPI et le Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) (voir plus loin).

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à La Paz, où il s'est entretenu avec les autorités nationales de l'élaboration et de l'approbation d'un projet national qui devrait être financé par le PNUD et d'autres sources. En août, un descriptif préliminaire de projet a été élaboré par l'OMPI et remis aux autorités nationales. En septembre, les autorités nationales ont accepté les propositions et ont envoyé le descriptif préliminaire au PNUD.

En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin). Après cette réunion, l'OMPI a organisé un voyage d'étude au cours duquel le fonctionnaire s'est rendu à l'Office allemand des brevets et à l'OEB à Munich, à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) (France) à Paris et à Lyon, ainsi qu'à l'OMPI.

En août et en septembre, deux consultants de l'OMPI venus d'Argentine et du Danemark se sont rendus en mission à La Paz pour dispenser des conseils et une formation au personnel local sur le classement et la recherche en matière de brevets dans les domaines de la mécanique et de la chimie. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé à Lima à un cours sur l'aménagement et la gestion des offices de propriété industrielle organisé conjointement par l'OMPI et le Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) (voir plus loin).

Brésil. En mars, un fonctionnaire national a participé en tant que conférencier au cours de formation sur la classification et l'administration des marques pour les pays de l'Isthme centraméricain, organisé conjointement à San José par l'OMPI et l'Institut centraméricain d'administration publique (ICAP) (voir plus loin).

En avril, les autorités nationales ont informé l'OMPI qu'elles souhaitaient renouveler pour une nouvelle période de trois ans l'accord de coopération conclu entre l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) (Brésil), le Gouvernement brésilien et l'OMPI. L'accord a été signé en juin.

En avril, un fonctionnaire national a pris part en tant que conférencier aux journées d'étude pour les pays andins sur la classification, la recherche et l'examen en matière de demandes de brevet dans le domaine de la chimie, organisées conjointement à Caracas par l'OMPI et la JUNAC (voir plus loin).

En mai, le Directeur général et un Vice-directeur général de l'OMPI se sont rendus à Rio de Janeiro où ils se sont entretenus avec les autorités nationales de la coopération entre l'OMPI et l'INPI (Brésil).

En mai également, un autre Vice-directeur général s'est rendu à Rio de Janeiro afin de s'entretenir du programme commun de coopération entre l'OMPI et l'INPI (Brésil) pour d'autres pays en développement et des possibilités existantes quant à la mise en oeuvre d'un nouveau projet national visant à pousser plus loin la coordination entre les services de la banque des brevets de l'INPI (Brésil), et les milieux industriels et les organismes d'étude et de réalisation du pays.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Rio de Janeiro, d'une part, pour élaborer le programme de travail que l'OMPI et l'INPI (Brésil) devaient mener à bien ensemble en 1985, et où figurait notamment le cours de propriété industrielle pour les pays en développement qui a eu lieu à Rio de Janeiro en octobre, dans le cadre de l'accord de coopération entre le Gouvernement brésilien et l'OMPI, et, d'autre part, pour étudier un éventuel projet national financé par le PNUD.

En juin également, un fonctionnaire national a participé en qualité d'observateur à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En août, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu de République fédérale d'Allemagne ont eu, à Rio de Janeiro, des consultations avec huit experts du Brésil, du Guatemala et du Mexique, dans le cadre d'un projet relatif à l'activité des organismes d'étude et de réalisation des pays en développement en matière de gestion de brevets et de cession de licences, avec la coopération de l'INPI (Brésil). Recommandé par le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, ce projet est

exécuté avec le concours financier de la République fédérale d'Allemagne.

En septembre, la version préliminaire d'un projet national financé par le PNUD, élaborée par l'OMPI, a été envoyée aux autorités nationales.

En octobre, le Directeur de l'Office uruguayen de la propriété industrielle, accompagné d'un autre fonctionnaire national, s'est rendu à l'INPI (Brésil), à Rio de Janeiro, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI.

En octobre également, le cours annuel de propriété industrielle pour les pays en développement, organisé conjointement par l'OMPI et le Gouvernement brésilien, a eu lieu au siège de l'INPI (Brésil). Les frais de participation ont été partiellement pris en charge par le Brésil et la République fédérale d'Allemagne. Huit fonctionnaires nationaux venus d'Argentine, du Chili, de Colombie, de Cuba, du Mexique, du Nicaragua, du Paraguay et du Pérou ainsi que deux fonctionnaires du secrétariat de l'ALADI et du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) ont suivi ce cours. Des exposés ont été présentés par des experts brésiliens, le Directeur général de l'Office mexicain de la propriété industrielle et par un fonctionnaire de l'OMPI. La participation des conférenciers a été financée par l'OMPI et le projet régional financé par le PNUD.

En octobre et novembre, un fonctionnaire national a effectué une mission au Paraguay, en qualité de consultant de l'OMPI, pour dispenser des conseils et une formation au personnel local en ce qui concerne l'examen des contrats de transfert de techniques et pour participer à Asunción comme conférencier au séminaire national sur les innovations organisé par l'OMPI (voir plus loin).

En novembre, deux fonctionnaires nationaux de l'INPI (Brésil) ont effectué un voyage d'étude durant lequel ils se sont rendus à l'OEB, à Munich et à la Haye, à l'Office autrichien des brevets, à Vienne, et à l'OMPI. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Chili. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI pour examiner les possibilités existantes quant à la mise en oeuvre d'un projet national financé par le PNUD visant à moderniser le Département de la propriété industrielle. En juin, l'OMPI a élaboré et a envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, le descriptif préliminaire d'un projet dans ce sens.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Santiago pour donner des conseils et une formation au personnel du Département de la propriété industrielle en ce qui concerne le classement des éléments figuratifs des marques. Cette mission a été menée dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En mai également, des fonctionnaires nationaux d'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay se sont réunis à Santiago pour examiner les possibilités de

normalisation des formules administratives utilisées pour le traitement des demandes déposées dans le domaine de la propriété industrielle dans leurs offices respectifs. Cette réunion a été organisée par l'OMPI avec la collaboration du Gouvernement chilien dans le cadre du sous-programme exécuté avec les quatre pays au titre du projet régional financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI en collaboration avec l'ALADI (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En juillet, deux consultants de l'OMPI venus de République fédérale d'Allemagne et de l'OEB se sont rendus en mission à Santiago pour continuer à examiner avec les autorités nationales les possibilités de coopération dans le domaine de la documentation en matière de brevets entre l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay au titre du sous-programme exécuté par l'OMPI en collaboration avec l'ALADI et auquel les quatre pays sont associés dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. Les services de ces consultants ont été en partie financés par la République fédérale d'Allemagne et par l'OEB.

En septembre, un consultant de l'OMPI venu d'Espagne s'est rendu au Département de la propriété industrielle pour réunir des renseignements en vue de l'élaboration d'un projet de guide commun sur le classement et l'examen des demandes de marques pour les quatre pays (Argentine, Chili, Paraguay et Uruguay) coopérant au sous-programme exécuté conjointement par l'OMPI et l'ALADI, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. Cette mission a été financée par l'Espagne.

En septembre également, le projet national financé par le PNUD relatif à la modernisation du Département de la propriété industrielle a été approuvé et signé par l'OMPI, les autorités nationales et le PNUD.

En octobre et novembre, un fonctionnaire national du Département de la propriété industrielle a suivi, avec d'autres fonctionnaires nationaux du Venezuela, du Pérou et de l'Uruguay, un cours spécialisé sur la documentation et les recherches en matière de brevets qui a eu lieu à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis, à Washington. Cette formation s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En novembre, deux consultants de l'OMPI venus d'Argentine ont effectué une mission pour réunir des renseignements et donner des conseils aux autorités nationales sur la réalisation d'une analyse fonctionnelle préliminaire relative à l'automatisation des tâches du Département de la propriété industrielle, en particulier dans le domaine des marques.

En novembre également, un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission à Santiago pour conseiller les autorités nationales sur le programme

d'activités pour 1986. Cette mission s'inscrivait dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD.

En novembre et décembre, un expert national spécialiste de l'analyse fonctionnelle venu du Chili s'est rendu à la DNPI de l'Argentine dans le cadre de l'étude préliminaire chilienne sur l'automatisation des fonctions relatives à la propriété industrielle.

En décembre, le Chef du Département de la propriété industrielle et un autre fonctionnaire national ont participé, à Asunción, à la troisième réunion des Directeurs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, organisée conjointement par l'OMPI, le Gouvernement paraguayen et l'ALADI. Les fonctionnaires nationaux étaient accompagnés d'un représentant de l'Association chilienne des agents en propriété industrielle (voir plus loin).

Colombie. En avril, deux fonctionnaires nationaux de la Division de la propriété industrielle de la Colombie ont assisté aux journées d'étude pour les pays andins sur la classification, la recherche et l'examen en matière de demandes de brevet dans le domaine de la chimie, organisées conjointement à Caracas par l'OMPI et la JUNAC (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bogota pour donner des conseils aux autorités nationales et à un expert national en analyse fonctionnelle sur le travail préparatoire à effectuer en vue de la réalisation d'une étude sur l'automatisation des fonctions de la Division de la propriété industrielle de la Colombie. La mission s'inscrivait dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD et la mission de deux mois effectuée par l'expert national en analyse fonctionnelle dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En septembre également, le Chef de la Division de la propriété industrielle et un autre fonctionnaire national ont suivi à Lima un cours sur l'aménagement et la gestion des offices de propriété industrielle, organisé conjointement par l'OMPI et la JUNAC (voir plus loin).

Costa Rica. En janvier, le Ministère de la justice a accepté les propositions de l'OMPI concernant un programme biennal de formation portant sur des questions de propriété industrielle et destiné à des fonctionnaires nationaux. Le descriptif de projet correspondant a été établi et transmis aux autorités nationales chargées de la coopération technique internationale en vue d'un financement par le PNUD.

En mars, l'OMPI a organisé à San José un cours sur la classification et l'administration des marques à l'intention d'administrateurs des six pays de l'Isthme centraméricain, avec le concours de l'ICAP et l'appui du Gouvernement du Costa Rica (voir plus loin).

En mars également, l'OMPI a envoyé aux autorités nationales un projet de texte réglementaire fondé sur le projet de loi sur les marques ainsi qu'un projet de texte réglementaire concernant la profession d'agent en propriété industrielle.

En mai, le Vice-ministre de la justice et un fonctionnaire national ont participé, respectivement, à la troisième réunion des Vice-ministres des pays de l'Isthme centraméricain et à la cinquième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle du même groupe de pays, deux réunions organisées par l'OMPI et tenues à Guatemala (voir plus loin).

En juin, le Ministre de la justice a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En septembre et octobre, deux magistrats du Costa Rica ont participé à San José au premier colloque sur la propriété industrielle à l'intention de magistrats des pays de l'Isthme centraméricain organisé par l'OMPI et l'ICAP (voir plus loin).

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à San José pour s'entretenir avec les autorités nationales de l'application d'un nouveau programme d'automatisation de certaines opérations de l'Office de la propriété industrielle et, en particulier, des possibilités d'adapter, à cette fin, les programmes automatiques élaborés dans le cadre du projet national financé par le PNUD au Venezuela. La mission s'inscrivait dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD.

Cuba. En mars, les autorités nationales ont accepté les recommandations de l'OMPI concernant le processus de modernisation et la création d'un réseau d'information technique fondée sur la documentation de brevet. Ces recommandations figuraient dans un rapport de mission de l'OMPI, qui avait été envoyé aux autorités nationales en septembre 1984.

En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En septembre, le Directeur de l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques (ONIITEM) s'est rendu à Genève pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'aide à la modernisation de l'administration de la propriété industrielle et des possibilités de coopération régionale avec l'Office national.

En décembre, ont eu lieu à La Havane et à Cienfuegos des journées d'étude nationales sur les documents de brevet en tant que source d'informations techniques organisées par l'OMPI et l'ONIITEM. Le Directeur de l'ONIITEM, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu d'Espagne ont participé à ces journées en qualité de conférenciers. Au total, quelque 400 représentants d'organismes publics, de l'industrie, des organismes d'étude et de réalisation ont participé à ces journées dans les deux villes. Ces journées d'étude s'inscrivaient dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

République dominicaine. En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

Equateur. En avril, un fonctionnaire de la Direction générale de la propriété industrielle a participé à Caracas aux journées d'étude pour les pays andins sur la classification, la recherche et l'examen en matière de demandes de brevet dans le domaine de la chimie, organisées conjointement par l'OMPI et la JUNAC (voir plus loin).

En avril et mai, un consultant de l'OMPI pour la recherche et l'examen en matière de brevets dans le domaine de la chimie, venu de République fédérale d'Allemagne, s'est rendu en mission à Quito afin de dispenser des conseils et une formation au personnel technique en ce qui concerne le traitement des demandes de brevet. Cette mission était financée par la République fédérale d'Allemagne.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Quito afin de s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de la poursuite de la coopération dans le domaine de la modernisation de l'administration de la propriété industrielle. Le rapport de mission, contenant des propositions, a été envoyé aux autorités nationales en septembre.

En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin). Après cette réunion, l'OMPI a organisé un voyage d'étude au cours duquel le fonctionnaire s'est rendu à l'Office allemand des brevets et à l'OEI à Munich, à l'INPI (France) à Paris et à Lyon, et à l'OMPI.

En septembre, le Directeur général de la propriété industrielle et un autre fonctionnaire national ont suivi à Lima le cours sur l'aménagement et la gestion des offices de propriété industrielle organisé conjointement par l'OMPI et la JUNAC (voir plus loin).

El Salvador. En février, des appareils lecteurs-reproducteurs de microformes, achetés dans le cadre du projet national financé par le PNUD, ont été installés dans les locaux de l'organisme public chargé du traitement technique des demandes de brevet et des services d'information en matière de brevets.

En mars, un plan d'activités complet pour l'année a été établi par l'OMPI et remis aux autorités nationales et au PNUD au titre du projet national élargi financé par cet organisme.

En mars également, deux fonctionnaires du Département de l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des brevets d'invention, du droit d'auteur, des noms et signes distinctifs commerciaux ont suivi à San José le cours de formation sur la classification et l'administration des marques, organisé conjointement par l'OMPI et l'ICAP (voir plus loin).

En mai, le Vice-ministre de la justice et un fonctionnaire national ont participé, respectivement, à la troisième réunion des Vice-ministres des pays de l'Isthme centraméricain et à la cinquième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle du même groupe de pays, deux réunions organisées par l'OMPI et tenues à Guatemala (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En septembre et octobre, deux magistrats d'El Salvador ont participé au premier colloque sur la propriété industrielle à l'intention de magistrats des pays de l'Isthme centraméricain organisé par l'OMPI et l'ICAP, qui s'est tenu à San José (voir plus loin).

En octobre, un consultant de l'OMPI venu du Chili s'est rendu à San Salvador pour donner des conseils aux autorités nationales sur l'organisation d'un séminaire consacré à la promotion de l'activité innovatrice qui devait se tenir en El Salvador dans le courant de l'année. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En octobre également, l'OMPI a remis, sur la demande des autorités nationales, des commentaires sur certaines observations formulées par ces autorités à propos du projet de loi sur les marques, les dénominations géographiques commerciales et la concurrence déloyale élaboré par l'OMPI pour les pays d'Amérique centrale.

En octobre et novembre, un consultant de l'OMPI venu du Danemark a effectué une mission d'un mois afin de dispenser des conseils et une formation au personnel des organismes publics chargés de procéder au traitement technique des demandes de brevet sur les opérations de classement et de recherche en matière de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre, un consultant de l'OMPI venu du Venezuela s'est rendu à San Salvador afin de conseiller

les autorités nationales quant à la réalisation d'une analyse fonctionnelle préliminaire sur l'automatisation de certaines opérations de l'administration de la propriété industrielle, en particulier des opérations de recherche en matière de brevets. En novembre également, un spécialiste recruté sur place en qualité d'expert de l'OMPI dans le cadre du projet national financé par le PNUD a été chargé de réaliser l'étude.

Toujours en novembre, l'OMPI a organisé dans le cadre du projet national financé par le PNUD un séminaire sur la promotion de l'activité inventive et le développement technique pour l'accélération de la reprise économique en El Salvador; des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation venus du Chili et d'Israël. Environ 80 représentants d'organismes publics, de l'industrie et d'organismes d'étude et de réalisation ont participé à ce séminaire. A l'occasion de cette manifestation, le fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec les autorités nationales des résultats obtenus dans le cadre du projet national élargi financé par le PNUD, et de la coopération entre l'OMPI et El Salvador pour l'avenir.

Grenade. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont pris part à la réunion des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, qui a été organisée à Bridgetown par l'OMPI (voir plus loin).

Guatemala. En février, l'OMPI a adressé aux autorités nationales et au PNUD un plan d'activités assorti d'une demande d'autorisation préalable, dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En mars, deux fonctionnaires de l'Office de la propriété industrielle ont suivi à San José le cours de formation sur la classification et l'administration des marques, organisé conjointement par l'OMPI et l'ICAP (voir plus loin).

En avril, le descriptif de projet biennal concernant la modernisation de l'Office de la propriété industrielle et du Service du transfert des techniques a été approuvé par les autorités nationales et le PNUD. A titre de première activité, deux consultants de l'OMPI venus l'un du Chili et l'autre du Paraguay ont effectué, en mars et avril, une mission d'un mois pour dispenser des conseils et une formation au personnel pour ce qui est des questions touchant à l'aménagement et à la gestion d'un office et pour réviser les procédures de l'Office et du Service précités.

En mai, le Vice-ministre de l'économie et plusieurs fonctionnaires nationaux ont participé, respectivement, à la troisième réunion des Vice-ministres des pays de l'Isthme centraméricain et à la cinquième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle du même groupe de pays, deux réunions organisées par l'OMPI et tenues à Guatemala (voir plus loin).

En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, à Guatemala, du programme d'activités et de l'engagement de personnel prévus au titre du projet national financé par le PNUD.

En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En juillet, deux spécialistes ont été recrutés sur place en qualité d'experts de l'OMPI dans le cadre du projet pour prendre en charge les tâches techniques liées à l'instruction des demandes de brevet. En juillet également, un consultant de l'OMPI venu du Danemark a effectué une mission en vue de dispenser des conseils et une formation au personnel technique sur le classement, la recherche et l'examen en matière de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En juillet, un spécialiste a été recruté sur place en qualité d'expert de l'OMPI pour assurer la coordination des activités de projet et dispenser des conseils sur la gestion et l'aménagement d'un office.

En août, deux consultants de l'OMPI, venus l'un du Venezuela et l'autre d'Espagne, ont effectué des missions pour dispenser des conseils et une formation au personnel local en ce qui concerne la recherche en matière de marques, le classement et l'automatisation des procédures. Ces missions s'inscrivaient dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En septembre, l'expert de l'OMPI recruté sur place chargé de coordonner les activités du projet a effectué une visite d'étude à l'Office vénézuélien de la propriété industrielle afin d'établir le programme d'activités pour le projet national financé par le PNUD et de s'informer de l'élaboration du programme d'automatisation au Venezuela. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En septembre et octobre, trois magistrats du Guatemala ont participé à San José au premier colloque sur la propriété industrielle à l'intention de magistrats des pays de l'Isthme centraméricain, organisé conjointement par l'OMPI et l'ICAP (voir plus loin).

En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au Guatemala pour examiner et évaluer, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, les activités menées dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En octobre également, un consultant de l'OMPI venu de Colombie a effectué une mission d'un mois afin de dispenser des conseils et une formation au personnel technique de l'Office de la propriété industrielle sur les opérations de classement et de recherche en matière de brevets dans le domaine de la chimie. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

D'octobre à décembre, quatre fonctionnaires nationaux de l'Office de la propriété industrielle ont fait un stage de formation en matière d'administration des brevets et des marques à l'Office vénézuélien de la propriété industrielle. Cette formation s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre, l'OMPI a remis, sur la demande des autorités nationales, des observations sur le projet de loi relatif aux brevets, modèles d'utilité et dessins et modèles industriels élaboré par ces autorités.

Guyana. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont pris part à la réunion des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, qui a été organisée à Bridgetown par l'OMPI (voir plus loin).

En octobre, le Chef du Service d'information et de documentation en matière de brevets (PIDU) du Centre de documentation des Caraïbes (CDC) a effectué une mission d'une semaine à Georgetown pour obtenir des documents de brevet nationaux pour le PIDU. Cette mission, organisée par l'OMPI, s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Haïti. En mars, l'OMPI a envoyé ses observations aux autorités nationales à propos d'un projet de loi sur les marques élaboré par ces autorités.

En mars également, un fonctionnaire national a pris part à Bridgetown à la réunion des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, qui a été organisée par l'OMPI (voir plus loin).

En octobre, le Chef du PIDU du CDC a effectué une mission d'une semaine à Port-au-Prince pour obtenir des documents de brevet nationaux pour le PIDU. Cette mission, organisée par l'OMPI, s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Honduras. En mars, deux fonctionnaires de l'Office de la propriété industrielle ont suivi à San José le cours de formation sur la classification et l'administration des marques, qui a été organisé conjointement par l'OMPI et l'ICAP (voir plus loin).

En mai, un fonctionnaire national a participé à la troisième réunion des Vice-ministres des pays de l'Isthme centraméricain et à la cinquième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle du même groupe de pays, deux réunions organisées par l'OMPI et tenues à Guatemala (voir plus loin).

En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En septembre et octobre, deux magistrats du Honduras ont participé à San José au premier colloque sur la propriété industrielle à l'intention de magistrats des pays de l'Isthme centraméricain organisé conjointement par l'OMPI et l'ICAP (voir plus loin).

En décembre, un consultant de l'OMPI venu du Danemark a effectué une mission, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, afin de dispenser des conseils et une formation au personnel local dans le domaine du classement des brevets.

Jamaïque. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kingston pour examiner avec les autorités nationales et le PNUD les perspectives de mise en place d'un projet de coopération technique visant à moderniser le système national de propriété industrielle.

En mars, deux fonctionnaires nationaux ont pris part à la réunion des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, qui a été organisée à Bridgetown par l'OMPI (voir plus loin).

En juin, l'OMPI a remis aux autorités nationales des propositions visant à améliorer le système national de la propriété industrielle.

En octobre, le Chef du PIDU du CDC a effectué une mission à Kingston pour obtenir des documents de brevet nationaux pour le PIDU. Cette mission, organisée par l'OMPI, s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Mexique. En février, les autorités nationales ont informé l'OMPI qu'elles remplissaient désormais les conditions fondamentales en matière de matériel et de personnel pour accueillir un projet pilote sur la mécanisation des opérations relatives aux marques à exécuter par l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique.

En juin, deux consultants de l'OMPI venus de République fédérale d'Allemagne ont effectué, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, une mission afin de dispenser des conseils et une formation au personnel technique de la Direction générale des inventions, des marques et du développement technologique, en ce qui concerne le classement et l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la mécanique, et la création d'une banque de données sur les brevets.

En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En juin et juillet, un fonctionnaire national a entrepris un voyage d'étude auprès des offices de la propriété industrielle de la République fédérale d'Allemagne, de l'Espagne et du Venezuela, ainsi qu'auprès de l'OEB et de l'OMPI. En août, ce même fonctionnaire a terminé son voyage d'étude par une visite à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique.

En juin et juillet, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB a effectué une mission dans le cadre du projet national financé par le PNUD en vue de dispenser des conseils et une formation au personnel technique de la Direction générale des inventions, des marques et du développement technologique sur les opérations de classement, de recherche et d'examen en matière de brevets.

En juillet, un consultant de l'OMPI venu des Etats-Unis d'Amérique s'est rendu au Mexique pour faire le point des ressources en personnel technique et en matériel dont dispose la Direction générale en vue de la mise en oeuvre d'un système automatique de recherche en matière de marques.

En août, trois fonctionnaires de la Direction générale ont participé à Washington à une réunion organisée par l'OMPI et l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis en vue d'étudier et de définir un programme pour la mise en oeuvre d'un système automatique de recherche en matière de marques.

En octobre, le Directeur général des inventions, des marques et du développement technologique a effectué une visite d'étude à Rio de Janeiro, à Buenos Aires et à l'OMPI. L'objet de sa visite au Brésil était de présenter un exposé lors du cours de propriété industrielle pour les pays en développement organisé conjointement par l'OMPI et le Gouvernement brésilien, qui a eu lieu à Rio de Janeiro. Sa visite en Argentine avait pour but d'examiner avec des fonctionnaires de la DNPI de l'Argentine la possibilité d'utiliser, au Mexique, les programmes automatiques mis au point pour les marques dans le cadre du projet national de l'Argentine financé par le PNUD. A l'OMPI, le Directeur général s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de la situation en matière d'administration de la propriété industrielle après le tremblement de terre qui s'est produit à Mexico en septembre et, en particulier, de l'éventualité d'une assistance internationale en faveur de l'office mexicain dans son entreprise de reconstruction et, à long terme, pour la modernisation de ses procédures.

En novembre, des journées d'étude nationales sur les documents de brevet en tant que source d'informations techniques ont été organisées à Mexico et Monterrey par l'OMPI et la Direction générale des inventions, des marques et du développement technologique, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. Le Directeur général des inventions, des marques et du développement technologique, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu du Brésil ont présenté des exposés. Au total, quelque 250 représentants d'organismes publics, de l'industrie, du commerce et d'organismes d'étude et de réalisation ont participé à ces journées d'étude dans les deux villes.

Nicaragua. En mars, un fonctionnaire national a suivi à San José le cours de formation sur la classification et l'administration des marques pour les pays de

l'Isthme centraméricain, organisé conjointement par l'OMPI et l'ICAP (voir plus loin).

En mai, un fonctionnaire national a participé à la troisième réunion des Vice-ministres des pays de l'Isthme centraméricain et à la cinquième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle du même groupe de pays, deux réunions organisées par l'OMPI et tenues à Guatemala (voir plus loin).

En juin, le Vice-ministre de la justice a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En septembre et octobre, deux magistrats du Nicaragua ont participé à San José au premier colloque sur la propriété industrielle à l'intention de magistrats des pays de l'Isthme centraméricain organisé conjointement par l'OMPI et l'ICAP (voir plus loin).

En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Managua pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de la mise en oeuvre d'un éventuel projet national financé par le PNUD en faveur de la modernisation du système de propriété industrielle.

Panama. En mars, deux fonctionnaires de la Direction générale du registre de la propriété industrielle ont suivi à San José un cours de formation sur la classification et l'administration des marques organisé conjointement par l'OMPI et l'ICAP (voir plus loin).

En mai, deux fonctionnaires nationaux ont participé à la troisième réunion des Vice-ministres des pays de l'Isthme centraméricain et à la cinquième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle du même groupe de pays, deux réunions organisées par l'OMPI et tenues à Guatemala (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En septembre et octobre, trois magistrats du Panama ont participé à San José au premier colloque sur la propriété industrielle à l'intention de magistrats de pays de l'Isthme centraméricain organisé conjointement par l'OMPI et l'ICAP (voir plus loin).

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Panama, dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD, pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la mise en oeuvre d'un nouveau programme visant à moderniser l'administration de la propriété industrielle.

Paraguay. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Asunción et a eu des entretiens avec le Ministre de l'industrie et du commerce, d'autres fonc-

tionnaires nationaux et des représentants du PNUD. Au cours de ces entretiens, il a été décidé de prolonger en 1986 et 1987 le projet national financé par le PNUD pour la modernisation du système de propriété industrielle. Des mesures ont aussi été prises par les autorités nationales afin de mettre un point final au processus d'adhésion du Paraguay à la Convention OMPI.

En mars et avril, un fonctionnaire national du Paraguay a effectué une mission au Guatemala en qualité de consultant de l'OMPI. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national du Guatemala financé par le PNUD.

En mai, un consultant de l'OMPI venu de Colombie a achevé sa mission commencée en avril dans le cadre du projet national financé par le PNUD et visant à dispenser des conseils et une formation au personnel technique de la Direction générale de la propriété industrielle en ce qui concerne le classement et l'examen des brevets dans le domaine de la chimie.

En mai, un consultant de l'OMPI venu d'Argentine s'est rendu en mission à Asunción pour prêter son concours au personnel de l'office et lui assurer une formation en ce qui concerne l'examen des brevets quant au fond. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national du Paraguay financé par le PNUD.

En mai également, un fonctionnaire national a participé, à Santiago, à une réunion d'experts venus d'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay afin de débattre des possibilités de normalisation des formules administratives utilisées pour le traitement des demandes déposées dans le domaine de la propriété industrielle dans leurs offices respectifs. Cette réunion a été organisée par l'OMPI dans le cadre du sous-programme exécuté avec les quatre pays au titre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En juin, deux fonctionnaires nationaux ont reçu, sur la demande de l'OMPI, une formation en matière de marques et de brevets à l'INPI (France), à Paris. Cette formation a été financée par la France.

En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En juillet, sur la demande des autorités nationales, l'OMPI a soumis des propositions concernant l'organisation d'une exposition d'inventions et d'innovations nationales et d'un séminaire national sur l'innovation, qui se tiendraient au Paraguay plus tard dans l'année. Ces propositions ont été acceptées par les autorités nationales, et un consultant de l'OMPI venu du Chili a effectué une première mission à Asunción dans le cadre du projet national financé par le PNUD afin de conseiller les autorités nationales au sujet de l'organisation de ces manifestations.

En août, deux fonctionnaires de la Direction générale de la propriété industrielle ont participé, à Washington, à une réunion organisée par l'OMPI et l'Office des

brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique afin d'étudier et de définir un programme pour la mise en oeuvre d'un système automatique de recherche en matière de marques.

En août également, un consultant de l'OMPI venu de République fédérale d'Allemagne s'est rendu en mission à Asunción pour dispenser des conseils et une formation au personnel technique en ce qui concerne la recherche en matière de brevets et l'acquisition de collections de brevets étrangers. Le même mois, un fonctionnaire de l'Office espagnol de la propriété industrielle s'est rendu à la Direction générale de la propriété industrielle afin de réunir des renseignements en vue de l'élaboration d'un projet de guide commun sur les marques.

En août, deux consultants de l'OMPI venus de République fédérale d'Allemagne et de l'OEB se sont rendus en mission à Asunción pour élaborer un rapport sur les possibilités de coopération dans le domaine de la documentation en matière de brevets entre l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay au titre du sous-programme exécuté par l'OMPI en collaboration avec l'ALADI et auquel les quatre pays sont associés dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. Cette mission était financée en partie par la République fédérale d'Allemagne et par l'OEB.

De septembre à novembre, un fonctionnaire national de la Direction générale a effectué un voyage d'étude au cours duquel il a participé à un cours de formation à l'Office espagnol de la propriété industrielle et il s'est rendu à l'Office vénézuélien de la propriété industrielle ainsi qu'à l'OMPI. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En octobre, un consultant de l'OMPI venu d'Uruguay s'est rendu en mission à Asunción, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, afin de donner des conseils à la Direction générale sur les services d'information en matière de brevets.

En octobre également, deux fonctionnaires nationaux de la Direction générale ont participé à un cours de formation d'une semaine en Argentine sur l'utilisation de la Classification internationale pour les dessins et modèles industriels (Arrangement de Locarno). Leur participation s'inscrivait dans le cadre du projet national du Paraguay financé par le PNUD. Pendant le même mois, un fonctionnaire national s'est rendu à la DNPI de l'Argentine pour examiner les programmes d'automatisation élaborés à la DNPI et recevoir des conseils à ce sujet.

Toujours en octobre, une exposition des inventions et des innovations nationales ainsi qu'un séminaire national sur les innovations organisés par l'OMPI et le Ministère de l'industrie et du commerce ont eu lieu à Asunción, dans le cadre du projet national financé par le PNUD. L'exposition a été inaugurée par le Président de la République du Paraguay. Au nom du Directeur général, un fonctionnaire de l'OMPI a remis une médaille et un diplôme au lauréat. Au cours du sémi-

naire, des exposés ont été présentés par le Directeur de la propriété industrielle du Paraguay, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation venus du Brésil et du Chili.

En octobre et novembre, un consultant de l'OMPI venu du Brésil a effectué une mission, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, afin de dispenser des conseils et une formation au personnel local sur l'examen des contrats de transfert de techniques.

En octobre et novembre, du matériel technique et des collections de brevets étrangers pour les fonds documentaires de brevets ont été achetés et mis en place à la Direction générale. L'achat du matériel s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En décembre, plusieurs fonctionnaires nationaux ont participé à Asunción à la troisième réunion des Directeurs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, organisée conjointement par l'OMPI, le Gouvernement du Paraguay et l'ALADI. Les fonctionnaires nationaux étaient accompagnés de représentants de l'Association paraguayenne des agents en propriété industrielle (voir plus loin).

En décembre également, quatre fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Asunción pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de la mise au point du projet national financé par le PNUD et des possibilités, à partir d'un descriptif préliminaire de projet élaboré par l'OMPI, de lancer un nouveau projet national biennal financé par le PNUD. Les entretiens ont également porté sur de nouveaux projets de loi relatifs aux inventions et aux modèles d'utilité.

Pérou. En avril, deux fonctionnaires de la Direction de la propriété industrielle ont pris part aux journées d'étude pour les pays andins sur la classification, la recherche et l'examen en matière de demandes de brevet dans le domaine de la chimie, organisées conjointement par l'OMPI et la JUNAC, qui ont eu lieu à Caracas.

En juin, le Vice-ministre de l'industrie a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En septembre, le Directeur de la propriété industrielle du Pérou et d'autres fonctionnaires nationaux ont suivi à Lima un cours sur l'aménagement et la gestion des offices de propriété industrielle pour les pays andins, organisé conjointement par l'OMPI et la JUNAC (voir plus loin).

En octobre et novembre, un fonctionnaire national de la Direction de la propriété industrielle a participé, avec d'autres fonctionnaires nationaux du Chili, de l'Uruguay et du Venezuela, à un cours spécialisé sur la documentation et la recherche en matière de brevets à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis

d'Amérique à Washington. Cette formation s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Institut national des normes et des techniques (ITINTEC) où il s'est entretenu d'un éventuel projet national financé par le PNUD pour la modernisation de l'administration de la propriété industrielle.

Saint-Christophe-et-Nevis. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé à Bridgetown à la réunion des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, organisée par l'OMPI (voir plus loin).

Sainte-Lucie. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé à Bridgetown à la réunion des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, organisée par l'OMPI (voir plus loin).

Trinité-et-Tobago. En mars, un consultant de l'OMPI venu d'Irlande a entamé une mission de six mois à Port of Spain pour dispenser des conseils aux autorités nationales au sujet de l'élaboration d'une nouvelle loi sur la propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles industriels et examen des contrats de transfert de techniques). Cette mission, terminée en août, s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En mars toujours, deux fonctionnaires nationaux ont pris part à Bridgetown à la réunion des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, organisée par l'OMPI (voir plus loin).

En mars et juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Port of Spain et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD du mandat du consultant précité, ainsi que d'autres activités de coopération pour le développement.

De septembre à décembre, le consultant de l'OMPI venu d'Irlande a poursuivi sa mission à Port of Spain de manière à conseiller les autorités nationales sur l'élaboration d'une nouvelle loi relative à la propriété industrielle. Il a aussi participé à l'élaboration de l'avant-projet de règlement correspondant et de formulaires concernant les brevets. Avant Port of Spain, le consultant s'était rendu à l'OMPI afin d'examiner avec des fonctionnaires de l'Organisation la version définitive du projet de loi. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En décembre, l'OMPI a élaboré, à partir du travail réalisé par son consultant, un projet de texte de loi sur les brevets, les dessins et modèles industriels, les modèles d'utilité et l'examen des contrats de transfert de techniques, qu'elle a remis aux autorités nationales.

Uruguay. En février et mars, l'analyste fonctionnel uruguayen recruté dans le cadre du projet national financé par le PNUD a reçu une formation à l'Office de la propriété industrielle de Caracas. En juillet, il s'est rendu à Caracas pour terminer, avec les conseils de consultants de l'OMPI venus du Venezuela, l'étude d'un programme d'automatisation pour la Direction de la propriété industrielle. D'août à décembre, il a poursuivi son travail à Montevideo. Ses services s'inscrivaient dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En avril, deux consultants de l'OMPI, venus l'un du Chili et l'autre du Venezuela, se sont rendus à Montevideo pour avoir des entretiens avec les autorités nationales et pour dispenser d'autres conseils concernant la mécanisation des opérations de la Direction de la propriété industrielle. L'analyste fonctionnel uruguayen a achevé le plan et lancé sa deuxième phase qui consiste à élaborer des prescriptions techniques visant à étayer les programmes d'ordinateur prévus pour l'automatisation des opérations de la Direction.

En mai, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, deux consultants de l'OMPI venus du Venezuela se sont rendus à Montevideo pour donner des conseils supplémentaires sur la mécanisation des opérations de la Direction de la propriété industrielle.

En mai également, un fonctionnaire national a participé, à Santiago, à une réunion d'experts de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay afin de débattre des possibilités de normalisation des formules administratives utilisées pour le traitement des demandes déposées dans le domaine de la propriété industrielle dans leurs offices respectifs. Cette réunion a été organisée par l'OMPI dans le cadre du sous-programme exécuté avec les quatre pays au titre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En juin, les autorités nationales ont demandé à l'OMPI de rédiger un nouveau descriptif préliminaire de projet pour poursuivre le travail entrepris dans le cadre du projet national financé par le PNUD qui a pris fin en avril. En juillet, le rapport final sur le projet a été établi et remis aux autorités nationales.

En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En juillet, deux consultants de l'OMPI venus de République fédérale d'Allemagne et de l'OEB se sont rendus en mission à Montevideo pour continuer à examiner avec les autorités nationales les possibilités de coopération dans le domaine de la documentation en matière de brevets entre l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay au titre du projet régional financé par le PNUD dans le cadre du sous-programme exécuté conjointement par l'OMPI et l'ALADI. Ces missions ont été financées en partie par la République fédérale d'Allemagne et par l'OEB.

En août, un fonctionnaire de l'Office espagnol de la propriété industrielle s'est rendu à la Direction de la propriété industrielle pour réunir des renseignements en vue de l'élaboration d'un projet de guide commun sur les marques.

En septembre et octobre, un fonctionnaire national de la Direction a effectué un voyage d'étude pendant lequel il a participé à un cours de formation à l'Office espagnol de la propriété industrielle, il s'est rendu à l'INPI (Brésil), à Rio de Janeiro, et à l'OMPI. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En octobre, le Directeur de la propriété industrielle s'est rendu dans les offices de la propriété industrielle de l'Argentine, du Brésil et du Venezuela. Ce voyage d'étude organisé par l'OMPI s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Le même mois, un expert national de l'analyse fonctionnelle détaché auprès de la Direction s'est rendu à la DNPI de l'Argentine afin d'examiner les programmes d'automatisation en cours d'élaboration et de recevoir des conseils supplémentaires en la matière. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Toujours en octobre, un fonctionnaire national a participé à un cours de formation, à Buenos Aires, sur l'utilisation de la Classification internationale pour les dessins et modèles industriels (Arrangement de Locarno) dirigé par un consultant de l'OMPI venu d'Espagne. Cette formation était dispensée au titre du projet régional financé par le PNUD dans le cadre du sous-programme exécuté conjointement par l'OMPI et l'ALADI.

En octobre et novembre, un fonctionnaire national de la Direction a participé, avec d'autres fonctionnaires nationaux du Chili, du Pérou et du Venezuela, à un cours spécialisé sur la documentation et la recherche en matière de brevets organisé à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique à Washington. Cette formation s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En novembre et décembre, un fonctionnaire national du Venezuela a effectué une mission en qualité de consultant de l'OMPI afin de donner des conseils sur les programmes automatiques élaborés pour la Direction, et en particulier sur les programmes relatifs aux recherches automatiques en matière de marques, à la gestion administrative des demandes et à la recherche en matière de brevets, et afin d'essayer et d'appliquer ces programmes. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En décembre, le Directeur de la propriété industrielle et un autre fonctionnaire national ont participé, à Asunción, à la troisième réunion des Directeurs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay organisée conjointement par l'OMPI, le Gouvernement du Paraguay et l'ALADI.

Venezuela. Le projet national financé par le PNUD a été poursuivi sous l'égide d'un coordinateur permanent venant du Chili, nommé par l'OMPI avec l'accord des autorités nationales.

En janvier, un consultant de l'OMPI venu du Danemark spécialisé dans le traitement et le classement des brevets a commencé une nouvelle mission dans le cadre du projet national financé par le PNUD. Cette mission s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois de juin et a repris en septembre et novembre.

En janvier et février, le coordinateur du projet s'est rendu à Genève pour des entretiens sur le plan d'activités de l'année, les principales composantes d'un projet complémentaire pour 1986 et 1987, et les éléments essentiels à proposer par l'OMPI aux autorités nationales en vue de leur inclusion dans une politique nationale future concernant l'information en matière de brevets.

En février, l'OMPI a formulé et présenté aux autorités nationales des observations sur le projet de nouvelle loi sur la propriété industrielle.

En mars, un fonctionnaire national a participé à San José, en qualité de conférencier, à un cours de formation sur la classification et l'administration des marques pour les pays de l'Isthme centraméricain, organisé conjointement par l'OMPI et l'ICAP (voir plus loin).

En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Caracas pour achever le nouveau descriptif préliminaire de projet national pour 1986 et 1987 et pour examiner avec les autorités nationales les possibilités de coopération entre le Venezuela et d'autres pays de la région dans le domaine de la propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD. En août, les autorités nationales et le PNUD ont approuvé le nouveau descriptif de projet national pour une période de deux ans à compter de janvier 1986.

En avril, l'OMPI a remis aux autorités nationales le descriptif préliminaire du projet national destiné à être financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI. A cette même occasion, l'OMPI a envoyé aux autorités nationales un document contenant les éléments d'une politique de l'information en matière de brevets.

A la fin du mois d'avril, le Directeur général des affaires juridiques du Ministère du développement, chargé des questions de propriété industrielle, a entrepris un voyage d'étude de deux semaines qui l'a conduit à Paris, à l'INPI (France), à l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR) et à l'Institut français du pétrole, puis à Munich, à l'Office allemand des brevets et à l'Institut Max Planck, et enfin à Genève, au siège de l'OMPI. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En avril, des journées d'étude pour les pays andins (à Caracas) sur la classification, la recherche et l'examen en matière de demandes de brevet dans le domaine de la chimie ont été organisées conjointement par l'OMPI et la JUNAC avec le concours du Gouvernement véné-

zuélien dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En avril et mai, deux consultants de l'OMPI, venus l'un du Venezuela et l'autre du Chili, et engagés au titre du projet national du Venezuela financé par le PNUD, ont effectué des missions de caractère consultatif en Argentine et en Uruguay.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu à Caracas avec des fonctionnaires nationaux et des consultants de l'OMPI du projet national et de la coopération entre l'OMPI et le Venezuela au titre de l'assistance à fournir aux offices de la propriété industrielle du Guatemala et de l'Uruguay. A la suite de cette mission, deux programmes tripartites portant respectivement sur la coopération entre l'OMPI, l'Uruguay et le Venezuela, d'une part, et l'OMPI, le Guatemala et le Venezuela, d'autre part, ont été établis par l'OMPI et remis aux autorités nationales intéressées.

En juin et juillet, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB a effectué une mission, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, en vue de dispenser des conseils et une formation au personnel technique de l'Office de la propriété industrielle en ce qui concerne le classement et l'examen des brevets dans le domaine de la chimie.

En juin, un fonctionnaire national a participé à la réunion hispano-américaine coorganisée par l'OMPI sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets, qui s'est tenue à Madrid sur l'initiative du Gouvernement espagnol (voir plus loin).

En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé à un cours sur l'aménagement et la gestion d'offices de la propriété industrielle tenu à Lima et organisé conjointement par l'OMPI et la JUNAC (voir plus loin).

En octobre et novembre, un fonctionnaire national de l'Office de la propriété industrielle a participé, avec d'autres fonctionnaires nationaux du Chili, du Pérou et de l'Uruguay, à un cours spécialisé sur la documentation et la recherche en matière de brevets qui s'est tenu à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique à Washington. Cette formation s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Pendant les mêmes mois, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB a effectué une mission d'un mois pour dispenser des conseils et une formation au personnel de l'Office de la propriété industrielle sur le classement et l'examen des brevets dans le domaine de la chimie. Cette mission était financée par l'OEB et s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD à la réunion finale tripartite visant à examiner et évaluer le projet national financé par le PNUD. A cette occasion, un nouveau descriptif de projet national biennal axé sur les services d'infor-

mation technique et la promotion de l'innovation a été approuvé et signé par les autorités nationales, l'OMPI et le PNUD.

Groupe andin (Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC)). En mars, l'OMPI a reçu de la JUNAC une invitation à participer à une réunion d'experts pour étudier certains points liés à la révision de la Décision No 85 de la Commission de l'Accord de Carthagène. En mars également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège de la JUNAC à Lima pour examiner dans le détail l'organisation de cette réunion. Plus tard dans le mois, un fonctionnaire de la JUNAC s'est rendu au siège de l'OMPI pour examiner plus avant la question. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la JUNAC pour s'entretenir avec le secrétariat du programme d'activités qui devait être exécuté conjointement par ces deux organismes en 1986.

En avril, ont eu lieu à Caracas, des *jours d'étude pour les pays andins sur la classification, la recherche et l'examen en matière de demandes de brevet dans le domaine de la chimie* organisées conjointement par l'OMPI et la JUNAC. Des participants venus de chacun des cinq pays andins (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela) ont suivi ces jours d'étude. Leurs frais de participation étaient couverts par le projet régional financé par le PNUD. Les jours d'étude ont eu lieu à l'Office vénézuélien de la propriété industrielle et au siège de l'Institut vénézuélien des techniques pétrolières (INTEVEP). Des exposés, assortis d'exercices pratiques et d'études de cas avec accès en ligne à des banques de données situées en dehors du pays, ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation venus du Brésil et de la République fédérale d'Allemagne. Les frais de participation des conférenciers ont été en partie couverts par des fonds mis à disposition par la République fédérale d'Allemagne et en partie pris en charge dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En mai, un Vice-directeur général de l'OMPI a participé à Lima à une réunion convoquée en vue de traiter de questions relatives à la révision de la Décision No 85 de la Commission de l'Accord de Carthagène.

En septembre, s'est tenu à Lima, au siège de la JUNAC, un cours sur l'aménagement et la gestion des offices de propriété industrielle pour les pays andins, organisé conjointement par l'OMPI et la JUNAC, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. Les Directeurs des offices et des fonctionnaires nationaux de chacun des cinq pays andins ont participé au cours. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et trois consultants de l'Organisation venus du Chili, d'Espagne et de l'OEB.

Projet multinational pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le domaine de la propriété industrielle. Le projet régional (1983-1986), financé par le PNUD, visant à moderniser et à renforcer les systèmes de propriété industrielle, a continué d'être exécuté par

l'OMPI. En octobre, l'OMPI a élaboré et remis au PNUD des documents comportant une évaluation du projet pour la période 1983-1985, une révision fondamentale du projet pour 1986 prévoyant l'exécution d'éléments nouveaux ainsi que les grandes lignes d'un nouveau projet régional s'inscrivant dans le cadre du quatrième programme multinational pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1987-1991).

Réunion ministérielle des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle. Cette réunion, tenue à Bridgetown en mars, a été organisée par l'OMPI et le Gouvernement de la Barbade, avec le soutien financier du PNUD, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et du Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (Secrétariat de la CARICOM). Les pays suivants y étaient représentés : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) était également représentée.

A la fin de leurs délibérations, les participants à la réunion ont été d'avis que les pays de la région ne pouvaient se permettre de ne pas renforcer les systèmes de propriété industrielle existants et que, en raison de leur situation particulière aujourd'hui, chacun de ces pays ne pourrait peut-être pas établir et administrer son propre système de propriété industrielle. Dans ce contexte, il a été conclu que les caractéristiques communes comme les besoins majeurs des pays en question indiquent qu'il leur est nécessaire d'unir leurs efforts et leurs ressources afin de mettre sur pied un système de coopération régionale dans le domaine de la propriété industrielle, comme c'est le cas avec la création, par l'OMPI et la CEPALC, du PIDU au sein du CDC. Cela étant, la réunion a estimé qu'il conviendrait de prendre des mesures additionnelles en vue d'une telle coopération. A cet égard, elle a recommandé notamment que l'OMPI, en consultation avec la CEPALC et le Secrétariat de la CARICOM, établisse une étude de faisabilité sur les choix possibles en matière de coopération intergouvernementale, élabore, pour chacun de ces choix, des projets d'accords régionaux et de textes législatifs sur la propriété industrielle, charge en 1986 une réunion intergouvernementale d'examiner ces projets et d'adopter d'autres mesures, et prenne un certain nombre de dispositions pour permettre le démarrage rapide des services du PIDU, en organisant notamment, conjointement avec la CEPALC, des séminaires sur l'information et la documentation en matière de brevets à l'intention des utilisateurs potentiels d'information technique.

Les participants ont appelé l'attention sur la révision en cours de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et ont recommandé que les pays de la région participent activement à cette révision.

Pays de l'Isthme centraméricain. En mars, un cours de formation sur la classification et l'administration des marques pour les pays de l'Isthme centraméricain, organisé conjointement par l'OMPI et l'ICAP, s'est déroulé pendant deux semaines à San José. Ce cours a été suivi par 20 participants venus du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama. Les frais de leur participation ont été pris en charge dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. Des exposés et des exercices pratiques visant essentiellement à dispenser une formation aux administrateurs de chacun des offices de propriété industrielle ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et trois consultants de l'Organisation venus du Brésil, d'Espagne et du Venezuela. Les frais de participation des conférenciers ont été imputés au projet régional financé par le PNUD.

En mai, se sont tenues au siège du SIECA, à Guatemala, la cinquième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain et la troisième réunion des Vice-ministres responsables des questions de propriété industrielle pour le même groupe de pays. Les réunions ont été organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement guatémaltèque, le PNUD et le SIECA. Les pays suivants étaient représentés: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama. Les dépenses des participants ont été en partie prises en charge dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Les participants ont commenté l'exécution du programme de coopération pour le développement dans les six pays de l'Isthme, aux niveaux régional et national, et ont noté avec satisfaction les progrès réalisés en ce qui concerne la modernisation de leurs systèmes respectifs de propriété industrielle. Ils ont examiné le projet de règlement d'exécution élaboré à partir du projet de loi sur les marques ainsi que le projet de règlement relatif à la profession d'agent en propriété industrielle élaboré par l'OMPI. En outre, ils ont pris note avec satisfaction de l'accord de base signé en matière de coopération par l'OMPI et le SIECA (voir plus loin), de la collaboration et des relations existant entre l'OMPI et d'autres organismes d'Amérique centrale, tels que l'Institut centraméricain de technologie industrielle (ICAITI), l'ICAP et l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP), ainsi que des activités que l'OMPI mène avec ces organismes (voir plus loin).

En septembre et octobre, s'est tenu à San José un colloque sur la propriété industrielle à l'intention de magistrats des pays de l'Isthme centraméricain, organisé conjointement par l'OMPI et l'ICAP, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. Quinze participants des pays ci-après ont suivi le cours: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et quatre consultants de l'Organisation venus de la République fédérale d'Allemagne, de l'OEB

et d'Espagne. Les frais de participation des conférenciers ont été couverts par des fonds mis à disposition par la République fédérale d'Allemagne, par l'OEB et dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Association latino-américaine d'intégration (ALADI). En mai, dans le cadre du sous-programme pour l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay exécuté par l'OMPI en collaboration avec l'ALADI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, une réunion d'experts des quatre pays a été organisée à Santiago en vue de débattre des possibilités de normalisation des formules administratives utilisées pour le traitement des brevets, des dessins et modèles industriels et des marques dans leurs offices respectifs. Les participants à la réunion ont adopté un rapport contenant des conclusions et des recommandations.

En juin, au titre de l'accord de coopération entre l'OMPI et le Secrétariat général de l'ALADI, deux consultants de l'OMPI venus du Chili et du Paraguay ont effectué, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, une mission visant à définir des questions précises concernant l'incidence de la propriété industrielle sur le développement industriel, le commerce et l'intégration économique. Ces questions feront l'objet des études ou des programmes complémentaires dont seront convenues les deux organisations.

En juillet et août, deux consultants de l'OMPI venus de République fédérale d'Allemagne et de l'OEB se sont rendus en mission à Asunción, Buenos Aires et Montevideo pour continuer à examiner avec les autorités nationales les possibilités de coopération dans le domaine de la documentation en matière de brevets entre l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay au titre du sous-programme exécuté par l'OMPI en collaboration avec l'ALADI et auquel les quatre pays sont associés dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. Les services de ces consultants ont été en partie financés par la République fédérale d'Allemagne et par l'OEB.

En août, deux consultants de l'OMPI venus d'Espagne se sont rendus en mission en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay en vue d'élaborer des projets de directives communes sur la classification, la recherche et l'examen en matière de marques dans le cadre du sous-programme intéressant les quatre pays exécuté par l'OMPI en collaboration avec l'ALADI. Cette mission a été financée par l'Espagne dans le cadre de l'accord quadripartite conclu entre l'OMPI, l'Office espagnol de la propriété industrielle, la DNPI de l'Argentine et l'ICI.

En décembre, la troisième réunion des Directeurs des offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, organisée conjointement par l'OMPI, le Gouvernement paraguayen et l'ALADI, s'est tenue à Asunción. Quatorze fonctionnaires nationaux et huit représentants d'associations nationales d'agents en propriété industrielle des quatre pays ont participé à la réunion. Un certain nombre de déci-

sions importantes ont été prises à propos principalement de la structure et de la composition des fonds documentaires sur les brevets, de l'harmonisation des publications, de l'examen quant au fond et de la reclassification des marques, des plans d'automatisation dans les offices respectifs ainsi que d'un programme complet d'activités pour 1986. Les participants ont recommandé que la prochaine réunion des Directeurs des quatre offices de la propriété industrielle soit suivie d'une première réunion des Vice-ministres responsables de l'administration de la propriété industrielle dans ces pays. La série de réunions des Directeurs, commencée en 1983, vise à promouvoir la coopération et à harmoniser les conceptions et les pratiques au niveau des offices et des principaux utilisateurs dans les quatre pays.

Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP). De janvier à mai, un consultant de l'OMPI, venu d'Israël, s'est acquitté d'une mission d'assistance auprès de l'INCAP concernant la brevetabilité d'inventions dérivées des programmes et projets de recherche exécutés par l'INCAP au cours des 10 dernières années.

En mai, le consultant a achevé sa mission et a présenté un rapport à l'OMPI. Le même mois, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec les autorités de l'INCAP à Guatemala de la suite à donner à la première phase du projet.

En août, l'OMPI a élaboré et remis à l'INCAP des propositions relatives à un projet sur les innovations et la technologie. Ces propositions font suite aux recommandations formulées dans le rapport du consultant de l'OMPI au cours de la première phase du projet.

Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). En mars 1985, à la suite des entretiens qu'un fonctionnaire de l'OMPI a eus en novembre 1984 avec le SIECA au cours d'une mission au Guatemala, un accord de coopération de base a été élaboré par l'OMPI et accepté par le SIECA.

En avril et mai, l'accord de coopération de base entre l'OMPI et le SIECA a été signé à Genève et à Guatemala, respectivement par le Directeur général de l'OMPI et le Secrétaire général du SIECA. Immédiatement après la signature de cet accord, s'est tenue à Guatemala une réunion de travail intersecrétariats durant laquelle un programme de travail a été élaboré; ce programme consiste principalement en l'exécution d'une étude de faisabilité par les deux organisations et en une révision approfondie du cadre juridique multilatéral existant dans le domaine de la propriété industrielle, y compris les traités actuellement en vigueur administrés par le SIECA.

Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). En mars, le Directeur du Bureau de la CEPALC pour les Caraïbes

(Port of Spain) et le Chef du CDC ont assisté à la réunion ministérielle des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude et la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, qui s'est tenue à Bridgetown (voir plus loin). Des entretiens ont eu lieu avec des fonctionnaires de l'OMPI concernant le plan d'activités de l'année en cours pour la création du PIDU dans le cadre du CDC.

En mai et juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la neuvième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) qui s'est tenue à Port of Spain. Le CDCC a totalement approuvé les conclusions et les recommandations auxquelles est parvenue la réunion ministérielle des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, tenue en mars et organisée par l'OMPI (voir plus haut).

En juillet, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB s'est rendu en mission à Port of Spain pour étudier avec les autorités du CDC la composition du fonds documentaire constitué dans le cadre du PIDU et leur donner des conseils à ce sujet.

En octobre et novembre, un rapport relatif à la constitution des fonds documentaires sur les brevets au sein du PIDU a été achevé, à partir du rapport du consultant, par l'OMPI et remis au CDC.

Durant les mêmes mois, conformément aux recommandations de l'OMPI, le Chef du PIDU s'est rendu en mission à la Jamaïque, en Guyane et en Haïti afin d'organiser et de lancer une opération consistant à établir des copies des documents de brevet nationaux dans chacun des trois pays pour le PIDU. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En novembre et décembre, un consultant de l'OMPI venu d'Autriche s'est rendu en mission à Port of Spain, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, afin de dispenser des conseils et une formation au personnel du PIDU sur le classement des brevets et l'établissement de fonds documentaires.

Réunion hispano-américaine sur la création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets. En juin, le Président de la Commission nationale espagnole de la célébration du 500e anniversaire de la découverte de l'Amérique a convoqué à Madrid pour tous les pays hispano-américains une réunion coorganisée par l'OMPI, l'Office espagnol de la propriété industrielle et l'ICI, en vue d'examiner le projet de création d'un centre international de langue espagnole de documentation en matière de brevets. Les pays suivants ont participé à la réunion : Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela. Le Brésil et le Portugal étaient représentés par des observateurs. Tous les participants ont signé une déclaration portant

création d'un conseil préparatoire chargé d'étudier la documentation nécessaire pour permettre aux gouvernements concernés de se prononcer quant à leur participation. Les dépenses des participants ont été prises en charge par le Gouvernement espagnol. L'OMPI était représentée par un Vice-directeur général et deux autres de ses fonctionnaires.

Conseiller sectoriel interrégional

Le PNUD a continué de financer les activités d'un conseiller sectoriel interrégional. Ce conseiller reçoit ses instructions exclusivement de l'OMPI.

Pendant l'année, le conseiller sectoriel interrégional s'est rendu en mission en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Gambie, au Pakistan, au Panama, au Paraguay et au Venezuela.

Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement

Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI). Au cours de l'année, l'OMPI a reçu 20 demandes de recherche au titre du programme de l'ICSEI, institué à titre expérimental en décembre 1983. Trois demandes ont été présentées par Maurice et 17 par le Zimbabwe. L'OMPI les a transmises à l'Allemagne (République fédérale d') (2), à l'Autriche (8), à la Finlande (1) et à l'Union soviétique (7). Deux demandes sont encore en instance au Bureau international. Au total, 13 rapports de recherche et d'examen ont été remis, au cours de la même période, par l'Autriche (4), la Finlande (1), la République fédérale d'Allemagne (2), l'Union soviétique (4) et l'OEBC (2).

Des médailles de l'OMPI sont décernées à des inventeurs depuis 1979. Ces remises de médailles sont destinées à promouvoir l'invention et l'innovation, en particulier dans les pays en développement ou en leur faveur. Cette année, l'OMPI a remis en outre des médailles spéciales à de jeunes inventeurs, à l'occasion de l'année internationale de la jeunesse, et à des femmes inventeurs, à l'occasion de la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Ces remises de médailles ont lieu à l'occasion d'expositions ou de concours organisés par des institutions nationales ou internationales. Les critères de sélection des bénéficiaires sont définis par les institutions intéressées et l'OMPI n'intervient pas dans cette sélection.

En février, trois médailles de l'OMPI ont été remises à l'occasion de la semaine des inventeurs des Philippines, à Manille. En mars, une médaille a été décernée à l'occasion de l'exposition japonaise des inventions d'enfants à Tokyo. En avril, des médailles ont été

remises au cours de l'exposition intitulée «Invented in Sofia», à Sofia, ainsi qu'à l'occasion de la cérémonie spéciale de remise de récompenses organisée à New Delhi par la National Research and Development Corporation of India et du salon international des inventions et des techniques nouvelles de Genève.

En mai, une médaille de l'OMPI a été remise à la femme inventeur bulgare la plus éminente lors d'une cérémonie organisée à Sofia. En juin, un Vice-directeur général de l'OMPI a remis une médaille de l'OMPI à la femme inventeur la plus éminente d'Union soviétique lors d'une cérémonie organisée à Moscou, et une autre médaille de l'OMPI à un autre inventeur soviétique, à l'occasion d'une cérémonie qui a eu lieu à Tachkent, au titre de la meilleure invention, de par son utilité, réalisée pour les pays en développement. En juillet, une médaille de l'OMPI a été remise à un inventeur du Zaïre, à Kinshasa, à l'occasion de la première exposition nationale des inventions et des techniques nouvelles.

En septembre, trois médailles de l'OMPI ont été remises lors de la quatrième exposition des excellentes inventions nationales, à Séoul, à l'auteur de la meilleure invention, à la femme inventeur et au jeune inventeur les plus éminents. En octobre, trois médailles de l'OMPI ont été remises à Beijing, à l'occasion de la création de l'Association chinoise des inventions, au scientifique, à l'inventeur et à la femme inventeur les plus éminents. En octobre également, une médaille de l'OMPI a été décernée à un jeune inventeur du Paraguay lors du concours des jeunes inventeurs et des innovateurs, organisé à Asunción.

En novembre, des médailles de l'OMPI ont été décernées pour des inventions exceptionnelles, à l'occasion de l'exposition mondiale des réalisations de jeunes inventeurs qui s'est tenue à Plovdiv (Bulgarie) (voir plus loin). En novembre également, une médaille de l'OMPI a été décernée à un jeune inventeur bulgare lors de la treizième exposition nationale des créations des jeunes en matière technique et scientifique. Toujours en novembre, deux médailles de l'OMPI ont été remises lors du salon ivoirien de l'invention et de l'innovation («SINOVA 85»), l'une au titre de la meilleure invention, de par son utilité, réalisée pour les pays africains, et l'autre a été décernée au jeune inventeur le plus éminent. En décembre, une médaille de l'OMPI a été remise à l'auteur de la meilleure invention, de par son utilité, réalisée pour les pays en développement, à l'occasion du trente-quatrième salon mondial des inventions («Bruxelles Eureka»), à Bruxelles. En décembre également, une médaille de l'OMPI a été remise à un inventeur de l'Uruguay lors du concours de projets innovateurs et créatifs, qui a eu lieu à Montevideo.

Exposition de l'OMPI sur l'inventeur. En mars, à l'occasion de la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme, l'OMPI a présenté une exposition sur la femme inventeur à l'Office des Nations Unies à Genève. En avril, dans le cadre du salon international

des inventions et des techniques nouvelles de Genève, l'OMPI a présenté une exposition sur l'inventeur, en particulier les femmes inventeurs et les jeunes inventeurs. La presse a porté une attention considérable à cette exposition qui a accueilli quelque 45.000 visiteurs.

En juin, un consultant de l'OMPI venu d'Australie s'est rendu à Stockholm afin de s'entretenir avec un fonctionnaire de l'Association suédoise des inventeurs de la teneur du programme des journées régionales sur le développement des inventions et sur l'innovation, qui ont été organisées par l'OMPI à Manille en novembre et décembre.

En novembre, l'exposition mondiale des réalisations de jeunes inventeurs organisée par le Gouvernement bulgare, avec le concours de l'OMPI, s'est tenue à Plovdiv sous le patronage de M. Todor Jivkov, Président du Conseil d'Etat de la Bulgarie, et de M. Arpad Bogsch, Directeur général de l'OMPI (voir aussi sous «Coopération avec les Etats et les organisations internationales», dans la seconde partie du présent rapport). Parallèlement à cette exposition mondiale, et à l'endroit même où elle s'est tenue, l'OMPI a présenté une exposition sur ses activités et sur l'inventeur.

En novembre, le séminaire international sur l'activité inventive au service du développement, organisé conjointement par le Gouvernement de la Bulgarie et par l'OMPI, s'est également tenu à Plovdiv parallèlement à l'exposition mondiale (voir aussi sous «Coopération avec les Etats et les organisations internationales»).

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présidé la première réunion préparatoire tenue à Plovdiv pour examiner la question de la création d'une fédération des associations africaines d'inventeurs. La réunion a été suivie par des inventeurs de 16 pays d'Afrique qui participaient à l'exposition mondiale. La réunion a arrêté le principe de la création de la fédération précitée et l'institution d'un comité provisoire qui en établira l'acte constitutif et s'occupera des préparatifs de la première assemblée générale de la fédération.

Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA). En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion préparatoire, tenue à Stockholm, en vue de la Conférence OMPI-IFIA sur les inventions au service du développement, qui se tiendra à Stockholm en juin 1986.

En décembre, une nouvelle et troisième édition (versions française et anglaise) du *Répertoire OMPI des associations d'inventeurs* a paru.

Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet

Programme de recherches sur l'état de la technique et services connexes. Depuis 1975, l'OMPI poursuit un

programme consistant à fournir à des organismes nationaux et à des particuliers des pays en développement des rapports gratuits de recherche sur l'état de la technique, dans le cadre d'accords conclus entre des offices de propriété industrielle des pays développés participant au programme et l'OMPI.

Cette année, 403 demandes de recherche ont été présentées par 44 pays en développement (Algérie, Argentine, Bolivie, Botswana, Colombie, Costa Rica, Cuba, Egypte, El Salvador, Ghana, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Malawi, Maroc, Maurice, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pérou, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Zambie, Zimbabwe), ainsi que par trois organisations intergouvernementales (Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) (anciennement dénommée «Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO)»), Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)). Au cours de la même période, 410 rapports de recherche ont été remis à des pays en développement. Ils ont été établis par l'Allemagne (République fédérale d') (89), l'Australie (20), l'Autriche (74), la Finlande (4), le Japon (42), la République démocratique allemande (47), la Suède (29), l'Union soviétique (31) et l'OMPI, qui a effectué 74 recherches grâce à l'accès direct aux bases de données de l'INPI (France) dont elle bénéficie.

Depuis le démarrage du programme en 1975 jusqu'au 31 décembre 1985, 2.693 demandes de recherche ont été reçues de 69 pays en développement et de sept organisations internationales pour des utilisateurs de leurs pays membres : Algérie, Argentine, Bangladesh, Bolivie, Botswana, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Syrie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale des Nations-Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), ARIPO, FCARS, Organisation arabe pour le développement industriel (OADI), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), ONUDI.

De 1975 au 31 décembre 1985, 2.431 rapports de recherche ont été remis. L'Allemagne (République fédérale d') a fourni 343 de ces rapports, l'Australie 52, l'Autriche 1.160, la Finlande 40, le Japon 42, la République démocratique allemande 189, le Royaume-Uni trois, la Suède 250, l'Union soviétique 43 et l'OEB 38. Dans 271 cas, le Bureau international a été en mesure de fournir lui-même des rapports de recherche.

Afin d'apprécier l'incidence du programme de recherches, des questionnaires d'évaluation sont remis en même temps que le rapport de recherche. Une analyse récente des questionnaires renvoyés par les utilisateurs montre que le programme sert essentiellement à obtenir des renseignements utiles aux activités nationales d'études et de réalisations des pays en développement (dans 65% des cas environ), puis à planifier l'adoption de nouvelles techniques et enfin à résoudre certaines difficultés d'application pratique de techniques déjà employées. Dans environ 90% des cas, il a été indiqué que les rapports de recherche répondaient au besoin d'information des utilisateurs.

En collaboration avec les offices de propriété industrielle de plusieurs pays donateurs, l'OMPI a continué de fournir, sur demande des pays en développement, des exemplaires gratuits de documents de brevet particuliers. La France et la Suisse ont contribué à ce service en fournissant des exemplaires gratuits des documents de brevet demandés toutes les fois qu'ils figuraient dans leurs collections de documents de brevet nationaux et étrangers. L'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, le Royaume-Uni et l'Union soviétique y ont contribué en fournissant des exemplaires gratuits de leurs documents de brevet nationaux.

L'OMPI a continué à prendre les mesures et faire les démarches nécessaires pour que soient fournies des collections de documents de brevet et de la documentation connexe et qu'elles parviennent aux offices de propriété industrielle des pays en développement qui les demandent.

Etudes monographiques. En 1983, l'OMPI a signé un accord avec l'OADI pour la rédaction et la publication d'études monographiques fondées sur des documents de brevet relevant de divers domaines techniques. Ces études ont pour objet de recenser les problèmes fondamentaux qui se posent dans certains domaines techniques, leurs solutions, et les inventeurs concernés.

A sa cinquième session, tenue à Genève en septembre 1984, le Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement du Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) a souligné l'importance que peuvent revêtir les monographies fondées sur les documents de brevet pour faciliter l'accès à l'information technique, non seulement pour les utilisateurs des pays en développement mais aussi, par exemple, pour ceux des petites et moyennes entreprises des pays industrialisés. A la sixième session qu'il a tenue en

septembre 1985, le Groupe de travail a approuvé une méthode d'élaboration des monographies futures.

Cette année, l'Office des inventions et des brevets de la République démocratique allemande a rédigé à l'intention de l'OMPI et de l'OADI deux études monographiques qui ont été publiées sur microfiches. Depuis la signature de l'accord susmentionné, six études ont été achevées : cinq avec le concours de l'Office précité et une avec celui de l'Office australien des brevets, des marques et des dessins et modèles.

*Comité permanent de l'OMPI chargé
de la coopération pour le développement
en rapport avec la propriété industrielle*

Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le Directeur général de leur désir d'en devenir membres. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, l'Angola, le Bangladesh, la Chine, Chypre, la Gambie, le Nicaragua et le Venezuela sont devenus membres du Comité permanent qui comprend désormais 91 Etats : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Gambie, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

III. Organes directeurs

L'Assemblée et le Comité des directeurs de l'Union de Madrid pour l'enregistrement international des marques ont tenu leur quatorzième session (9^e session extraordinaire) à Genève en mars.

Des représentants des 20 Etats membres de l'Union de Madrid indiqués ci-après et d'une organisation intergouvernementale ont participé à la réunion : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique,

Espagne, France, Hongrie, Italie, Maroc, Pays-Bas, Portugal, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Union soviétique, Viet Nam, Yougoslavie, Bureau Benelux des marques (BBM).

Les participants à la réunion ont examiné deux questions, à savoir la mise sur ordinateur de données concernant certaines marques enregistrées dans le passé au registre international et la mise à disposition sur support lisible en machine des informations publiées dans *Les Marques internationales*.

En ce qui concerne la première question, l'Assemblée et le Comité des directeurs ont décidé que le Bureau international mettra sur ordinateur, par ses propres moyens, toutes les données publiées et non publiées relatives aux enregistrements internationaux faisant l'objet d'un renouvellement ou d'une modification au fur et à mesure que le déposant demande un renouvellement ou l'inscription d'une modification. Il a aussi été décidé que le Bureau international fera un rapport sur la mise en oeuvre de l'opération de saisie lors de la session ordinaire de l'Assemblée et du Comité des directeurs de 1987 ou, si l'expérience acquise d'ici là ne semblait pas suffisante, au plus tard à une session extraordinaire de l'Assemblée et du Comité des directeurs en 1988.

En outre, il a été décidé que, à la session lors de laquelle le Bureau international soumettra son rapport, l'Assemblée et le Comité des directeurs décideront si cette opération doit être poursuivie ou s'il ne faudrait pas, dans un délai d'environ 12 mois, saisir les données concernant toutes les marques qui seront en vigueur à cette date et qui n'auraient pas encore été saisies; au cas où cette solution serait retenue, le Bureau international proposerait le lancement d'un appel d'offres dans les Etats membres de l'Union de Madrid pour l'exécution de cette saisie.

En ce qui concerne la seconde question examinée par les participants à la réunion, à savoir la mise à disposition sur support lisible en machine, à l'intention des offices nationaux, des informations publiées dans *Les Marques internationales*, l'Assemblée et le Comité des directeurs ont décidé que cette question serait inscrite à l'ordre du jour de leur session ordinaire de septembre et octobre et ont invité le Directeur général à préparer un rapport détaillé sur tous les aspects techniques, financiers et juridiques de cette question, rapport qui servira de base de discussion.

En mai, le Comité du budget de l'OMPI a tenu sa septième session à Genève.

Les 13 Etats ci-après, membres du Comité du budget, étaient représentés : Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Cameroun, Canada, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique.

Le Comité du budget a examiné le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1986-

1987, les propositions relatives à la constitution du fonds de roulement de l'Union pour la Classification internationale des brevets (Union de l'IPC) et à l'augmentation des fonds de roulement de l'Union de Paris et de l'Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT), ainsi qu'un rapport sur la question des arriérés de contributions.

Le texte complet du rapport, ainsi que les observations du Directeur général sur ce texte ont été présentés aux organes directeurs pour examen.

Les organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI ont tenu leur seizième série de réunions à Genève, du 23 septembre au 1er octobre. Les 23 organes directeurs suivants ont tenu leurs sessions:

- Assemblée générale de l'OMPI, huitième session (7e session ordinaire);
- Conférence de l'OMPI, septième session (7e session ordinaire);
- Comité de coordination de l'OMPI, dix-neuvième session (16e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de Paris, dixième session (7e session ordinaire);
- Conférence de représentants de l'Union de Paris, douzième session (7e session ordinaire);
- Comité exécutif de l'Union de Paris, vingt et unième session (21e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de Berne, septième session (7e session ordinaire);
- Conférence de représentants de l'Union de Berne, septième session (7e session ordinaire);
- Comité exécutif de l'Union de Berne, vingt-cinquième session (16e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de Madrid, quinzième session (6e session ordinaire);
- Comité des directeurs de l'Union de Madrid, quinzième session (6e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de La Haye, huitième session (5e session ordinaire);
- Conférence de représentants de l'Union de La Haye, huitième session (5e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de Nice, huitième session (7e session ordinaire);
- Conférence de représentants de l'Union de Nice, septième session (7e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de Lisbonne, sixième session (6e session ordinaire);
- Conseil de l'Union de Lisbonne, treizième session (13e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de Locarno, huitième session (6e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], sixième session (5e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], treizième session (5e session ordinaire);

Assemblée de l'Union du TRT [Traité concernant l'enregistrement des marques], quatrième session (4e session ordinaire);

Assemblée de l'Union de Budapest, cinquième session (3e session ordinaire);

Assemblée de l'Union de Vienne, première session (1re session ordinaire).

Les délégations des 86 Etats suivants ont participé aux réunions : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Libye, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre. Dix-neuf organisations intergouvernementales et 11 organisations internationales non gouvernementales y étaient représentées par des observateurs : ONU, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), PNUD, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Association européenne de libre-échange (AELE), Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM), Bureau Benelux des marques (BBM), Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), Comité intérimaire pour le brevet communautaire, Commission des Communautés européennes (CCE), Ligue des Etats arabes (LEA), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Office européen des brevets (OEB), Organisation de l'Unité africaine (OUA), Association européenne des industries de produits de marque (AIM), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Chambre de commerce internationale (CCI), Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Association des praticiens des Communautés européennes dans le domaine des marques (ECTA), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA), Organisation internationale de normali-

sation (ISO), Union européenne de radiodiffusion (UER), Union internationale des éditeurs (UIE), Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI).

Conformément à la proposition faite par le Comité de coordination de l'OMPI à sa dix-huitième session, l'Assemblée générale de l'OMPI a nommé M. Arpad Bogesch, à l'unanimité et par acclamation, au poste de *Directeur général de l'OMPI* pour une nouvelle période de six ans. Les délégations d'un grand nombre d'Etats et les représentants de plusieurs organisations intergouvernementales ont félicité M. Bogesch.

Le Directeur général a exprimé ses sincères remerciements à toutes les délégations pour leur décision unanime. Dans son allocution, il a souligné son intention de déployer et de développer les services du Bureau international, principalement dans trois domaines :

«Les trois domaines dont il s'agit sont les suivants : la coopération pour le développement avec les pays en développement, l'extension ou la consolidation de la protection de la propriété intellectuelle dans de nouveaux domaines et enfin la simplification de la protection internationale des droits de propriété intellectuelle.

»Coopération pour le développement : notre objectif est de faire en sorte que la propriété intellectuelle accélère le développement des pays en développement. Naturellement, dans chaque pays en développement, le gouvernement fixe ses propres objectifs économiques. C'est dans le cadre de ceux-ci que la propriété intellectuelle doit jouer un rôle notable et réaliste. Il faut pour cela du personnel formé, des offices de propriété industrielle convenablement équipés et fonctionnant bien, ainsi qu'une législation adéquate. Mon objectif est de faire en sorte que chaque fois qu'un pays en développement demande des conseils ou une formation, l'OMPI soit en mesure de les lui fournir.

»Le deuxième objectif principal est de consolider la protection existante et d'étendre la propriété intellectuelle à de nouveaux domaines. Ces nouveaux domaines sont par exemple la biotechnologie, le logiciel, les schémas de circuits intégrés, l'utilisation des satellites pour la télévision, la télévision par câble et les vidéocassettes. Il importe d'agir de façon constructive et suffisamment rapide dans tous ces domaines et dans d'autres, à la fois sur le plan national et à l'échelon international, faute de quoi la propriété intellectuelle perdra une grande partie de sa raison d'être. Par consolidation, j'entends aussi nos efforts visant à harmoniser certaines dispositions des législations sur la propriété intellectuelle, ainsi que ceux que nous déployons pour harmoniser la documentation de brevets afin de promouvoir l'information en matière de brevets. Cette dernière constitue l'épine dorsale de tout système juridique de protection des inventions.

»Le troisième objectif principal est de simplifier l'obtention de la protection des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels lorsque leur propriétaire veut obtenir dans plusieurs pays la protection dont il a besoin. Cette protection 'internationale' devrait coûter moins cher et devrait pouvoir être obtenue de façon plus simple qu'à l'heure actuelle. Nos moyens d'action sont, ou devraient être, le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), un nouveau système mondial d'enregistrement des marques et une extension de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels.

»Les résultats obtenus dans tous ces domaines sont le fruit de l'action commune des Etats membres dont l'OMPI est le catalyseur et l'organisateur.»

Les organes directeurs ont pris note, en les approuvant, des rapports présentés par le Directeur général sur les *activités* de l'OMPI en 1984 et de janvier à août 1985, ainsi que sur les *questions financières*. Toutes les délégations se sont déclarées satisfaites du nombre et de la gamme des activités que le Bureau international a menées au cours de la période à l'examen, ainsi que de leurs résultats positifs.

De nombreuses délégations ont noté tout particulièrement les ressources et les efforts que le Bureau international a consacrés aux activités de coopération pour le développement en faveur des pays en développement, et ont exprimé l'avis que, souvent, ces activités doivent permettre au système de la propriété intellectuelle de jouer dans ces pays un rôle plus important dans le développement social, technique et économique. En signalant les avantages concrets que leurs pays tirent des activités de coopération pour le développement de l'OMPI, un certain nombre de délégations ont souligné l'importance croissante qui revient de ce fait à la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement et ont demandé au Bureau international d'affecter davantage de ressources aux activités de coopération pour le développement. Elles ont marqué leur satisfaction quant à l'appui fourni par divers pays et organisations donateurs, et ont appelé ceux-ci à maintenir et à renforcer cet appui. Les délégations d'un certain nombre de pays ont appelé l'attention sur l'assistance fournie par leurs gouvernements aux pays en développement dans le cadre d'accords avec l'OMPI ou de fonds fiduciaires confiés à l'Organisation ou encore dans le cadre d'arrangements bilatéraux, et ont indiqué qu'ils sont disposés à poursuivre cette assistance. De nombreuses délégations ont rappelé des circonstances particulières où leur pays a participé au programme de coopération pour le développement de l'OMPI, tant dans le domaine de la propriété industrielle que dans celui du droit d'auteur et des droits voisins, en tant que donneur ou bénéficiaire ou, dans le cas de plusieurs pays, en cette double qualité; il s'agissait d'activités telles que la formation en cours d'emploi et à l'étranger, les missions consultatives, les cours, les séminaires et autres réunions à l'échelon national et régional, l'échange de documentation, l'établissement de rapports de recherche sur l'état de la technique, la création d'institutions et la rédaction de textes de lois.

De nombreuses délégations ont aussi félicité le Bureau international pour les activités qu'il mène dans le domaine de l'information en matière de brevets, celui de la promotion de l'innovation et de l'activité inventive et au sujet de questions d'actualité relevant du droit d'auteur et de la propriété industrielle. Les délégations ont mentionné en particulier les questions suivantes : la protection juridique du logiciel et des circuits intégrés, la protection des inventions biotechnologiques dans le cadre de la propriété industrielle, l'harmonisation de certaines dispositions législatives protégeant les inventions, les incidences sur le droit d'auteur de la radiodiffusion directe par satellite, la transmission par câble de programmes de télévision, la piraterie et les dispositions types de législation nationale concernant les contrats d'édition d'oeuvres littéraires.

Les organes directeurs ont adopté par consensus (les délégations de cinq Etats ayant toutefois déclaré qu'elles ne pouvaient pas se rallier au consensus) le programme et le budget de l'OMPI et des Unions pour l'exercice biennal 1986-1987.

La Convention OMPI contient une disposition selon laquelle la Conférence de l'OMPI discute des *questions d'intérêt général dans le domaine de la propriété intellectuelle* et peut adopter des recommandations relativement à ces questions, tout en respectant la compétence et l'autonomie des Unions. A sa session de 1985, la Conférence a, pour la première fois, pris des mesures au titre de la disposition précitée; elle a examiné et adopté à l'unanimité des recommandations concernant, l'une, la piraterie, et l'autre, la télévision par câble. Les deux textes recommandent que les Etats membres fournissent des renseignements, par l'intermédiaire du Bureau international, à la session de 1987 de la Conférence sur l'évolution de la situation dans les domaines en question.

La délégation de la Suisse a confirmé l'invitation faite par son Gouvernement quant à la tenue à Berne, le 11 septembre 1986, d'une session de l'Assemblée de l'Union de Berne, en vue de célébrer le centenaire de la *Convention de Berne* et d'adopter une déclaration solennelle (élaborée par le Comité exécutif de l'Union de Berne en juin 1985) réaffirmant les principes fondamentaux de la protection des droits des auteurs. La Conférence de l'OMPI et l'Assemblée de l'Union de Berne ont adopté à l'unanimité une résolution sur la Convention de Berne, qui, notamment, invite tous les Etats qui ne sont pas encore membres de l'Union de Berne à considérer l'année du centième anniversaire comme l'occasion d'envisager les avantages qu'ils pourront tirer de leur adhésion à la Convention.

L'Assemblée de l'Union de Paris a pris note des rapports sur l'état d'avancement des travaux menés dans le cadre du mécanisme de consultation mis en place par l'Assemblée en 1984, destiné à préparer, sur le fond, la prochaine session de la *Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris*. Ces rapports ont trait aux réunions préparatoires, tenues en décembre 1984 et septembre 1985, entre les porte-parole des groupes des pays participant à la Conférence diplomatique, et à la première réunion consultative tenue en juin 1985.

Les organes directeurs intéressés ont examiné le rôle de l'OMPI au regard des *produits de contrefaçon*, sur la base d'un rapport du Directeur général traitant notamment des activités menées à ce sujet dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'Assemblée générale de l'OMPI a adopté une décision invitant le Directeur général à réunir un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner les dispositions pertinentes de la Convention de Paris, afin de déterminer dans quelle mesure elles peuvent assurer convenablement une protection efficace de la propriété industrielle et de recommander des dispositions pour les législations nationales; les résultats des travaux du groupe d'experts doivent être communiqués à l'Assemblée générale de l'OMPI en 1987.

En ce qui concerne les *accords avec des organisations intergouvernementales* et l'*admission d'observateurs*, le

Comité de coordination de l'OMPI a approuvé un accord entre l'OMPI et l'ARIPO, le CRAT et l'OAPI ainsi que les accords conclus avec l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). Les organes directeurs intéressés ont accordé le statut d'observateur à l'Association européenne d'agences de publicité (EAAA), au Conseil de l'industrie européenne de la bande magnétique (ETIC), au CRAT, à l'Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence, à l'Organisation de la télévision ibéroaméricaine (OTI), ainsi qu'à l'Union mondiale des aveugles (UMA).

L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note, en les approuvant, des activités menées ou prévues en ce qui concerne diverses résolutions et décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies. En particulier, elle a adopté une résolution sur l'*Année internationale de la paix* (1986, ainsi que l'a déclaré l'Assemblée générale des Nations Unies) et approuvé à l'unanimité des mesures visant à sa célébration : diffusion du texte de la résolution, allocution du Directeur général, émission d'une médaille de l'OMPI portant l'inscription «Auteurs et inventeurs au service de la paix mondiale», publication d'une série d'articles.

Les Assemblées et les Conférences de représentants des Unions de Paris et de Berne ont procédé à l'élection, chacune pour ce qui la concerne, des membres des Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne; la Conférence de l'OMPI a désigné les membres *ad hoc* du Comité de coordination de l'OMPI et l'Assemblée générale de l'OMPI et les Assemblées des Unions de Paris et de Berne ont procédé à l'élection des membres du Comité du budget de l'OMPI. La composition qui en résulte pour ces Comités est la suivante :

Comité exécutif de l'Union de Paris : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Chine, Cuba, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Italie, Japon, Nigéria*, Philippines, Pologne, République-Unie de Tanzanie, Suisse (membre *ex officio*), Union soviétique, Uruguay, Yougoslavie, Zaïre.

Comité exécutif de l'Union de Berne : Canada, Chili, Côte d'Ivoire, France, Hongrie, Inde, Maroc, Mexique, Pays-Bas, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse (membre *ex officio*), Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie*, Venezuela, Zimbabwe.

Comité de coordination de l'OMPI : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Angola**, Arabie saoudite**, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie**, Côte

d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nicaragua**, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse (membre *ex officio*), Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Comité du budget de l'OMPI : Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Cameroun, Canada, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Union soviétique. La Suisse reste membre *ex officio*.

IV. Direction et activités de soutien

Missions. Pendant l'année, le Directeur général s'est rendu en mission ou a pris part à des réunions dans les pays suivants : Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Brésil, Bulgarie, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Iraq, Japon, République démocratique allemande, Suisse (Berne), Togo.

Au cours de la même période, des Vice-directeurs généraux se sont rendus en mission ou ont participé à des réunions dans les pays suivants : Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chine, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Pérou, République de Corée, République démocratique allemande, Suisse, Togo, Tunisie, Union soviétique, Zimbabwe.

D'autres fonctionnaires ou consultants de l'OMPI se sont rendus en mission pendant cette période dans les pays et le territoire indiqués ci-après : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Libye, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Syrie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe et Macao.

Nations Unies. Le Directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des

* Membre associé.

** Membre *ad hoc*.

politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations et de tous les programmes du système et présidé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Genève en avril et juillet et à New York en octobre et a tenu des réunions communes avec le Comité des programmes et de la coordination (CPC) des Nations Unies en juillet, son Comité d'organisation, son Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF) — (programme) et (opérations) — et son Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) — (finances et budget) et (personnel); d'autres organes subsidiaires du CAC, des groupes d'étude, des groupes de travail et des réunions spéciales interinstitutions auxquels l'OMPI a participé au cours de la période considérée dans le présent rapport ont été convoqués pour examiner diverses questions d'intérêt commun, et notamment les suivantes : les sciences et les techniques au service du développement, les systèmes d'information y relatifs, l'enregistrement des activités menées pour le développement, les consultations sur la suite à donner au nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés, les préparatifs pour le 40e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'achat de fournitures, les questions linguistiques, la documentation et les publications et les questions juridiques. L'OMPI a été représentée à des réunions du Comité de direction du Centre international de calcul (CIC) à Genève et du Bureau du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) à Genève, en juillet.

En janvier, l'OMPI a été représentée à une session spéciale du Comité consultatif des Nations Unies pour la coordination des systèmes d'information (CCSI) à Genève.

En février, l'OMPI a été représentée au deuxième Comité d'experts gouvernementaux sur la sauvegarde des oeuvres du domaine public, convoquée par l'Unesco à Paris.

En mars, l'OMPI a été représentée par le Directeur général, un Vice-directeur général et d'autres fonctionnaires à la Conférence sur la situation d'urgence en Afrique, qui s'est tenue à Genève.

En mars, l'OMPI a été représentée à la célébration, à Genève, de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, et de la Journée internationale de la femme. A l'occasion de cette dernière manifestation, l'OMPI a présenté une exposition spéciale sur la femme inventeur.

En mars, avril et juin, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi les débats qui ont eu lieu dans le cadre des réunions du Groupe d'experts du commerce des marchandises de contrefaçon convoquées par le GATT à Genève.

En avril, l'OMPI a été représentée à une réunion d'un groupe de travail sur le budget-programme pour la période biennale 1986-1987, convoquée par la CNUCED à Genève.

En avril, des fonctionnaires du PNUD venus de New York ont eu des entretiens à Genève avec un Vice-directeur général et deux autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la budgétisation et de l'exécution des projets du PNUD.

En avril, l'OMPI a été représentée à la 20e session de la CEA et à la 11e réunion de la Conférence des Ministres à Addis Abeba, qui ont été précédées par la sixième réunion du Comité technique préparatoire plénier. Une note sur la situation d'urgence en Afrique, établie par l'OMPI, a été insérée dans l'un des documents de travail qui ont été approuvés. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la quatrième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, qui a eu lieu à Addis Abeba, dans le cadre de la CEA, et a présenté une note sur l'information et la documentation en matière de brevets.

En mai et juin, l'OMPI a été représentée à la sixième session de la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie, qui a eu lieu à Genève.

En juin, un Vice-directeur général de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation ont pris part à une session du Conseil d'administration du PNUD à New York et ont eu, à cette occasion, des entretiens avec des représentants du PNUD sur la coopération entre l'OMPI et le PNUD. En novembre, un Vice-directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont participé à une réunion mondiale de représentants résidents du PNUD à Copenhague.

En juillet, un Vice-directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont eu à Addis Abeba des entretiens avec des fonctionnaires de la CEA sur la coopération entre les deux organisations et sur la réunion de haut niveau de planification de la propriété industrielle en Afrique qui s'est tenue à Lomé en juillet et août (voir plus haut).

En juillet et août, l'OMPI a été représentée à la 34e session du Comité mixte des pensions du personnel des Nations Unies à Montréal.

En septembre, l'OMPI a été représentée à la sixième session du Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés, convoquée par la CNUCED à Genève. En septembre, l'OMPI a aussi été représentée à la 31e session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.

En septembre et octobre, l'OMPI a été représentée par un fonctionnaire — qui a fait un exposé — au séminaire interrégional sur le programme d'action de Vienne concernant les perspectives d'établissement d'un réseau mondial d'information, qui a eu lieu à Moscou.

En octobre, le Directeur général a assisté à une cérémonie célébrant le 40e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, à New York. L'OMPI a aussi été représentée à d'autres réunions tenues à Genève pour célébrer cet anniversaire, notamment à un colloque sur le thème : «L'universalité est-elle menacée?», qui a eu lieu en décembre.

En novembre, l'OMPI a été représentée à la cérémonie organisée à Genève pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

En novembre, l'OMPI a été représentée à la Conférence de la CNUCED sur les pratiques commerciales restrictives, qui s'est tenue à Genève.

En novembre également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion annuelle des éditeurs des publications périodiques de l'Organisation des Nations Unies, qui a eu lieu à Londres.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Paris, à la 11e session de la Section des archivistes des organisations internationales du Conseil international des archives.

En réponse à des demandes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'OMPI a fourni des renseignements sur ses activités, destinés à figurer dans des rapports concernant la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la question de la Namibie, l'apartheid, l'assistance aux peuples opprimés d'Afrique du Sud, la coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'assistance au peuple palestinien, les mesures en faveur des pays touchés par la sécheresse, la coopération avec la Ligue des Etats arabes, la coordination des activités dans l'espace extra-atmosphérique, les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, les questions non résolues à la Conférence des Nations Unies sur les sciences et les techniques au service du développement, l'examen à mi-parcours de l'exécution du programme d'action de Vienne pour les sciences et les techniques au service du développement, la création d'un réseau mondial d'information scientifique et technique, la coopération économique et technique entre pays en développement, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, les activités en faveur des jeunes inventeurs et l'Année internationale de la jeunesse, l'Année internationale de la paix, l'aide au développement dans le domaine juridique, et l'inventaire de toutes les activités de planification et de coordination menées conjointement dans le cadre du système des Nations Unies.

Information, publications, etc. Des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur l'Organisation et ses activités, en général ou dans le cadre d'un sujet particulier, souvent à l'occasion de visites de groupes organisées au bâtiment du siège de l'OMPI, en particulier de groupes d'étudiants de différents pays.

Des entrevues ont été accordées à des correspondants de la presse écrite et parlée. Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux conférences de presse régulières tenues à l'Office des Nations Unies à Genève. L'OMPI a été représentée aux réunions régulières tenues à Genève par le Cercle des attachés d'information internationaux; son représentant a continué à en assurer la présidence cette année.

Deux numéros du *Bulletin de l'OMPI* sont parus en avril et novembre en français, en anglais, en arabe, en espagnol, en portugais et en russe.

Une nouvelle édition de la brochure de l'OMPI intitulée *Informations générales* a été publiée en mars en français et en anglais, et en novembre en chinois.

Les publications de l'OMPI ont été exposées à la foire internationale de Leipzig (en mars), à la foire internationale de Milan (en avril), au salon international des inventions et des techniques nouvelles de Genève (en avril), à la foire du livre de Moscou (en septembre), à la journée «portes ouvertes» pour le 40e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies à Genève (en octobre) et au salon du livre chinois à Beijing, Shanghai et Guangzhou (en novembre).

Enregistrement de la 500.000e «marque internationale» selon l'Arrangement de Madrid

Le 21 mars 1986, le Bureau international de l'OMPI a inscrit au Registre international des marques la 500.000e «marque internationale»*.

Le système international d'enregistrement des marques a été introduit par l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques de 1891. Cet Arrangement est entré en vigueur le 15 juillet 1892. Actuellement, les 28 pays suivants sont parties audit Arrangement : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Bulgarie, Egypte, Espagne, France, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Pays-Bas, Portugal, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Saint-Marin, Soudan, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Union soviétique, Viet Nam et Yougoslavie.

La première marque internationale a été enregistrée en 1893.

En 1985, le Bureau international a effectué 13.696 enregistrements et renouvellements en vertu de l'Arrangement de Madrid et a reçu en contrepartie un montant de 20.832.000 francs suisses à titre de taxes; la moitié de ce montant environ est répartie entre les Etats contractants.

A l'heure actuelle, on estime à 280.000 le nombre d'enregistrements internationaux de marques en vigueur.

* Le terme «marque internationale» désigne une marque de fabrique, de commerce ou de service qui, ayant fait l'objet d'une seule formalité d'enregistrement auprès du Bureau international de l'OMPI, étend ses effets au territoire de plusieurs pays.

Réunions de l'OMPI

Union de Madrid

I. Groupe de travail sur les liens entre l'Arrangement de Madrid et le projet de marque communautaire (européenne)

(Genève, 29-31 janvier 1986)

NOTE*

Le Groupe de travail sur les liens entre l'Arrangement de Madrid et le projet de marque communautaire (européenne) (ci-après dénommé «Groupe de travail») s'est réuni à Genève du 29 au 31 janvier 1986.

Les Etats suivants étaient représentés à la réunion du Groupe de travail : Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Portugal, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Soudan, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Viet Nam, Yougoslavie (24). Ont en outre participé à la réunion du Groupe de travail en qualité d'observateurs les représentants de quatre organisations intergouvernementales et de 14 organisations non gouvernementales. La liste des participants suit la présente note.

Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un mémorandum du Directeur général intitulé «Projet de Protocole et projet de Décision» (document MACT/L/3). Le projet de Protocole de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé «projet de Protocole») et le projet de Décision de l'Assemblée et du Comité des directeurs de l'Union de Madrid relative à l'application du Protocole de l'Arrangement de Madrid (ci-après dénommé «projet de Décision»), ainsi que les notes accompagnant les deux projets contenus dans le document précité, sont publiés intégralement ci-après.

Le projet de Protocole vise à rendre possible l'utilisation parallèle de l'Arrangement de Madrid et du futur Règlement sur la marque communautaire en prévoyant qu'un enregistrement international effectué en vertu de l'Arrangement de Madrid puisse avoir les effets d'un

enregistrement communautaire et qu'un enregistrement communautaire puisse servir de base à un enregistrement international. Cependant, les dispositions du projet de Protocole s'appliqueraient non seulement au système d'enregistrement communautaire mais aussi aux autres systèmes d'enregistrement régional des marques dans lesquels le déposant a le choix, pour n'importe quelle marque, i) entre l'enregistrement national et l'enregistrement régional ou ii) entre, d'une part, l'enregistrement national et, d'autre part, ce dernier plus l'enregistrement régional (système régional optionnel d'enregistrement).

Les participants ont d'abord procédé à un débat général qui a montré, d'une part, qu'il n'y avait aucune objection de base à ce que des liens soient établis entre l'Arrangement de Madrid et la marque communautaire proposée et, d'autre part, qu'il n'y avait aucune opposition au principe selon lequel des liens soient établis non seulement avec la marque communautaire mais également avec d'autres systèmes régionaux d'enregistrement des marques; cela étant, deux hésitations principales ont été exprimées par les participants. La première a été exprimée par des délégations de pays qui ne sont pas membres des Communautés européennes. Ces délégations ont indiqué que le système de la marque communautaire ne leur est pas familier et qu'elles éprouvent des difficultés quant à savoir si et de quelle manière un lien devrait être établi. Il a été dit à cet égard qu'il n'était pas souhaitable d'attendre l'entrée en vigueur du Règlement sur la marque communautaire avant de prévoir des liens. La seconde hésitation qui a été exprimée se rapporte à la question de savoir si des liens peuvent être établis alors que quatre pays membres des Communautés européennes ne sont pas membres de l'Union de Madrid, à savoir, le Danemark, la Grèce, l'Irlande et le Royaume-Uni. Les délégations de ces quatre pays ont eu l'occasion au cours du débat général de préciser les raisons pour lesquels ils sont demeurés à l'écart de l'Arrangement de Madrid et leurs vœux dans l'éventualité d'une révision de cet Arrangement. Les problèmes ou certains d'entre eux évoqués à ce propos par les délégations des quatre pays précités concernent i) le délai permettant aux administrations nationales de déclarer que la protection ne peut, ou ne pourrait vraisemblablement pas, être accordée sur leur territoire (l'Arrangement de Madrid prévoit un délai d'une année à compter de l'enregistrement international); ce délai est considéré comme trop court lorsque l'administration procède à un examen complet des marques (examen des causes absolues de nullité et examen d'autériorité, sur opposition des tiers ou d'office); ii) l'exigence de la

* Etablie par le Bureau international.

dépendance de l'enregistrement international d'un enregistrement national au pays d'origine et la possibilité rattachée à cette exigence d'une «attaque centrale» contre l'enregistrement national de base; iii) la langue de travail limitée au français; iv) le système des taxes de l'Arrangement de Madrid qui devrait être amendé afin de permettre à l'Office national de couvrir les frais occasionnés par le système d'examen en vigueur.

A la suite du débat général, les participants ont procédé à l'examen de deux questions particulières ainsi qu'à l'examen du projet de Protocole et du projet de Décision. Le débat relatif à ces deux questions et à ces projets est résumé ci-après.

L'article 1.2) de l'Arrangement de Madrid selon lequel «les ressortissants de chacun des pays contractants pourront s'assurer dans tous les autres pays parties à l'Arrangement la protection de leurs marques ... enregistrées au pays d'origine ...» est-il compatible avec le système sous l'empire duquel le titulaire d'un enregistrement national dans un pays membre de la CEE utilisé comme enregistrement au pays d'origine désigne la Communauté européenne comme «pays» afin d'obtenir une marque communautaire ?

Exprimant son avis sur cette question, le Bureau international a déclaré que l'Arrangement de Madrid, en instaurant pour diverses raisons le système d'une marque nationale de base au pays d'origine, a créé l'obligation de protéger l'enregistrement international uniquement pour les pays autres que le pays d'origine. Cela n'exclut pas cependant l'acceptation d'un effet, par la voie du système de la marque communautaire plutôt que par celle d'une marque nationale, de l'enregistrement international au pays d'origine résultant d'un enregistrement régional, fondé sur l'enregistrement international et valable aussi au pays d'origine. L'Arrangement de Madrid, en mettant l'accent sur les conséquences juridiques de l'enregistrement international dans les pays autres que le pays d'origine, n'exclut ni explicitement ni implicitement ces effets d'un enregistrement régional si le pays d'origine reconnaît un système d'enregistrement régional débouchant sur cette double protection. Cette interprétation du Bureau international a été expressément appuyée par plusieurs délégations. Il est cependant ressorti du débat qu'il conviendrait de s'assurer qu'une telle interprétation, qui serait sans doute donnée dans certains pays, le soit dans tous les pays parties à l'Arrangement de Madrid. La forme sous laquelle une application générale de cette interprétation pourra être établie (déclaration de l'Assemblée de l'Union de Madrid, introduction d'une disposition dans le Protocole) devra être étudiée plus avant.

Le système de l'attaque centrale est-il compatible avec le système de transformation d'une demande ou marque communautaire en demande ou marque nationale?

Avant de résumer les débats sur cette question, il faut rappeler que le système de l'attaque centrale prévu par l'Arrangement de Madrid est celui selon lequel la

protection résultant de l'enregistrement international ne peut plus être invoquée dans aucun des pays intéressés s'il n'existe plus de protection au pays d'origine par suite d'une radiation volontaire ou d'office de l'enregistrement national de base effectuée avant l'expiration de cinq ans à compter de l'enregistrement international. Quant au système de transformation d'une demande ou marque communautaire en demande ou marque nationale, un résumé de la solution envisagée pour le Règlement sur la marque communautaire est contenu dans le document MACT/I/INF/2 intitulé «Informations données par la Délégation des Pays-Bas sur une disposition de la proposition du Règlement du Conseil sur la marque communautaire»¹.

Au sujet des conséquences du système de transformation envisagé sur le système de l'attaque centrale, il a été généralement admis que des problèmes de compatibilité se posent dans le cas où une attaque centrale réussit contre une marque communautaire qui sert elle-même de base à un enregistrement international. L'attaque centrale a pour effet de supprimer la marque communautaire et avec elle les effets de l'enregistrement international pour tous les autres pays désignés. Mais dans le système actuellement envisagé pour le Règlement de la marque communautaire, une transformation de la marque communautaire invalidée en demandes nationales dans tous les pays de la Communauté européenne pour lesquels les motifs invoqués dans l'attaque centrale n'existent pas paraîtrait possible. Au cours d'un examen détaillé de ce cas particulier, des points de vue divergents ont été exprimés sur la question de savoir si cette situation est compatible avec

¹ Le texte intégral du document MACT/I/INF/2 est le suivant :

«Sur la base de la proposition modifiée de la Commission d'un règlement du Conseil sur la marque communautaire, le Groupe de travail du Conseil des Communautés européennes a rédigé provisoirement un article 83 qui prévoit le système de conversion suivant.

1. Le demandeur ou le titulaire d'une marque communautaire peut requérir la transformation de sa demande ou de sa marque communautaire en demande de marque nationale, si :

- a. la demande communautaire a été rejetée ou retirée;
- b. la marque communautaire n'est pas renouvelée, fait l'objet d'une renonciation, est déchue ou déclaré nulle.

2. La transformation n'a pas lieu :

a. pour tous les Etats membres de la Communauté, si le titulaire de la marque communautaire a été déchue de ses droits pour défaut d'usage;

b. pour un Etat membre, si, selon la décision de l'Office ou de la juridiction nationale, il existe, dans un Etat membre, des motifs de refus d'enregistrement, de révocation ou de nullité, pour la demande ou la marque communautaires.

3. La demande nationale issue de la transformation bénéficie de la date de dépôt ou de priorité de la marque communautaire transformée.

4. Si la demande ou la marque communautaire cesse de produire ses effets selon 1. a ou 1. b, l'Office invite le demandeur ou le titulaire de la marque communautaire transformée à présenter une requête en transformation dans les trois mois suivant l'invitation. Si la marque communautaire cesse d'avoir ses effets suite à une décision finale d'une juridiction nationale, cette transformation doit être demandée dans un délai de trois mois après cette décision. Dans ce cas, il n'y a pas d'invitation par l'Office.

5. Si le délai visé sous 4 n'est pas respecté, la demande ou la marque communautaire perd sa date de dépôt ou de priorité.»

le système d'attaque centrale de l'Arrangement de Madrid.

Quelques délégations, en particulier des Etats membres des Communautés européennes, ont estimé que, dans ce cas, la transformation n'est pas incompatible avec l'Arrangement de Madrid, étant donné que celui-ci prévoit seulement la suppression des effets de l'enregistrement *international*, c'est-à-dire des effets dans les pays autres que ceux de la marque communautaire. L'Arrangement ne traite pas de la question de savoir si la marque de base, la marque communautaire en tant que telle, doit disparaître sans aucune possibilité de transformation. Il a aussi été indiqué que la possibilité de transformation est indispensable à l'attrait du système régional. La marque communautaire pourrait être attaquée pour tous les motifs existant dans l'un quelconque des 12 Etats des Communautés européennes et elle est par conséquent beaucoup plus vulnérable qu'un enregistrement national. Si elle est attaquée pour un motif valable seulement dans l'un de ces Etats, il serait inéquitable pour son titulaire de perdre cette marque aussi pour tous les autres Etats sans autre solution de rechange. Afin de réduire au minimum ce risque pour le titulaire, la possibilité de transformation en demande nationale est indispensable.

D'autres délégations, en particulier de pays de l'Union de Madrid qui ne sont pas membres des Communautés européennes, ont estimé qu'une telle solution serait incompatible avec le système d'attaque centrale de l'Arrangement de Madrid. Le fait que le titulaire de la marque attaquée qui sert de base à un enregistrement international ait utilisé la marque communautaire comme base constitue nettement un inconvénient pour le tiers qui attaque cet enregistrement. S'il avait utilisé une marque nationale dans un Etat des Communautés européennes comme marque de base et désigné d'autres Etats des Communautés européennes dans son enregistrement international, la marque serait tombée sans aucune transformation, où que ce soit. L'utilisation de la marque communautaire comme marque de base contraint en revanche l'attaquant à deux séries de démarches : tout d'abord, une attaque centrale contre la marque communautaire et, ensuite, des attaques particulières dans chacun des Etats pour lesquels la transformation a été demandée et a abouti à un enregistrement national. Ce résultat ne pourrait pas être concilié avec la notion fondamentale d'attaque centrale que comporte l'Arrangement de Madrid.

Plusieurs solutions ont été avancées et envisagées au cours du débat. Il a été estimé que deux d'entre elles, l'abolition de la transformation ou l'abolition de l'attaque centrale dans ce cas, conduiraient à des résultats très regrettables. Il a en particulier été indiqué que les deux solutions tendraient en toute hypothèse à limiter l'intérêt que présente soit le système de la marque communautaire soit le recours à l'Arrangement de Madrid, et pourraient même se révéler préjudiciables dans les deux cas.

En tout état de cause, le Directeur général a déclaré qu'il serait difficile d'accepter dans le cadre de l'Arrangement de Madrid un système de transformation qui ne soit applicable qu'à certains pays. La question demande à être étudiée plus avant afin de dégager des solutions qui permettent d'accorder les mêmes droits à tous les pays de l'Union de Madrid. Il faudrait examiner la possibilité de créer un système applicable à tous les pays de l'Union de Madrid qui permette de transformer l'enregistrement international en demandes nationales en cas de succès de l'attaque centrale.

Sur la base des délibérations du Groupe de travail, le Bureau international devra procéder à une étude approfondie de la question des liens entre l'attaque centrale selon l'Arrangement de Madrid et le système de transformation instauré par le Règlement sur la marque communautaire. Cette étude devra aussi tendre à déterminer si un système général de transformation pourrait être envisagé pour tous les pays de l'Union de Madrid en cas de succès de l'attaque centrale et, si oui, sous quelle forme.

Projet de Protocole et projet de Décision

Le Groupe de travail a également procédé à un débat sur le projet de Protocole et le projet de Décision. Il faut retenir en particulier à ce propos qu'un certain nombre de délégations ont émis des critiques à l'encontre des propositions faites à l'article 6 du projet de Protocole (intitulé «entrée en vigueur») et dans le projet de Décision. L'article 6 du projet de Protocole prévoit que celui-ci entrera en vigueur un mois après le dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion de trois Etats parties à l'Arrangement de Madrid. Selon le projet de Décision, à la suite de l'entrée en vigueur du Protocole, et en attendant que tous les pays parties à l'Arrangement de Madrid aient ratifié le Protocole ou y aient adhéré, l'article 2 (Possibilité de demander les effets d'un enregistrement régional; effet de cette demande) et l'article 3 (L'enregistrement régional comme base de l'enregistrement international en vertu de l'Arrangement de Madrid) du Protocole produiront effet à l'égard de *tous* les pays parties à l'Arrangement de Madrid.

Au sujet de ces propositions destinées à donner rapidement effet au Protocole pour tous les Etats membres de l'Union de Madrid, le Directeur général a signalé que les solutions proposées dans le document MACT/I/3 en vue d'un projet de Décision de l'Assemblée ont un précédent dans les modifications apportées aux clauses administratives de plusieurs traités administrés par l'OMPI, en ce qui concerne la périodicité des budgets et des réunions des organes directeurs des Unions instituées par ces traités, et qu'aucune difficulté n'a surgi à cette occasion.

En conclusion, il a été convenu que la question nécessite une étude plus approfondie.

Par ailleurs, au sujet des langues à utiliser dans le cadre de l'Arrangement de Madrid, le Directeur général a expliqué que le déposant devrait avoir le choix entre le français et l'anglais comme langue de sa demande et que

toute la correspondance relative à la demande devrait être échangée par les offices nationaux et régionaux, d'une part, et le Bureau international, d'autre part, dans la langue de la demande.

Travaux futurs

Il convient de se reporter sur ce point à la note consacrée à l'Assemblée extraordinaire de l'Union de Madrid qui suit la présente note.

Projet de Protocole de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Table des matières

Article 1er: Définitions

Article 2 : Possibilité de demander les effets d'un enregistrement régional; effets de cette demande

Article 3 : L'enregistrement régional comme base de l'enregistrement international en vertu de l'Arrangement de Madrid

Article 4 : Règlement d'exécution

Article 5 : Modalités selon lesquelles les Etats peuvent devenir parties au Protocole

Article 6 : Entrée en vigueur

Article 7 : Dénonciation

Article 8 : Signature, langues, fonctions de dépositaire

Notes relatives à l'article premier

Cet article contient un certain nombre de définitions d'expressions utilisées dans le Protocole. La plupart de ces définitions s'expliquent d'elles-mêmes et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Ad iii) : Conformément à l'article 5.1), tout Etat partie à l'Arrangement de Madrid peut devenir partie au Protocole.

Ad v) : L'expression «Directeur général» est utilisée aux articles 5 et 8.

Ad vi) : La définition du «système régional optionnel d'enregistrement» couvre deux systèmes d'enregistrement. Le premier système est celui selon lequel le déposant a le choix entre un enregistrement selon le système régional et des enregistrements nationaux. Le deuxième système est celui selon lequel le déposant peut obtenir à la fois un enregistrement selon le système régional et des enregistrements nationaux. Le système régional optionnel ne concerne donc pas le système

Article premier Définitions

Aux fins du présent Protocole,

i) on entend par «Arrangement de Madrid» l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques du 14 avril 1891, révisé à Nice le 15 juin 1957 et à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifié le 2 octobre 1979;

ii) on entend par «Union de Madrid» l'Union constituée par l'Arrangement de Madrid;

iii) on entend par «Etat contractant» tout Etat lié par le présent Protocole;

iv) on entend par «Bureau international» le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle;

v) on entend par «Directeur général» le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle;

couvert par l'article 9^{quater} de l'Arrangement de Madrid qui traite uniquement du cas des pays parties audit Arrangement, qui ont réalisé l'unification de leurs lois nationales en matière de marques, et à l'égard desquels seules des marques régionales peuvent être obtenues auprès d'une administration commune, le système de l'enregistrement national ayant été remplacé par un système d'enregistrement régional.

Notes relatives à l'article 2

Cet article crée des liens entre le système de l'Arrangement de Madrid et tout système régional optionnel d'enregistrement.

Ad alinéa 1)a) : Cet alinéa offre la possibilité, sous réserve de l'alinéa 1)b), de préciser, dans une demande d'extension territoriale formulée conformément à l'article 3^{ter} de l'Arrangement de Madrid, qu'un enregistrement international a, pour les pays membres de l'Union de Madrid qui connaissent un système régional optionnel d'enregistrement, les effets d'un enregistrement régional, au lieu ou en plus d'un enregistrement national.

Ad alinéa 1)b) : Cet alinéa traite de la situation particulière dans laquelle un enregistrement régional ne peut pas être limité à certains des pays parties au système régional optionnel d'enregistrement, mais doit automatiquement étendre ses effets à tous les pays parties à ce système. Pour régler cette situation, l'alinéa 1)b) proposé prévoit une extension automatique des effets de l'enregistrement international à l'ensemble des pays parties au système régional optionnel d'enregistrement, même si certains d'entre eux ne sont pas membres de l'Union de Madrid.

Ad alinéa 2) : Cet alinéa traite des effets de l'enregistrement international et précise que la protection de la marque est, à compter de la date de l'enregistrement international, la même que si la marque avait été déposée directement selon le système régional optionnel, pour autant que ce système le permette.

Notes relatives à l'article 3

Cet article traite de la possibilité pour un enregistrement régional de servir de base à un enregistrement international en vertu de l'Arrangement de Madrid et offre une telle possibilité, à la condition que le système régional optionnel d'enregistrement admette les effets prévus à l'article 2.2).

vi) on entend par «système régional optionnel d'enregistrement» un système d'enregistrement des marques produisant ses effets dans deux pays ou davantage, dont deux au moins sont des Etats contractants, pour autant que ce système permette au déposant de choisir, pour n'importe quelle marque, entre un enregistrement selon le système régional et des enregistrements nationaux dans les pays considérés ou d'obtenir, pour n'importe quelle marque, les deux types d'enregistrement;

vii) on entend par «office régional» un office chargé de l'administration d'un système régional optionnel d'enregistrement;

viii) on entend par «enregistrement régional» l'enregistrement d'une marque effectuée par un office régional.

Article 2

Possibilité de demander les effets d'un enregistrement régional; effets de cette demande

1)a) Sous réserve du sous-alinéa b), toute demande d'extension territoriale selon l'article 3^{ter} de l'Arrangement de Madrid qui se rapporte à un pays partie à l'Arrangement de Madrid auquel s'applique un système régional optionnel d'enregistrement peut préciser que les effets de l'enregistrement régional sont choisis au lieu ou en plus des effets de l'enregistrement national.

b) Lorsque ce choix porte sur un enregistrement régional dont les effets en vertu du système régional optionnel d'enregistrement s'étendent automatiquement à tous les pays auxquels ce système régional s'applique, la demande est considérée comme se rapportant à tous ces pays même si elle ne les désigne pas tous, et même à ceux d'entre eux qui ne sont pas parties à l'Arrangement de Madrid.

2) Pour autant que le système régional optionnel d'enregistrement applicable le permette, la protection de la marque est, à compter de la date de l'enregistrement international effectué en vertu de l'Arrangement de Madrid, la même que si la marque avait été déposée en vertu de ce système, ou aussi en vertu de ce système

- i) lorsque l'alinéa 1)a) s'applique, pour le pays considéré;
- ii) lorsque l'alinéa 1)b) s'applique, pour tous les pays auxquels le système en question s'applique.

Article 3

L'enregistrement régional comme base de l'enregistrement international en vertu de l'Arrangement de Madrid

Pour autant que le système régional optionnel d'enregistrement applicable admette les effets prévus à l'article 2.2),

Ad i) : Au regard de cette disposition, le titulaire d'un enregistrement régional qui a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux ou un domicile dans un pays ou est ressortissant d'un pays auquel s'applique le système régional optionnel d'enregistrement peut déposer une demande d'enregistrement international sur la base d'un enregistrement régional. Ainsi, l'article 3.i) permet à tout titulaire d'un enregistrement régional répondant aux conditions énumérées ci-dessus, même si ce titulaire vient d'un pays qui n'est pas partie à l'Arrangement de Madrid, d'utiliser l'enregistrement régional comme base d'un enregistrement international en vertu de l'Arrangement de Madrid. Le point i) a pour effet d'étendre aux marques enregistrées auprès d'un office régional l'application de l'article 1.2) de l'Arrangement de Madrid qui ne traite que des marques enregistrées dans le pays d'origine.

Ad ii) : L'article 3.ii) met sur un pied d'égalité les administrations nationales en vertu de l'Arrangement de Madrid et les offices régionaux compétents pour administrer les systèmes régionaux optionnels d'enregistrement.

Ad iii) : L'article 3.iii) constitue une disposition particulière relative aux taxes : le déposant d'une demande d'enregistrement international qui voudrait obtenir les effets d'un enregistrement régional devrait acquitter un complément d'émolument pour chacun des pays parties au système régional optionnel d'enregistrement. Ainsi, à titre d'exemple, le déposant d'une demande d'enregistrement international qui voudrait obtenir les effets d'un enregistrement communautaire devrait acquitter un complément d'émolument pour chacun des pays membres de la Communauté — actuellement au nombre de 10 (cependant, conformément à l'article 9^{quater} de l'Arrangement de Madrid, les trois pays du Benelux compteraient pour un seul) — et l'Office communautaire aurait droit à une part des excédents annuels de recettes et du montant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments qui correspondrait au nombre de pays de la Communauté (ici encore, sous réserve de l'article 9^{quater} de l'Arrangement de Madrid). Le point iii) signifierait que le déposant d'une demande d'enregistrement international qui demanderait les effets d'un enregistrement auprès de l'Office communautaire devrait acquitter, compte tenu de la composition actuelle de la Communauté et de l'Union de Madrid, respectivement, huit compléments d'émoluments pour l'extension territoriale (les trois pays du Benelux comptant pour un seul conformément à l'article 9^{quater} de l'Arrangement de Madrid), c'est-à-dire huit fois 68 francs suisses = 544 francs suisses, tandis que l'Office communautaire, dans la répartition des compléments d'émoluments, recevrait probablement plus de 544 francs suisses puisque le coefficient mentionné dans la règle 30 du Règlement

i) la condition prévue à l'article 1.2) de l'Arrangement de Madrid, selon laquelle une marque doit être enregistrée dans le pays d'origine, est considérée comme remplie pour toute marque enregistrée dans un office régional administrant ledit système si le titulaire de l'enregistrement régional a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux ou un domicile dans un pays ou est ressortissant d'un pays auquel s'applique le système régional optionnel d'enregistrement, même lorsque ce pays n'est pas partie à l'Arrangement de Madrid;

ii) tout office régional administrant un système régional optionnel d'enregistrement a les mêmes droits et obligations que les administrations nationales en vertu de l'Arrangement de Madrid et de son Règlement d'exécution et le Bureau international a les mêmes obligations et droits à l'égard d'un tel office régional qu'à l'égard des administrations nationales;

iii) aux fins de l'article 8.2)c), 4), 5) et 6) de l'Arrangement de Madrid, toute demande d'enregistrement international en vertu de l'Arrangement de Madrid pour laquelle ont été choisis ou ont été en outre choisis les effets de l'enregistrement régional optionnel et tout enregistrement international effectué au titre d'une telle demande sont considérés comme se rapportant à autant de pays qu'il y a de pays pour lesquels les effets de l'enregistrement régional optionnel sont choisis ou s'exercent automatiquement.

d'exécution de l'Arrangement de Madrid serait de trois (En 1984, les pays bénéficiant du coefficient trois ont reçu environ 73 francs suisses pour une extension territoriale pour laquelle le déposant avait eu à payer 68 francs suisses.).

Notes relatives à l'article 4

Le Règlement d'exécution du Protocole devrait être fondé sur le dernier texte en vigueur du Règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid. Afin que le Règlement d'exécution du Protocole soit adopté au plus tard deux mois après l'entrée en vigueur du Protocole, une session de l'Assemblée de l'Union de Madrid serait convoquée sans délai après la date d'entrée en vigueur du Protocole.

Notes relatives à l'article 5

Ad alinéa 1) : Les dispositions de cet alinéa correspondent à celles que l'on trouve dans les traités les plus récents conclus sous l'égide de l'OMPI. Il est à noter que seuls les Etats parties à l'Arrangement de Madrid peuvent devenir parties au Protocole.

Ad alinéa 2) : Il est d'usage en ce qui concerne les traités négociés sous l'égide de l'OMPI de confier les fonctions de dépositaire au Directeur général de l'OMPI.

Notes relatives à l'article 6

Cet article prévoit que le Protocole entrera en vigueur un mois après le dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion de trois Etats parties à l'Arrangement de Madrid. Il est également renvoyé à cet égard au projet de Décision et aux notes qui s'y rapportent (voir ci-après).

Notes relatives à l'article 7

Cet article prévoit que tout Etat contractant peut dénoncer le Protocole en dénonçant l'Arrangement de Madrid. Cela signifie qu'une dénonciation du seul Protocole n'est pas possible. Les modalités de dénonciation de l'Arrangement de Madrid sont fixées à l'article 15 de celui-ci.

Article 4

Règlement d'exécution

1) Les modalités d'application du présent Protocole sont prescrites par un règlement d'exécution adopté par l'Assemblée de l'Union de Madrid au plus tard deux mois après l'entrée en vigueur du présent Protocole. Le règlement d'exécution ainsi adopté entre en vigueur un mois après son adoption.

2) Le règlement intérieur de l'Assemblée de l'Union de Madrid règle le droit de vote relatif à l'adoption et à toute modification des dispositions du règlement d'exécution qui ne concernent que les Etats contractants.

Article 5

Modalités selon lesquelles les Etats peuvent devenir parties au Protocole

1) Tout Etat partie à l'Arrangement de Madrid peut devenir partie au présent Protocole

- i) par une signature suivie du dépôt d'un instrument de ratification ou
- ii) par le dépôt d'un instrument d'adhésion.

2) Les instruments de ratification et d'adhésion sont déposés auprès du Directeur général.

Article 6

Entrée en vigueur

1) Le présent Protocole entre en vigueur un mois après le dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion de trois Etats parties à l'Arrangement de Madrid.

2) A l'égard de tout Etat autre que ceux dont les instruments provoquent l'entrée en vigueur du présent Protocole en vertu de l'alinéa 1), le présent Protocole entre en vigueur un mois après le dépôt de son instrument de ratification ou d'adhésion.

Article 7

Dénonciation

Tout Etat contractant peut dénoncer le présent Protocole en même temps qu'il dénonce l'Arrangement de Madrid.

Notes relatives à l'article 8

Les dispositions de cet article correspondent à celles que l'on trouve dans les traités les plus récents conclus sous l'égide de l'OMPI.

Notes relatives au N.B.

Etant donné que le système proposé rendrait le système d'enregistrement accessible à des déposants de pays anglophones, il paraît opportun d'admettre l'anglais comme langue de la procédure selon l'Arrangement de Madrid, à côté du français. Cela pourrait être réalisé en modifiant la Règle 2 du Règlement d'exécution (commun) de l'Arrangement de Madrid et du Protocole.

Notes relatives au projet de Décision

Compte tenu de l'objectif du Protocole et des conséquences juridiques et pratiques de l'application de ses articles 2 et 3, tant pour les usagers que pour les administrations, il importe de prévoir que, à la suite de l'entrée en vigueur du Protocole après la ratification ou l'adhésion de trois Etats parties à l'Arrangement de Madrid, et en attendant que tous les pays parties à l'Arrangement de Madrid aient ratifié le Protocole ou y aient adhéré, les articles 2 et 3 de celui-ci produiront effet à l'égard de *tous* les pays parties à l'Arrangement de Madrid. Ce résultat pourrait être obtenu par une décision qui serait adoptée par l'Assemblée et le Comité des directeurs.

*Article 8**Signature, langues, fonctions de depositaire*

1) Le présent Protocole est signé en un seul exemplaire original, en langues française et anglaise, qui est déposé auprès du Directeur général.

2) Des textes officiels sont établis par le Directeur général, après consultation des gouvernements intéressés, dans les autres langues que l'Assemblée de l'Union de Madrid peut indiquer.

3) Le présent Protocole reste ouvert à la signature jusqu'au [six mois après la date de son adoption].

4) Le Directeur général certifie et transmet deux copies du présent Protocole aux gouvernements de tous les Etats parties à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et, sur demande, au gouvernement de tout autre Etat.

5) Le Directeur général fait enregistrer le présent Protocole auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

6) Le Directeur général notifie aux gouvernements de tous les Etats parties à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle les signatures, le dépôt d'instruments de ratification ou d'adhésion, l'entrée en vigueur du présent Protocole et toutes autres notifications pertinentes.

N.B. : Le règlement d'exécution (commun) de l'Arrangement de Madrid et du présent Protocole devrait être modifié par la disposition suivante relative aux langues :

« Règle 2 — Langues »

1) Les demandes d'enregistrement international sont rédigées en français ou en anglais.

2) Toutes les communications concernant une demande d'enregistrement international ou concernant l'enregistrement international effectué au titre d'une telle demande sont faites dans la langue utilisée dans la demande.

3) La revue mentionnée à la règle 26 est publiée en français et en anglais. »

PROJET DE DÉCISION

de l'Assemblée et du Comité des directeurs de l'Union particulière pour l'enregistrement international des marques (Union de Madrid), relative à l'application du Protocole de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

1) L'Assemblée et le Comité des directeurs de l'Union de Madrid, réunis à [...] le [...],

2) Considérant la nécessité d'établir des liens entre l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé « l'Arrangement de Madrid ») et tous les systèmes d'enregistrements régionaux,

3) Considérant que le Protocole de l'Arrangement de Madrid (ci-après dénommé «le Protocole») fait à [...] le [...] établit de tels liens au bénéfice tant des systèmes régionaux d'enregistrement des marques, et du système de l'enregistrement international institué par l'Arrangement de Madrid, que des usagers de ces systèmes,

4) Considérant enfin qu'à partir de l'entrée en vigueur du Protocole à l'égard de trois Etats l'ayant ratifié ou y ayant adhéré, il serait hautement souhaitable, compte tenu des conséquences juridiques et pratiques de l'application des articles 2 et 3 de ce Protocole, que lesdits articles produisent effet non pas uniquement à l'égard des Etats parties au Protocole mais aussi à l'égard de tous les Etats parties à l'Arrangement de Madrid,

5) Décident que, à partir de l'entrée en vigueur du Protocole, et jusqu'au moment où tous les Etats parties à l'Arrangement de Madrid l'auront ratifié ou y auront adhéré, les articles 2 et 3 du Protocole produiront effet à l'égard de tous les Etats parties à l'Arrangement de Madrid.

* * *

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats

Allemagne (République fédérale d') : E. Steup; A. von Mühlendahl; M. Bühring. **Autriche** : O. Leberl; I. Mayer; H. Sonn. **Belgique** : W.J.S. Peeters. **Bulgarie** : T. Petkova. **Danemark** : L. Østerborg; J.E. Carstad; J. A. Vestergaard; C.B. Schmidt. **Espagne** : J. Delicado Montero-Ríos; A. Casado Cerviño. **France** : M. Hiance; B. Vidaud; G. Rajot. **Grèce** : P. Geroulakos. **Hongrie** : M. Bognár. **Irlande** : H.F. Blake. **Italie** : M.G. Fortini; M.G. Del Gallo Rossoni; F. Curcuruto. **Luxembourg** : F. Schlessler. **Maroc** : M. S. Abderrazik. **Pays-Bas** : R. Fürstner; E.C. Nooteboom. **Portugal** : J. Mota Maia; R.A. Costa de Morais Serrão. **République démocratique allemande** : S. Schröter. **Roumanie** : R. Susan. **Royaume-Uni** : V. Tarnofsky. **Soudan** : A.E.A. Ibrahim. **Suisse** : J.-D. Pasche. **Tchécoslovaquie** : J. Prošek. **Union soviétique** : L. Salenko. **Viet Nam** : Nguyen Duc Than; Vu Huy Tan. **Yougoslavie** : M. Manigodić.

II. Organisations intergouvernementales

Association européenne de libre-échange (AELE) : J.G. Petersson. **Bureau Beuelux des marques (BBM)** : L. van Bauwel. **Commission des Communautés européennes (CCE)** : A. Brun; C. Bail. **Secrétariat du Conseil des Ministres des Communautés européennes** : H.W. Kunhardt.

III. Organisations non gouvernementales

Association Beuelux des conseils en marques et modèles (BMM) : F.A. Pannekoek. **Association des praticiens des Communautés européennes dans le domaine des marques (ECTA)** : J. Charrière; G. Morelle. **Asso-**

ciation européenne des industries de produits de marque (AIM) : G.F. Kunze. **Association française des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM)** : R. Baudin. **Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)** : D.H. Tatham. **Chambre de commerce internationale (CCI)** : J.M.W. Buraas; J.L.R.A. Huydecoper; G.F. Kunze; L. Marshall; T.I. Kivi-Koskinen. **Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (CNIPA)** : T.L. Johnson; A. Hansmann. **Federal Chamber of Patent Attorneys (FCPA)** : H. Hiersemenzel. **Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI)** : A.L. de Sampaio. **Institute of Trade Mark Agents (ITMA)** : D.B. Lutkin; R.C. Abnett. **Pharmaceutical Trade Marks Group (PTMG)** : D.T. Rossitter; S. Grandjean. **Trade Marks, Patents and Designs Federation (TMPDF)** : B.D. Freeman; T. F. Brazier. **Union des industries de la Communauté européenne (UNICE)** : B.D. Freeman. **Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI)** : C. Kik.

IV. Bureau

Président : E. Steup (Allemagne, République fédérale d'). *Vice-présidents* : J. Prošek (Tchécoslovaquie); A.E.A. Ibrahim (Soudan). *Secrétaire* : F. Balleys (OMPI).

V. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); K. Pfanner (*Vice-directeur général*); F. Balleys (*Chef de la Division de la propriété industrielle (projets spéciaux)*); P. Maugué (*Chef de la Division de l'enregistrement des marques et des dessins et modèles industriels*); Tran-Thi Thu-Lang (*Juriste principale, Division de la propriété industrielle (projets spéciaux)*).

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

II. Assemblée de l'Union de Madrid

Seizième session (10e extraordinaire)
(Genève, 31 janvier 1986)

NOTE*

L'Assemblée de l'Union internationale établie par l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommés respectivement «l'Assemblée de l'Union de Madrid», l'«Union de Madrid» et l'«Arrangement de Madrid») s'est réunie à Genève le 31 janvier 1986 en session extraordinaire. Les Etats suivants, membres de l'Union de Madrid, ont été représentés : Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Portugal, République démocratique allemande, Roumanie, Soudan, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Viet Nam, Yougoslavie (20).

Les Etats non membres de l'Union de Madrid et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont participé à la session du Groupe de travail de l'OMPI sur les liens entre l'Arrangement de Madrid et le projet de marque communautaire (européenne), qui s'est tenue le même jour (ainsi que les deux jours précédents) et au même lieu, ont été invités, suite à des demandes qui avaient été formulées lors de la réunion dudit Groupe de travail, à participer en tant qu'observateurs. Cette invitation a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de Madrid. La liste des participants suit la présente note.

Le seul point à l'ordre du jour était le suivant : «Attribution de directives au Bureau international de l'OMPI concernant la préparation d'une éventuelle conférence de révision».

Après une discussion approfondie de toutes les questions à étudier, l'Assemblée de l'Union de Madrid a pris les décisions suivantes :

- a) Le Bureau international rédigera une étude et des projets de texte, avec des variantes,
- i) établissant des liens entre le système de Madrid et des systèmes régionaux facultatifs,
 - ii) prévoyant un délai plus long pour la notification de tout refus provisoire des effets de l'enregistrement international,
 - iii) admettant, à côté du système actuel de taxes, d'autres systèmes de taxes,
 - iv) prévoyant un système modifié de «dépendance» et d'«attaque centrale» qui permettrait dans certains cas la transformation d'un enregistrement international annulé en demandes nationales,

v) introduisant l'usage de la langue anglaise à parité avec le français.

b) Le rapport contenant l'étude et les projets de textes, avec des variantes, sera soumis au Groupe de travail sur les liens entre l'Arrangement de Madrid et le projet de marque communautaire (européenne) auquel seront invités à participer, en tant que membres, les Etats membres de l'Union de Madrid et les Etats membres des Communautés européennes qui ne sont pas membres de l'Union de Madrid, ainsi que, en tant qu'observateurs, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées.

c) Au vu des résultats qui auront été atteints par ledit Groupe de travail, l'Assemblée de l'Union de Madrid décidera sur la procédure qu'il y aura lieu de suivre ultérieurement.

d) Si le résultat des travaux du Groupe de travail doit être examiné par une session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union de Madrid, les Etats membres des Communautés européennes qui ne sont pas membres de l'Union de Madrid, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées, seront invités en tant qu'observateurs.

Les décisions reproduites ci-dessus ont été adoptées à l'unanimité.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats

Allemagne (République fédérale d') : E. Steup; A. von Mühlendahl; M. Bühring. **Autriche :** O. Leberl; I. Mayer; H. Sonn. **Belgique :** W.J.S. Peeters. **Bulgarie :** T. Petkova. **Espagne :** J. Delicado Montero-Ríos; A. Casado Cerviño. **France :** M. Hiance; B. Vidaud; G. Rajot; J.-M. Momal. **Hongrie :** M. Bognár. **Italie :** M.G. Fortini; M.G. Del Gallo Rossoni; F. Curcuruto. **Luxembourg :** F. Schlessler. **Maroc :** M.S. Abderrazik. **Pays-Bas :** R. Fürstner; E.C. Nootboom. **Portugal :** J. Mota Maia; R.A. Costa de Morais Serrão. **République démocratique allemande :** S. Schröter. **Roumanie :** R. Susan; V. Faur. **Soudan :** A. E. A. Ibrahim. **Suisse :** J.-D. Pasche. **Tchécoslovaquie :** J. Prošek. **Union soviétique :** L. Salenko. **Viet Nam :** Nguyen Duc Than; Vu Huy Tan. **Yougoslavie :** M. Manigodić.

II. Etats observateurs

Danemark : L. Østerborg; J.E. Carstad; J.A. Vestergaard; C.B. Schmidt. **Grèce :** P. Geroulakos. **Irlande :** H.F. Blake. **Royaume-Uni :** V. Tarnofsky.

* Etablie par l'OMPI.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

III. Organisations intergouvernementales

Association européenne de libre-échange (AELE) : J.G. Petersson.
Commission des Communautés européennes (CCE) : A. Brun; C. Bail.
Secrétariat du Conseil des Ministres des Communautés européennes :
H.W. Kunhardt.

IV. Organisations non gouvernementales

Association Benelux des conseils en marques et modèles (BMM) : F.A. Pannekoek. Association des praticiens des Communautés européennes dans le domaine des marques (ECTA) : J. Charrière; G. Morelle. Association européenne des industries de produits de marque (AIM) : G.F. Kunze. Association française des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM) : R. Baudin. Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : D.H. Tatham. Chambre de commerce internationale (CCI) : J.M.W. Buraas; G.F. Kunze. Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (CNIPA) : T. L. Johnson; A. Hansmann. Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : A.L. de Sampaio. Institute of Trade Mark Agents (ITMA) : D.B. Lutkin; R.C. Abnett. Pharmaceutical

Trade Marks Group (PTMG) : D.T. Rossiter; S. Grandjean. Trade Marks, Patents and Designs Federation (TMPDF) : B.D. Freeman; T.F. Brazier. Union des industries de la Communauté européenne (UNICE) : B.D. Freeman.

V. Bureau

Président : M.G. Fortini (Italie). Secrétaire : P. Maugué (OMPI).

VI. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); K. Pfanner (*Vice-directeur général*); F. Balley (Chef de la Division de la propriété industrielle (projets spéciaux)); P. Maugué (Chef de la Division de l'enregistrement des marques et des dessins et modèles industriels); Tran-Thi Thu-Lang (*Juriste principale, Division de la propriété industrielle (projets spéciaux)*).

Études générales

**La Loi du 26 avril 1984
portant modification de la
Loi sur l'activité inventive
de la République populaire de Pologne**

J. SZOMAŃSKI*

* Président de l'Office des brevets de la République populaire de Pologne.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1986

- 5 au 7 mai (Genève) — Union de Paris : Comité d'experts sur la protection contre la contrefaçon
- 12 au 14 mai (Genève) — Forum international de l'OMPI sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins
- 22 mai au 6 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 26 au 30 mai (Genève) — Union de Paris : Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions
- 2 au 6 juin (Paris) — Comité d'experts gouvernementaux sur les oeuvres audiovisuelles et les phonogrammes (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 4 au 6 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement
- 9 au 13 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupes de travail sur les questions spéciales et sur la planification
- 23 au 27 juin (Genève) — Comité d'experts sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés
- 1er au 5 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT/CTC)
- 8 au 10 septembre (Genève) — Exposition de l'OMPI sur l'information en matière de brevets et de marques
- 8 au 12 septembre (Genève) — Organes directeurs (Comité de coordination de l'OMPI, Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne, Assemblée de l'Union de Berne)
- 13 au 17 octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information générale
- 24 novembre au 5 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 8 au 12 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupes de travail sur les questions spéciales et sur la planification

Réunions de l'UPOV

1986

- 21 au 23 mai (Hanovre) — Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
- 26 au 29 mai (Pontecagnano-Salerno) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères, et Sous-groupe
- 3 au 6 juin (Dublin) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles, et Sous-groupe
- 15 au 18 juillet (Wageningen) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, et Sous-groupe
- 15 au 19 septembre (Wädenswil) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières, et Sous-groupe
- 18 et 19 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique
- 20 et 21 novembre (Genève) — Comité technique
- 1er décembre (Paris) — Comité consultatif
- 2 et 3 décembre (Paris) — Conseil

Autres réunions concernant la propriété industrielle

1986

1er au 4 juin (San Diego, Californie) — The United States Trademark Association : Réunion annuelle

2 au 6 juin (Munich) — Organisation européenne des brevets : Conseil d'administration

3 au 6 juin (Strasbourg) — Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) : Séminaire sur les licences et le transfert de technologie (premier module : La nature et l'étude clause par clause des contrats de licence et de transfert de technologie)

8 au 13 juin (Londres) — Association internationale pour la protection de la propriété industrielle : XXXIIIe Congrès

13 au 17 septembre (Lucerne) — Ligue internationale du droit de la concurrence : XXIXe Congrès

23 au 26 septembre (Strasbourg) — Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) : Séminaire sur les licences et le transfert de technologie (second module : Stratégie et procédures des transferts de technologie)

1er au 5 décembre (Munich) — Organisation européenne des brevets : Conseil d'administration